

Accompagner une démarche vers la conception d'une transition agroécologique dans la Réserve de biosphère du marais Audomarois



Crédit photos : CAPSO, 2019.

Coline ROZANES
Tuteur professionnel : Bastien VAN INGHELANDT
Tuteur universitaire: Christelle HINNEWINKEL
Organismes d'accueils : Groupe de Travail Marais :
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer
- Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale
2019

Remerciements

D'abord, je tiens à remercier la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, le Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale et leurs équipes pour leur accueil et intégration.

Je tiens particulièrement à remercier Bastien VAN INGHELANDT, chargé de mission agriculture et préservation des milieux à la CAPSO, ainsi que Luc BARBIER, chargé de mission marais Audomarois au PNR CMO et coordinateur de la Réserve de biosphère du marais Audomarois pour m'avoir confié cette mission et de l'avoir encadré.

Je remercie Estelle ROSE pour son soutien, ses conseils et son travail, pour m'avoir accompagné au cours de ces quatre années d'études et pour avoir été mon binôme pour ce stage.

Je remercie Christelle HINNEWINKEL, tutrice universitaire, pour m'avoir suivi tout au long du stage et pour m'avoir aiguillé, orienté et conseillé pour la réalisation de ce mémoire et de la mission ainsi que pour avoir participé à l'animation de l'atelier de concertation du 27 août.

Je remercie Christine Hervé, chercheuse au CNRS et pour le MAB France, qui a suivi avec attention mon avancement durant le stage et m'a apporté de précieux conseils.

Je remercie également Elise AUDOUIN pour ces retours sur la mise en place de la démarche.

Je tiens particulièrement à remercier l'équipe d'animateur·rices et d'observateur·rices ayant animé·es l'atelier de concertation du 27 août, pour leurs conseils dans l'animation à mener et leurs précieux retours :

- Mathieu BOUTIN, responsable de la mission agriculture, PNRCMO
- Aurélien BRIETZ, directeur de la transition énergétique et environnementale, CAPSO
- Caroline COUFFIGNAL, animatrice du forum des marais Atlantique
- Michel-Pierre FAUCON, enseignant chercheur en écologie végétale et agroécologie, Unilasalle Beauvais
- Emilie LACOUR, animatrice du programme TRANSÆ, PNRCMO
- Justine LAPORTE, chargée d'étude agriculture – foncier – développement rural, AUD
- Anne LEMAIRE, service éducation à l'environnement et économie circulaire, CAPSO
- Elisa MARRACCINI, enseignante chercheuse en agronomie, agronomie des territoires Unilasalle Beauvais
- Katina MICHAELIDES, service éducation à l'environnement et économie circulaire, CAPSO
- François MULET, adjoint à la direction, PNRCMO
- Alice ROTH, chargée de mission du MAB France

Je remercie toutes les personnes m'ayant accueillie durant la période d'entretiens pour m'avoir accordé leur temps et confié leurs réflexions. Je souhaite également remercier toutes les personnes ayant participées à l'atelier de concertation du 27 août.

Je remercie également Maud KILHOFFER, Anaïs BAUDE-SOARES, Natacha ROGE et Christophe MORELLE pour avoir participé aux ateliers tests et pour leurs précieux conseils sur l'animation territoriale.

Enfin, merci à Marie-Caroline SERGEANT, Annaël DELEPIERRE et Isabelle ROZANES pour leurs relectures et corrections de ce mémoire.

Table des matières

Remerciements	1
Table des illustrations	4
Table des sigles et abréviations	6
Introduction.....	7
CHAPITRE 1 : Approche théorique : la mise en place d'un dispositif participatif pour concevoir une transition agroécologique.....	9
1. Une approche participative	9
1.1. La théorie des communs.....	9
1.2. Qu'est-ce qu'une approche participative ?.....	10
2. Qu'est-ce que la transition agroécologique et quels sont ses enjeux ?	14
2.1. Analyse des modèles de transition, freins et leviers.	14
2.2. L'agroécologie : d'une approche par modèle à une approche par système	17
2.3. Transition agroécologique appliquée au territoire	19
3. Présentation du dispositif TATABOX et de ses enjeux	19
3.1. Elaboration d'un diagnostic territorial : vers un projet de territoire cohérent	19
CHAPITRE 2 : Une méthodologie adaptée pour une analyse du contexte territorial – préparation du dispositif de concertation	24
1. Outils utilisés.....	25
1.1. Bibliographie.....	25
1.2. Les entretiens de terrain	26
2. Eléments de compréhension du territoire.....	35
2.1. Informations générales.....	35
2.2. Contexte agricole.....	38
2.3. Contexte environnemental.....	40
3. Freins et leviers au changement sur le territoire, analyse du contexte socio-technique.....	46
3.1. Synthèse des propositions faites pour le maintien de l'agriculture dans le marais audomarois. 46	
3.2. Identification des freins à la conduite de projet.....	49
3.3. Identification des leviers présents et à mobiliser	52
CHAPITRE 3 : L'organisation d'un atelier adapté au territoire	55
1. Présentation des résultats des entretiens	56
1.1. Enjeux identifiés par les acteurs	56

1.2.	Analyse des besoins : à quelles attentes doit répondre l'atelier ?	58
2.	Méthodologie de préparation de l'atelier.....	59
2.1.	Objectifs de l'atelier.....	59
2.2.	Mise en place du dispositif de concertation	60
2.3.	Point de vigilance à avoir	62
3.	Planification détaillée de l'atelier.....	63
3.1.	Choix du dispositif d'animation	63
3.2.	Déroulé détaillé de l'atelier et Consignes.....	69
3.3.	Rôle de l'animateur·rice et rôle de l'observateur·rice	71
3.4.	La prise de notes.....	73
3.5.	Le questionnaire de fin d'atelier	73
3.6.	Comment analyser les résultats ?	74
3.7.	Quelle suite envisager à l'atelier ?	75
	CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RESULTATS DE L'ATELIER	76
1.	Résultats de la méthode	76
1.1.	L'intérêt porté à la démarche	76
1.2.	Evaluation de la méthode d'animation.....	79
1.3.	Retour : analyse critique de la TATA-BOX	81
2.	Les résultats de l'atelier	83
2.1.	Les résultats bruts :.....	83
2.2.	Analyse des discussions engagées	85
2.3.	Etats des lieux des enjeux de l'agriculture dans le territoire du marais Audomarois 89	
3.	Proposition pour la suite.....	94
3.1.	Faut-il donner une suite à la démarche ?	94
3.2.	Comment poursuivre la démarche ?.....	94
	Conclusion	97
	Bibliographie.....	99
	Document d'urbanisme :	102
	Sites internet	102
	Table des annexes :	103
	Annexes	104
	Annexe n° 1 : Les grands principes du Groupe de Travail Marais.....	104

Table des illustrations

Figures

Figure 1: Echelle de la participation, Source : ARNSTEIN S.R., 1969	11
Figure 2: Degrés de participation dans les démarches participatives, Source : AUDOUIN E. et al.,2018	12
Figure 3: Perspective d'une dynamique à différents niveaux sur les innovations systémiques, Source : GEELS F. et KEMP R., 2012	16
Figure 4: Les différentes phases du diagnostic de territoire, Source : LARDON S. et PIVETEAU V., 2005	20
Figure 5: La transition agroécologique dans un processus itératif en 5 étapes, Source : DURU M., THEROND O., FARES M, 2015	23
Figure 6: Analyse du contexte territorial du marais Audomarois dans lequel s'intègre l'étude, Réalisation : ROZANES C., 2019.	24
Figure 7: Utilisation de la bibliographie	25
Figure 8: Organisation du groupe de travail marais.....	28
Figure 9: Acteur·rices de la filière agricole.....	29
Figure 10 : Liste des acteur·rices interrogé·es	30
Figure 11: Carte des limites administratives autour du marais Audomarois Réalisation : CAPSO 2019-ROZANES C.....	35
Figure 12: Carte : Le marais Audomarois, un espace naturel protégé Réalisation : CAPSO 2019 – ROZANES C.....	36
Figure 13: Les 4 piliers de la Réserve de biosphère Crédits photo : dans l'ordre : Nord escapade, SERGEANT M.C., PETEROLFF C., ROSE E.	37
Figure 14: Occupation du sol en 2012 Source : Schéma Directeur Agri-Environnemental du Marais Audomarois, Département du Pas de Calais, 2014, p68. A partir des données du PNR CMO 2012 – Albert Milot	38
Figure 15: évolution de l'occupation du sol dans le marais Audomarois, 1947, 1974, 2012. Source : « Schéma Directeur Agri-Environnemental du Marais Audomarois - Phase 1 » 2014,	38
Figure 16: La faune et la flore remarquable du marais Audomarois Source, PNR CMO, 2007 Carte extraite de l'atlas du SAGE Audomarois, 2013	41
Figure 17: Evolution de la flore aquatique - tendance à l'échelle globale du marais Source : CAMART C., 2018,.....	42
Figure 18 : Changement climatique prévisionnel à l'échelle du bassin Artois-Picardie d'ici 50 ans et ses conséquences Source : « Le changement climatique vu du marais Audomarois », PNR CMO, CAPSO, 2018.....	44

Figure 19 : Hauteur de précipitation annuelle et température moyenne annuelle relevées à la station de Watten de 1971 à 2018, PLUMART A.	44
Figure 20: Freins aux changements sur le marais Audomarois.....	52
Figure 21: Présentation de la méthodologie du chapitre 3	55
Figure 22: Part des domaines d'activités dans la participation à l'atelier du 27 août (%)	77
Figure 23: Premiers résultats des questionnaires de fin d'atelier	78
Figure 24: Introduction de l'atelier, 27/08/19 Photo : CAPSO, 2019.	78
Figure 25: Les groupes d'échanges n° 1 et 3, 27/08/19 Photo : CAPSO, 2019.....	81
Figure 26: Plateau de jeu à la fin des échanges et sa retranscription, groupe 7, 27/08/19	83

Cadres

Cadre 1: Les huit principes à réunir pour assurer une réelle protection des communs Source : OSTROM E., et BAECHLER L., 2010,.....	10
Cadre 2: Définition de l'agroécologie Source : HAZARD L., MONTEIL C., DURU M., BEDOUSSAC L., et JUSTES E., 2016,.....	18
Cadre 3: Complémentarités avec le stage d'Estelle ROSE.....	27
Cadre 4: Synthèse des enjeux identifiés lors des entretiens Réalisation : VAN INGHELANDT B., ROSE E., ROZANES C., 2019.....	57
Cadre 5: Le rôle de l'animateur·rice Réalisation : ROZANES C., 2019 A partir de : AUDOUIN E., et al, 2018 et DIONNET M. et al.,2017.....	72
Cadre 6: Le rôle de l'observateur·rice Réalisation : ROZANES C., 2019 A partir de AUDOUIN E., et al, 2018 et DIONNET M. et al., 2017.....	72

Tableaux

Tableau 1: Déroulé détaillé de l'atelier du 27 août 2019, marais Audomarois Réalisation : VAN INGHELANDT B., ROZANES C., 2019.....	70
Tableau 2: Questionnaire de fin d'atelier Source : AUDOUIN et al., 2018	73
Tableau 3: Les trente-neuf enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation du 27 août 2019	84
Tableau 4: Synthèse des enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation dans l'Audomarois Réalisation : ROZANES C.,2019	87

Table des sigles et abréviations

AB – Agriculture Bio

AFB – Agence Française pour la Biodiversité

AMAP – Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

AOC – Appellation d'Origine Contrôlée

APEI - Association de Parents d'Enfants Inadaptés

AUD – Agence d'Urbanisme et de Développement

BPREA - Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole

CAPSO – Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

CELRL - Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

CLE – Commission Locale de l'Eau

DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer

FDSEA - Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GDON – Groupement de Défense Contre les Organismes Nuisibles

GMS – Grandes et Moyennes Surfaces

GT – Groupe de Travail

HDF – Hauts-de-France

JA – Jeunes Agriculteurs

ICHN- Indemnisation Compensatrice des Handicaps Naturels

INRA – Institut National de Recherche Agronomique

MAB – Man And Biosphere

MAEC – Mesure Agro-Environnementale et Climatique

ONCFS – Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage

ONEMA – Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques

PAC – Politique Agricole Commune

PETR - Pôles d'Equilibre Territorial et Rural

PMAZH – Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides

PNR CMO – Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale

RB – Réserve de Biosphère

RNN - Réserve Naturelle Nationale

SAU – Surface Agricole Utile

SMAGE Aa – Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa

TATA-BOX – Transition Agroécologique des Territoires Agricoles

UFA – Unité de Formation d'Apprentis

VNF – Voies Navigables de France

Introduction

Les Réserves de Biosphère sont des « zones conciliant la conservation de la biodiversité et son utilisation durable » (UNESCO, MAB, s.d.). Soutenues par l'Unesco, ce sont des territoires modèles où la conservation de la biodiversité ne peut être envisagée sans l'implication des acteurs locaux et où l'expérimentation cherche une meilleure conciliation entre les activités économiques locales et la conservation des espèces, des écosystèmes et du patrimoine paysager et culturel. Ces territoires spécifiques misent sur le dialogue entre les différent-es acteur·rices du territoire, tels que les institutions, les acteurs économiques et la société civile, grâce à la mise en place de mécanismes de concertation visant à trouver des compromis entre le développement économique et la conservation de la biodiversité (MAB France, s.d.). C'est dans ce contexte que la Réserve de biosphère du marais Audomarois s'est engagée dans la mise en place d'une méthodologie de concertation visant à concilier le maintien de l'agriculture et la conservation de la biodiversité.

Le marais Audomarois est à la fois une zone humide de 3 726 ha remarquable (site RAMSAR) avec 700km de canaux, un espace habité (5 000 personnes), le dernier marais cultivé de France (400ha – 27 maraîchers) et une réserve importante de biodiversité. Ces quatre éléments sont les quatre piliers qui façonnent le marais Audomarois et qui lui ont permis d'obtenir le label RAMSAR et la reconnaissance comme de Réserve de biosphère. L'identité du marais Audomarois s'est fondée autour d'une interaction étroite entre l'Homme et la nature. Les premiers aménagements hydrauliques sur le marais remontent au chargé de mission marais Audomarois au PNR CMO et coordinateur de la Réserve de biosphère du marais Audomarois VIIIème siècle. L'activité agricole s'y est développée à partir du XIIème siècle. Elle a façonné certains paysages du marais. Cependant, le marais est confronté à des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'activité agricole : renouvellement de la population maraîchère, maintien des activités d'élevage, préservation des sols tourbeux, régulation des espèces de ravageurs, entre autres. De plus, les sols, la qualité de l'eau et la biodiversité du milieu se dégradent progressivement face aux évolutions endogènes et exogènes du territoire. Malgré l'investissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO) et de leurs partenaires, par les équipes mises à disposition et les programmes menés, les évolutions qui impactent aujourd'hui l'agriculture sur le marais nécessitent qu'un projet global soit défini pour assurer son avenir.

Ce stage s'inscrit dans un projet de recherche du MAB France, financé par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) « *pour l'appropriation des objectifs de développement durable par les acteurs des réserves de Biosphère* » (C. CIBIEN., C. HERVE, 2018). L'association MAB France est chargée de la mise en place et de la coordination du programme Man and biosphere de l'UNESCO sur le territoire Français. Le projet du MAB vise à expérimenter une démarche de recherche action pour accompagner une démarche collective de conception d'une transition agroécologique à l'échelle du territoire. Le projet devait être expérimenté par trois réserves de biosphère (Luberon-Lure, le marais Audomarois et l'archipel de Guadeloupe) pour pouvoir ensuite transmettre les résultats dans le réseau des Réserves de Biosphère et au-delà. Aujourd'hui, seule la réserve de biosphère du marais Audomarois mène cette expérimentation. Le stage est réalisé pour le Groupe de Travail Marais coordonné par le PNR CMO et la CAPSO. Cette étude permettra également d'enrichir le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zone Humide (PMAZH) mis en place sur ce territoire et financé par l'Agence de l'Eau. La mission est également

suivie par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) qui a créé la méthodologie TATA-BOX (Transition Agroécologique des Territoires Agricoles) appliquée ainsi que, d'Uni Lassalle Beauvais, et de l'Université de Lille.

Dans ce cadre, l'objectif de ce stage est de faire un état des lieux des réflexions menées sur le marais depuis 1970/80, de mettre en évidence les freins et les leviers à la transition agro-écologique sur le territoire, de chercher quels pourraient être les besoins du territoire et d'organiser un atelier de concertation répondant à ces besoins et visant à élaborer un état des lieux des enjeux agricoles propres au territoire. Les résultats de cet atelier seront synthétisés, les atouts et limites seront relevés et des propositions seront présentées pour alimenter la suite de la réflexion.

La démarche développée est celle de la TATA-BOX. Cette boîte à outils permet de déployer une méthodologie d'animation adaptée au territoire. La Tata-box est un guide de cheminement indiquant les grandes étapes nécessaires à l'implication des acteur·rices de la filière agro-alimentaire et de la société civile à concevoir ensemble une transition agro-écologique à l'échelle de leur territoire. Ce stage fut l'occasion d'animer le premier des trois ateliers proposés par la TATA-BOX, c'est-à-dire celui de l'identification des enjeux du territoire. Afin de préparer au mieux ces échanges, des entretiens auprès des acteur·rices principaux·les ont été réalisés. Le premier atelier a réuni les producteur·rices, les élu·es, les structures de conseils et de formation, les filières de transformation et de distribution, les acteur·rices de la gestion des ressources naturelles et des membres de la société civile qui ont répondu présent. Il a permis de répondre ensemble à la question : *Quelle agriculture demain pour le marais Audomarois?*

L'objectif du premier atelier et du stage est de créer un espace d'investissement des différents acteur·rices pour la transition agro-écologique sur le marais. Ce stage n'est qu'une première étape pour atteindre l'objectif d'un projet commun et partagé qui mettra le territoire en mouvement vers des objectifs déterminés ensemble.

Ce mémoire présente les premières étapes de la mise en œuvre d'un dispositif de concertation pour la transition agroécologique du marais Audomarois. Quelle méthode et outils ont été utilisés pour l'élaboration de ce dispositif et quels en sont les résultats ? Les résultats obtenus sont de deux ordres, pour le territoire et pour la recherche. D'abord, pour le territoire de savoir si la démarche proposée est adaptée, suscite de l'intérêt et pourrait être une méthode viable pour entamer des démarches de transition agroécologique sur le marais Audomarois. Ensuite, les résultats pour la recherche consistent en l'application et l'adaptation de la démarche TATA-BOX sur le marais Audomarois ainsi que les premiers retours de cette expérience.

Pour traiter ce sujet, une première partie est dédiée à la définition des différents concepts servant à la démarche. Ensuite, des recherches bibliographiques et des entretiens ont été effectués pour analyser le contexte territorial, les réflexions déjà menées et adapter le dispositif de concertation à ce résultat qui sera présenté dans la suite. Enfin, l'analyse des résultats de l'atelier sera synthétisée dans la dernière partie, suivie de propositions pour la suite de la démarche.

CHAPITRE 1 : Approche théorique : la mise en place d'un dispositif participatif pour concevoir une transition agroécologique

Ce premier chapitre présente les différentes réflexions menées autour des dispositifs participatifs pour une transition agroécologique. Cette partie théorique permet de définir les notions de commun, de participation, de concertation territoriale, de transition et d'agroécologie qui ont été présentées par différents scientifiques et qui sont admises pour ce travail. Elle permet de comprendre les enjeux liés à la réalisation d'un diagnostic partagé ainsi que la réalité dans laquelle s'insère le guide d'accompagnement TATA-BOX et son application à la Réserve de biosphère du marais Audomarois objet de la mission de ce stage.

1. Une approche participative

1.1. La théorie des communs

Il semble intéressant, avant de parler de démarche participative, de faire un rappel sur la notion de commun car l'analyse des modes d'appropriations de ce qu'on appelle les biens communs nous permettra de souligner l'importance des démarches de participation pouvant être une solution à la préservation de biens communs, ici l'écosystème écologique, social et économique du marais audomarois.

Dans son article « La tragédie des communs » (1968), Garrett HARDIN considère qu'un libre accès à la ressource naturelle entraîne inévitablement sa surexploitation et sa disparition. En s'appuyant sur les exemples occidentaux, HARDIN G. souligne que les communaux ont été abandonnés et il affirme qu'il ne peuvent être maintenus que lorsque la densité de population est faible. Il propose deux solutions : la nationalisation et la privatisation (HARDIN G. 1968). Or, en 1990 dans son ouvrage « Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action », Elinor OSTROM démontre que les communs existent et cherche à comprendre les conditions qui permettent ce maintien. G. HARDIN considérait les communs comme des ressources disponibles au lieu de les définir comme des objets de négociation. En effet, la notion de commun est attachée à celle de la gouvernance. Pour OSTROM E., les communs ne sont pas des biens en particulier, mais des systèmes de règles permettant l'action collective. (LE CROSNIER H., 2011).

OSTROM E. a donc observé que des formes de gouvernance autres que la nationalisation et la privatisation permettaient de préserver les ressources. Cette gouvernance est mise en place par des communautés. Les recherches d'OSTROM E. mènent à la découverte « *que la gestion de ressources partagées passe par la constitution d'arrangements institutionnels, souvent informels, mais néanmoins dotés d'une force de réalisation par l'implication des acteurs directement concernés* ». (« Elinor OSTROM ou la réinvention des biens communs, par Hervé LE CROSNIER (Les blogs du Diplo, 15 juin 2012) » s. d.). C'est donc à la communauté de penser ensemble à la construction d'un modèle qui lui sera propre pour la gestion de la ressource offerte. Huit principes sont alors à réunir pour assurer une réelle protection des communs :

« - Des limites clairement définies
 - Une concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales
 - Des dispositifs de choix
 - Un mécanisme de surveillance interne
 - Des sanctions graduelles
 - Des mécanismes pour résoudre les conflits
 - Une légitimité reconnue par l'Etat
 - Un système étendu doit se composer d'une imbrication de structures chargées de gérer les ressources communes »

Cadre 1: Les huit principes à réunir pour assurer une réelle protection des communs

Source : OSTROM E., et BAECHLER L., 2010, Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Bruxelles, De Boeck.

Depuis les années 1970, la progressive prise de conscience écologique va renforcer la question des communs. On ne parlera plus uniquement de préservation de ressources locales, mais également de ressources globales. Suites à la conférence de Rio + 20 en 2012, alors que certains cherchaient des « solutions globales », Elionor OSTROM a rappelé la force des communautés, leur capacité d'action et a souligné l'importance de partir de la base pour créer des systèmes résilients avant d'arriver au niveau international: « *Des dizaines d'années de recherche montrent qu'un éventail de mesures évolutives, complémentaires au niveau urbain, régional, national et international a plus de chance de réussir qu'un accord universel et contraignant, car il permettrait de disposer d'un recours en cas d'échec de certaines de ces mesures.* » (OSTROM E. 2012).

Le débat entre Hardin et OSTROM interroge « *la participation des populations à la gestion des communs peut éviter la tragédie des communs* » (QUEFFELEC B. 2013). Le dispositif prévu par la TATA-BOX s'appuie sur l'hypothèse que la concertation, c'est-à-dire « *la détermination des règles de gestion des communs par les populations qui les utilisent* » (QUEFFELEC B., 2013), peut être un moyen de préservation de biens communs, ici le système écologique et social du marais Audomarois.

1.2. Qu'est-ce qu'une approche participative ?

La participation est un concept qui apparaît dans les années 1960. Dans un contexte où se multiplient les luttes et revendications sociales, les habitant-es souhaitent être acteur-rices de leur territoire. Le concept de participation évolue constamment et peut être défini de multiples façons. Nous comprenons cependant que la participation, c'est le fait de participer, c'est-à-dire de prendre part à quelque chose. La participation peut être plus ou moins impulsée ou écoutée par les instances décisionnelles. Créer un partenariat tout comme informer les habitant-es sont des démarches participatives, cependant, elles ne permettent pas de s'impliquer de la même façon.

En 1969, ARNSTEIN S.R. définit différents niveaux d'implication des citoyen·nes s, de la non-participation à la délégation du pouvoir aux citoyen·nes (figure n°1). Les premiers niveaux de ce qui pourrait être mis en place pour justifier une politique de participation sont la manipulation et la thérapie. En aucun cas ces deux niveaux ne permettent une participation véritable, ils sont utilisés pour se substituer à la participation afin d'orienter l'avis des participants tout en leur donnant l'illusion qu'ils

sont impliqués dans le protocole de décision. Les trois niveaux suivants relèvent de la participation symbolique. En effet, l'information signifie que les citoyen·nes sont informés du projet. La consultation permet aux citoyen·nes d'exprimer leur avis sans avoir la garantie, de la part des décideur·euses, qu'il sera pris en compte. L'implication est un niveau légèrement supérieur que la consultation, les opinions des citoyen·nes peuvent avoir plus d'influence mais ils n'ont aucun pouvoir décisionnel. Cette échelle (figure n°1) permet d'alerter les citoyen·nes, les technicien·nes et les décideur·euses sur la face cachée de la participation. ARNSTEIN définit donc la participation active à partir du moment où une partie des pouvoirs sont délégués aux citoyen·nes. Le partenariat permet de négocier certains points avec les décideur·euses, la délégation de pouvoir permet de donner des responsabilités et le contrôle des citoyen·nes s'effectue quand les citoyen·nes sont à l'origine du projet, qu'ils prennent les décisions et que la collectivité n'intervient qu'en soutien.

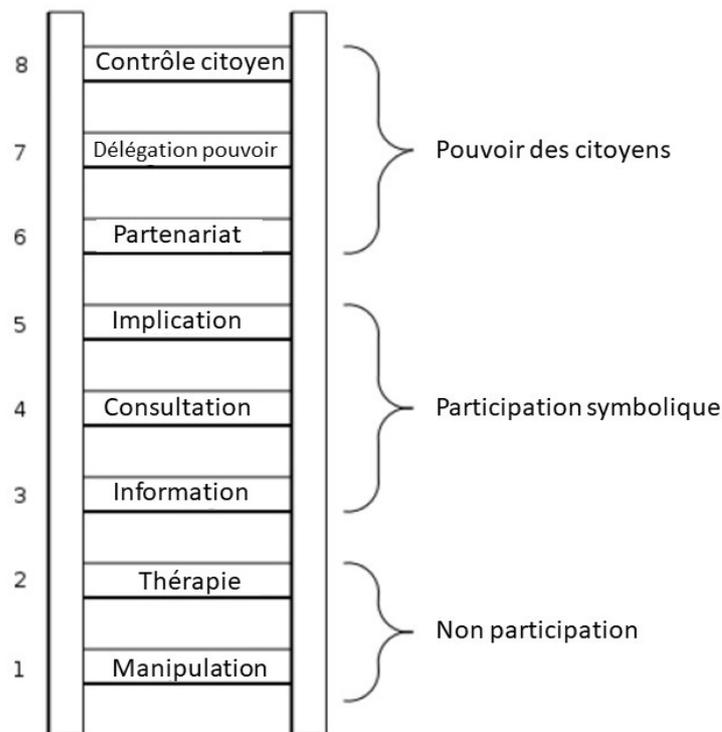


Figure 1: Echelle de la participation
Source : ARNSTEIN S.R., 1969

La représentation graphique (figure 2) permet, grâce à une synthèse de l'échelle d'ARNSTEIN, de comprendre les différents degrés d'impact que peuvent provoquer les différents modes de participation dans l'amélioration de la décision. « Le degré de participation choisi définit le poids de l'expertise et du pouvoir octroyés aux parties prenantes » (E. AUDOUIN et al., 2018, p16). La qualité du processus participatif repose essentiellement dans l'inclusion des parties prenantes, elles doivent être représentatives de la population concernée par le sujet traité et pertinentes, c'est-à-dire en capacité de faire avancer le processus (AUDOUIN E. et al. 2018). Dans notre cas, nous travaillons à la mise en place d'une démarche de concertation, « la concertation se différencie de la consultation par l'implication précoce des parties prenantes dans la démarche de conception de projet. En revanche, la prise de décision ne revient pas aux parties prenantes comme dans le cas de la codécision » (AUDOUIN E. et al. 2018, p16).

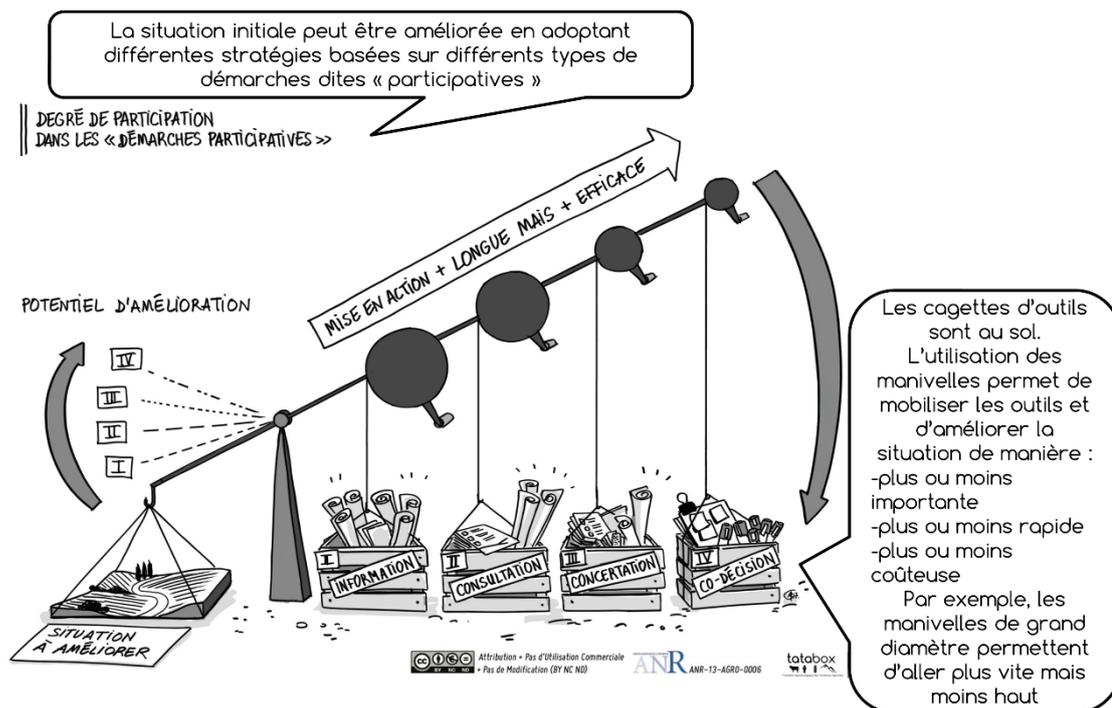


Figure 2: Degrés de participation dans les démarches participatives
 Source : AUDOUIN E. et al., 2018

1.3. Participation citoyenne et enjeux environnementaux

La participation citoyenne peut concerner tous les domaines relatifs aux affaires publiques ; cette section permet de développer l'évolution du concept de participation citoyenne dans la thématique environnementale. Dans le contexte législatif français, la participation sur les thématiques environnementales a émergé grâce à la loi Bouchardeau¹ de 1983 qui démocratise les enquêtes publiques à la protection de l'environnement. Celles-ci n'étaient pratiquées que pour l'urbanisme depuis 1807 (DIONNET M. et al., 2017, p10). En 1995, la loi Barnier² crée la commission nationale du débat public : autorité administrative en charge d'informer les citoyen·nes et de prendre en compte leur point de vue. En 1996 le ministère de l'environnement adopte une charte de concertation qui vise, entre autre, à « promouvoir la participation des citoyens aux projets qui les concernent »³. En 2002, entre en vigueur, en France, la convention d'Aarhus, qui donne le droit d'accès à l'information et à la participation dans les décisions concernant la justice environnementale. En 2010 la loi Grenelle II⁴ institutionnalise la notion de garant de la concertation qui veille au bon déroulement des processus de participation (DIONNET M. et al., 2017, p11). Cette évolution législative souligne d'une part, l'intérêt

¹ Loi n°83-630 du 12 juillet 1983

² Loi n° 95-101 du 2 février 1995

³ La charte de concertation de 1996, Ministère de l'Environnement, préambule n°4.

⁴ Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010

des citoyen·nes à participer aux décisions qui les concernent, et d'autre part la reconnaissance de l'expertise d'usage par les instances décisionnelles.

Daniel J. FIORINO, en 1990, dans son article « Citizen Participation and Environmental Risk: A Survey of Institutional Mechanisms », montre que la participation citoyenne dans le domaine de l'environnement présente différents intérêts pour les décideur·euses. Il remarque que la résolution de risque se fait majoritairement de manière technocratique plutôt que démocratique. En effet, face aux risques les experts sont mieux informés, plus rapides et compétents pour prendre des décisions affectant la population. Cependant il identifie 3 types de justification des dispositifs participatifs (FIORINO D.J., 1990) :

1 - Justification substantielle : La participation permet d'améliorer la qualité de la décision en intégrant différents types de savoirs. Les citoyen·nes ont une sensibilité à la valeur sociale et politique, ce qui amène une pluralité des points de vue : maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage⁵.

2 - Justification normative : L'orientation technocratique est incompatible avec les idéaux démocratiques, les citoyen·nes sont des meilleurs juges de leurs propres intérêts et une personne confrontée à des risques doit pouvoir être confrontée à des décisions. Cela permet de renforcer la citoyenneté.

3 - Justification instrumentale : faire de la participation permet d'éviter le conflit c'est-à-dire d'éviter d'aggraver la situation de risque par un sentiment de manque de confiance des citoyen·nes envers les instances décisionnelles.

Ces justifications permettent également de souligner qu'en fonction de la volonté et des besoins des décideur·euses, le degré de la participation mise en place sera plus ou moins important. La suite de cet article présente un aperçu des mécanismes institutionnels qui peuvent être mis en place pour l'argument normatif. En effet, la participation a également pour mérite de renforcer le processus démocratique (FIORINO D.J. 1990), on parle d'ailleurs de démocratie écologique.

La démocratie écologique est apparue au grenelle de l'environnement de 2007, dans un groupe de travail piloté par Nicole NOTAT. La démocratie écologique a deux sens. D'une part c'est : « *l'ensemble des dispositions prises pour réduire les inégalités écologiques et associer les parties prenantes à la gestion des enjeux environnementaux* » (BARBIER R., 2013). D'autre part c'est : « *un système politique radicalement nouveau adapté à la prise en charge sur le long terme de la question naturelle* » (BARBIER R., 2013). La démocratie écologique est l'un des quatre courants de participation en environnement. Les autres courants sont :

- la contestation, à l'origine de la théorie de la décroissance et des mouvements NIMBY (Not In My Back Yard),
- l'action collective et l'éducation,
- la sensibilisation et les sciences participatives

⁵ Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage [http://maitrisedusage.eu/001_maitrise_d_usage.htm (consulté le 07/06/2019)]

1.4. La concertation territoriale

Le dispositif choisi pour la réalisation d'une démarche participative en vue d'accompagner une transition agroécologique dans le marais audomarois est celui de la concertation territoriale. Selon le guide LISODE, la concertation est un « *travail collaboratif qui implique la confrontation des points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idée* » et vise à préparer la codécision (DIONNET M. et al., 2017).

Ce qui fait l'efficacité de la concertation territoriale est la transversalité des questions abordées. En effet, lorsque le sujet est d'enjeu territorial les acteur-tice-s touché-es sont nombreux-ses et d'intérêts divergents. Leur implication dans un travail collaboratif permet certes de les impliquer et de mettre en évidence leur avis mais surtout de faciliter leur adhésion car ils auront contribué à la définition du projet de territoire. (CEDAG, s.d., 2001).

Ici, la démarche de concertation a été proposée par le MAB France et c'est la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), et le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale (PNR CMO) qui portent le dispositif. L'initiative a donc été impulsée par le MAB France et appliqué par ces institutions. Le marais Audomarois est donc un terrain d'étude. Selon la typologie de BEURET J.E et de THERET C., ce dispositif de concertation est une démarche descendante-ascendante puisque la dynamique externe a été choisie et vient à la rencontre de dynamiques déjà engagées sur le territoire. L'enjeu ici est donc de « *trouver un point d'accroche entre les dynamiques externes et les dynamiques locales existantes ou qui restent à susciter* » (BEURET J.E. et TREHET C., 2001). L'objectif est d'inviter les acteur-rices de la filière agro-alimentaire, des élu-es et des citoyen-nes à penser ensemble un projet de transition agroécologique pour le territoire. Le travail de concertation permet de « *tisser des liens entre les acteurs, d'ouvrir le dialogue ou encore de mettre en évidence l'existence d'intérêts communs* » (BEURET J.E. et TREHET C. 2001). Pour susciter l'intérêt à la concertation, l'objet au centre des discussions doit être un élément d'attache pour les individus, que ce soit une attache professionnelle ou personnelle. Ce qui permettra de révéler les positionnements, intérêts et enjeux des acteur-rices présent-es.

2. Qu'est-ce que la transition agroécologique et quels sont ses enjeux ?

2.1. Analyse des modèles de transition, freins et leviers.

Le mot transition envahit nos espaces et nos politiques territoriales. Nous avons un Ministère de la transition écologique, les services numériques des intercommunalités se nomment service de transition numérique, on parle d'engager une transition énergétique et des collectifs d'habitant-es se créent au nom d'initiatives de transition. Mais qu'est-ce que la transition ?

« La transition désigne le processus par lequel les principes qui régissent un système sont modifiés de façon radicale, entraînant un ensemble de changements concernant autant les valeurs des acteurs que les techniques qu'ils utilisent. Sa durée varie de quelques années pour une unité de production, à plusieurs décennies pour un secteur d'activité ou la société dans son ensemble. Une transition est un processus complexe car un système en place est généralement verrouillé par la cohérence, construite au fil du temps, entre les techniques, les habitudes des acteurs, la réglementation, etc... Lever ces verrous nécessite des actions collectives telles que celles du

management des transitions, et l'adoption d'une stratégie chemin-faisant dont les fins et les moyens sont reconsidérés chaque fois que nécessaire au cours du processus de transition »

(HAZARD L. et al., 2017).

Comme l'indique cette définition de Laurent HAZARD, la transition c'est le processus permettant de passer d'un état à un autre. Elle peut être volontaire pour permettre une innovation, pour anticiper un changement important, ou contrainte et inattendue. Afin d'analyser le fonctionnement de ces processus, de comprendre quels leviers peuvent être mobilisés, comment arriver à cette situation de transition et quels sont les freins à soulever, Franck W. GEELS propose une analyse multi-niveaux de l'étude des transitions sociotechniques. Le texte suivant vise à expliquer et détailler cette approche⁶.

Cette approche sociotechnique des transitions permet de conceptualiser les différents systèmes de domaines variés (tels que le transport, l'énergie ou l'agroalimentaire) comme une configuration d'éléments qui comprennent la technologie, les politiques, les marchés, les pratiques de consommation, les infrastructures, la signification culturelle et les connaissances scientifiques (GEELS F. et KEMP R., 2012). Cette approche permet de comprendre la co-évolution et les interactions multidimensionnelles entre l'industrie, la technologie, les marchés, les politiques, la culture et la société civile, entre autres. Autrement dit, comment les éléments de la société évoluent ensemble et empruntent une trajectoire similaire ? Cette approche cherche à comprendre, d'un part, ce qui fait la stabilité de cette trajectoire qui, bien que quelque peu perturbée ne semble pas subir de variation, et d'autre part, comment un élément étranger et innovant peut faire face à cette stabilité, la perturber et entraîner un changement de trajectoire.

Pour comprendre comment arriver à cette transition, à cette perturbation qui entrainera un changement de trajectoire, GEELS F.W. décrit le système selon 3 niveaux d'analyse. Le premier, les niches, sont les lieux d'innovations pouvant être financés par le secteur public comme le secteur privé. Elles portent des projets d'expérimentations qui travaillent sur des innovations radicales qui s'écartent des régimes existants et qui n'aboutissent que si elles réussissent, répondent aux attentes, peuvent être acceptées dans le régime ou peuvent le remplacer. Le deuxième niveau est celui des régimes sociotechnique. Ce sont des groupes d'acteur-rices suivant des règles structurelles qui coordonnent et guident les perceptions et les actions des acteur-rices. Ces régimes englobent à la fois des entreprises comme des usagers, des acteur-rices de la société civile ou des politiques. C'est-à-dire que c'est à la fois le groupe central du domaine mais aussi tous les acteur-rices qui gravitent autour. Par exemple, pour l'agro-alimentaire, le régime sociotechnique englobe les producteurs, les transformateurs, les semenciers, les filières de distribution, les conseillers, les associations, les consommateurs, les politiques etc. Les différents groupes d'acteur-rices peuvent partager différents régimes qui peuvent eux-mêmes être liés. Enfin le troisième niveau est celui du paysage sociotechnique. Le paysage sociotechnique est un niveau plus large qui peut influencer à la fois sur la dynamique des niches mais aussi sur celle des régimes. Le paysage comprend l'infrastructure, des aspects physiques (infrastructures, villes), les idéologies politiques, les valeurs sociétales, les croyances, les préoccupations, le paysage médiatique et

⁶ GEELS F., et KEMP R., 2012, « The Multi-Level Perspective as a New Perspective for Studying Socio-Technical Transitions », *Automobility in Transition? A Socio-Technical Analysis of Sustainable Transport*, Routledge, 49-79.

les tendances macroéconomiques. Le paysage est le plus haut degré de structuration dans le sens où il échappe à l'influence des acteur·rices individuel·le·s.

La figure n°3 est une représentation idéale et typique de la façon dont les trois niveaux interagissent dynamiquement dans le déroulement des transitions sociotechniques. Bien que chaque chemin de transition soit unique, la dynamique générale est que les transitions naissent de l'interaction entre des processus à différents niveaux : A) les niches d'innovation créent une dynamique interne, B) les changements au niveau du paysage créent une pression sur le régime et C) la déstabilisation du régime crée des possibilités d'innovation de niche. Les chemins pour provoquer ces changements sont multiples et les causes peuvent se renforcer mutuellement. Les changements se font progressivement au niveau des régimes et sont plus radicaux à l'intérieur des niches. L'enjeu est donc de créer un paysage sociotechnique favorable pour légitimer les alternatives ce qui permettra de faciliter l'impact des niches sur le régime et pourra entraîner une pression sur le paysage dominant qui intègre les niches. C'est aussi de multiplier les niches et d'aider à ce qu'elles s'agrègent pour changer le régime.

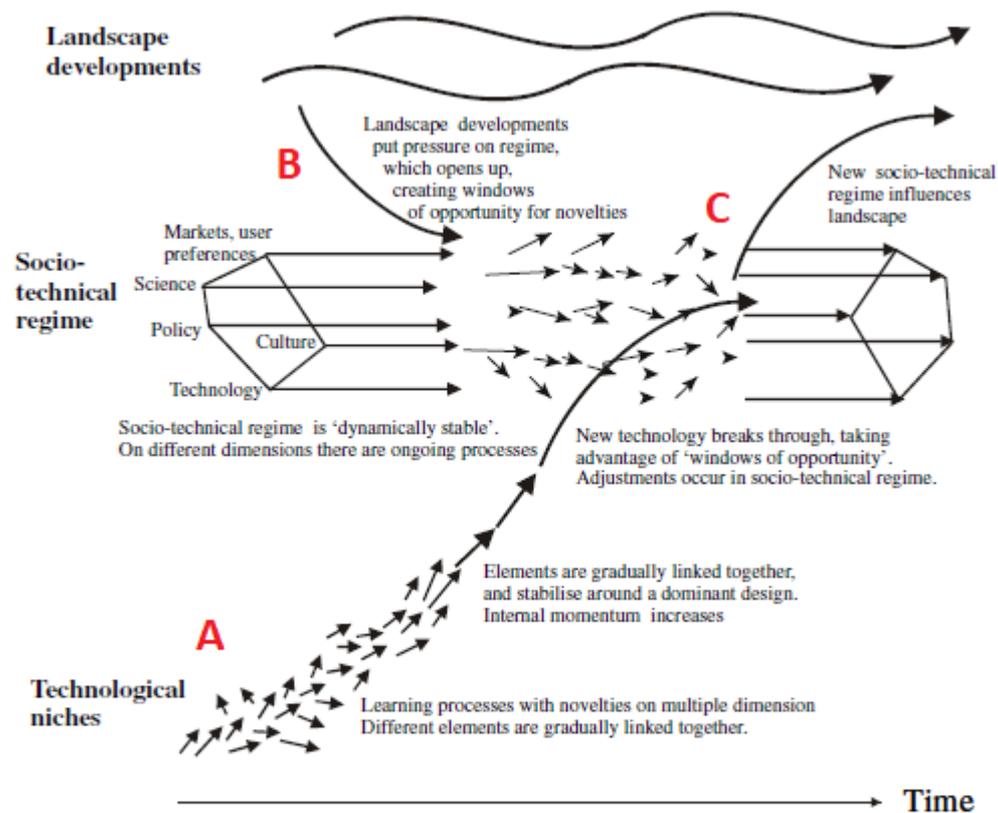


Figure 3.4 A dynamic multi-level perspective on system innovations (Geels, 2002, p. 1263). Reprinted by permission of the publisher (Elsevier).

Figure 3: Perspective d'une dynamique à différents niveaux sur les innovations systémiques
Source : GEELS F., et KEMP R., 2012

La transition est donc un processus permettant d'intégrer un certain nombre de changements souhaités ou non. Les dynamiques de transition écologique visent à anticiper un certain nombre de changements exogènes, les comprendre et accepter qu'ils se produisent. Cela pourrait permettre la résilience du territoire, c'est-à-dire faire face aux aléas qui le menacent tant à une échelle globale, tel que le changement climatique, qu'à une échelle locale, la baisse du nombre de maraîchers pour le

marais audomarois par exemple. La transition écologique permet également de choisir un autre chemin, c'est-à-dire, face au chemin dominant qui s'homogénéise avec le temps et qui a un impact fort sur l'environnement, choisir un chemin plus incertain, plus diversifié et plus respectueux de la diversité des milieux existants. L'enjeu est donc d'accompagner le territoire au changement en agissant à la fois sur les niches et sur les paysages.

2.2. L'agroécologie : d'une approche par modèle à une approche par système

Au XXème siècle, pour atteindre l'objectif d'une autosuffisance alimentaire, l'agronomie s'est développée grâce au progrès technique pour une augmentation forte de la productivité et de la compétitivité des secteurs agricoles nationaux. On ne parle d'ailleurs plus ni de paysan, ni d'agriculteur mais bien d'exploitant agricole. Cette révolution verte a entraîné ce que Nathalie GIRARD appelle la crise des connaissances agricoles où « *les recherches produites visent à définir des modes d'utilisation optimale des ressources naturelles, à identifier celles qui sont limitantes par rapport à un optimum de production et le cas échéant à les remplacer par des « intrants » de synthèse* » (GIRARD N., 2014). Ce n'est qu'à partir des années 1970 que ce modèle est remis en cause dans le débat public avec l'apparition des questions environnementales, de sécurités alimentaires, de disparition des espèces, d'érosion des sols, de la limite des ressources, de changement climatique etc. Pourtant, le modèle de développement n'est pas simple à changer. L'agronomie s'empare de ces problématiques et cherche à « *répondre aux nouveaux enjeux qui se posent à l'agriculture en complexifiant les contraintes de leur projet de rationalisation* » (GIRARD N., 2014) mais « *VANLOQUEREN et BARET (2009) ont montré que les innovations agronomiques sont le produit d'un régime technologique dominant et que les connaissances existantes, dans une certaine « dépendance au chemin », rendent difficile toute réorientation radicale du système de connaissances* » (GIRARD N. 2014). Ces recherches montrent donc que la transition sociotechnique, telle que la définit GEELS F. et telle qu'expliquée précédemment, n'est pas encore effectuée et que de nombreux verrous sont encore présents, entre autre dans le monde de la recherche agronomique. Pourtant, des innovations ont émergé en agriculture donnant plus de place à l'approche écologique dans l'activité agricole. Ces innovations sont regroupées sous le terme de l'agroécologie ou des agroécologies.

L'agroécologie est à la fois une science, un ensemble de pratiques agricoles et un mouvement social. Jusqu'en 1960 le terme « agroécologie » était utilisé pour désigner la discipline scientifique faisant le lien entre la production agricole et l'équilibre biologique des systèmes. À partir de 1960, des mouvements écologistes, contre l'agriculture industrielle notamment, ont émergé et l'agroécologie s'est développée comme un mouvement social.

La définition suivante, figure 4, est proposée par des chercheurs de l'INRA dans un dictionnaire en ligne sur l'agroécologie, dicoagroécologie.fr, et reprend synthétiquement et de manière complète ce qu'est l'agroécologie.

« L'agroécologie vise à promouvoir des systèmes alimentaires viables respectueux des hommes et de leur environnement. Ces systèmes engagent des modes de productions agricoles et des filières valorisant les potentialités écologiques, économiques et sociales d'un territoire. Leur développement s'appuie sur des approches transdisciplinaires réunissant professionnels du monde agricole, scientifiques, acteurs des mouvements sociaux de l'agroécologie et des politiques publiques.

L'agroécologie est une alternative à une agriculture intensive basée sur l'artificialisation des cultures par l'usage d'intrants de synthèse (engrais, pesticides...) et d'énergies fossiles. Elle promeut des systèmes de production agricole valorisant la diversité biologique et les processus naturels (cycles de l'azote, du carbone, de l'eau, équilibres biologiques entre organismes ravageurs et auxiliaires des cultures...).

L'agroécologie se développe dans le champ scientifique comme une approche intégrant les concepts et méthodes d'une diversité de disciplines dont l'agronomie, l'écologie, l'économie, la sociologie. Visant à promouvoir les services rendus par les processus naturels, elle analyse à différents niveaux (de la parcelle au territoire, de l'individu à la communauté, du court au long terme) les relations évolutives qui se créent au sein de ces systèmes entre le vivant, son mode de gestion et le contexte écologique, économique et social de cette gestion.

L'agroécologie est portée dans la sphère publique par des mouvements sociaux défendant la souveraineté alimentaire et l'agriculture paysanne. Elle interroge également notre façon de consommer et soutient le développement de circuits courts afin de restaurer un lien entre nos aliments et leur mode de production.

L'agroécologie appelle à une véritable transition des secteurs agricoles et agro-alimentaires en lien avec la transition énergétique. Engagée sur les systèmes alimentaires, elle concerne également dans une vision systémique d'autres aspects de notre économie tels que la production d'énergies alternatives (méthanisation, biocarburants...) ou de fibres. »

Cadre 2: Définition de l'agroécologie

Source : HAZARD L., MONTEIL C., DURU M., BEDOUSSAC L., et JUSTES E., 2016, « Agroécologie ». In dicoagroecologie.fr.

L'agroécologie est donc autant une « *écologisation de la pensée agronomique, avec des débats disciplinaires et des choix politiques d'aménagement du territoire, que des nouveaux principes de rationalisation de l'activité agricole* » (GIRARD N., 2014). C'est donc cette multitude d'aspects, cette présence sur différents régimes sociotechniques, différents paysages qui fait de l'agroécologie non pas un modèle agricole mais une véritable force de changement complète et complexe pouvant répondre aux attentes de la société mais aussi, et surtout, aux enjeux environnementaux, on parle d'ailleurs de l'agroécologie comme d'une approche systémique.

2.3. Transition agroécologique appliquée au territoire

Depuis 2012, en France, Stéphane LE FOLL, alors ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a développé un projet agroécologique. Ce projet vise à concilier les performances économiques et la performance environnementale. Il permet de redorer l'image de la recherche agricole mais surtout de montrer un soutien politique fort pour ces démarches encore trop verrouillées. L'objectif est de définir « *au plus proche des territoires* » des aides pour répondre aux besoins locaux pour favoriser la transition agroécologique (LE FOLL S., 2013). L'échelle choisie pour le marais Audomarois est celle de la Réserve de biosphère du marais Audomarois tout en travaillant sur son interaction avec des territoires plus larges tels que celui de la CAPSO, du PNR CMO ou encore de la région Haut-de-France (HDF).

L'agroécologie a pour principe de replacer l'agriculture dans son territoire, c'est-à-dire dans son paysage naturel, institutionnel, social et économique. Cette territorialisation de l'agriculture vise à « *tenir compte des potentialités et des ressources propres au territoire* », et « *à construire des filières agroalimentaires territorialisées, telles que définies dans les systèmes agro-alimentaires locaux* » (MAGRINI M.B., DUVERNOY I., et PLUMECOCQ G., 2016). C'est en ce sens que le processus de transition agroécologique est une construction territoriale qui répond à différents enjeux : l'alimentation, la gestion de l'environnement, l'emploi, le tourisme et d'autres activités du territoire (MAGRINI M.B., DUVERNOY I., et PLUMECOCQ G., 2016). La question qui se pose alors est : Comment engager une transition agroécologique sur un territoire ? Face aux éléments développés dans la première partie de ce chapitre et aux réflexions sur la transition et l'agroécologie, l'approche proposée ici est celle de la concertation territoriale perçue comme une démarche permettant de rassembler tous les acteur·rices du territoire et d'entamer progressivement et ensemble une réflexion sur l'agriculture et son interaction avec territoire. La partie suivante permet de présenter la démarche qui sera appliquée, sa construction ainsi que les limites déjà identifiées.

3. Présentation du dispositif TATABOX et de ses enjeux

3.1. Elaboration d'un diagnostic territorial : vers un projet de territoire cohérent

Souvent perçu comme le synonyme d'un état des lieux ou d'une photographie générale et complète du territoire, le diagnostic est avant tout « *une mise en capacité d'agir des acteurs du territoire* » (LARDON S. et PIVETEAU V., 2005). Le diagnostic territorial est donc un travail participatif permettant aux acteur·rices de s'exprimer sur leurs représentations du territoire. Il permet, certes, de déterminer les points faibles, mais surtout, les leviers et les axes de progrès présents. Le diagnostic n'est pas une fin en soi, il s'intègre dans une procédure territoriale ayant pour objectif la mise en œuvre d'un projet concret.

L'aspect participatif est essentiel car il permet de mobiliser des acteur·rices parfois déjà engagé·es et présent·es sur le territoire qui, par leur intégration dès le début de la démarche, seront davantage en capacité de s'approprier le processus, de l'appliquer ou de le défendre auprès d'autres acteur·rices du territoire. La diversité des acteur·rices convié·es permet une « *confrontation des points de vue et la recherche de solutions communes* » (www.diagnostic-territoire.org, 2016 »). Chaque acteur·rice est mobilisé en fonction de ses compétences, de sa présence sur le territoire ou de sa capacité d'action.

C'est donc un processus qui permet d'accompagner les acteur·rices au changement de comportement et d'action grâce à la formulation d'un « jugement sur la cohérence du territoire » (LARDON S. et PIVETEAU V., 2005). En effet, c'est à la recherche d'une cohérence qu'est engagé un diagnostic, une cohérence entre les actions engagées tant sur un domaine spécifique que sur des axes de travail plus large, tant sur un territoire défini qu'avec les territoires transfrontaliers. Cette cohérence est établie grâce à la rencontre entre les acteur·rices ayant pour point commun de pratiquer ou de vivre sur le territoire défini. C'est ce travail ensemble, ces échanges d'informations et cette confrontation qui permettent d'analyser la situation et de proposer, par la suite, un projet commun.

La mise en place d'un diagnostic partagé tient compte, d'une part des intérêts des acteur·rices locaux·ales mais également des contraintes réglementaires et de l'intérêt général. Les démarches se sont donc multipliées avec l'apparition des agendas 21 locaux. L'objectif était d'allier le travail de la collectivité et la participation citoyenne aux enjeux de développement durable. Aujourd'hui les diagnostics engagés prennent toujours les considérations écologiques et les lient (plus qu'au développement durable) à la notion de transition écologique.

Pour la mise en place d'un diagnostic partagé, différentes méthodes et outils ont été développés par des chercheurs pour permettre au territoire d'inviter les acteur·rices au débat (LARDON S. et PIVETEAU V. 2005). Ces méthodes sont à la fois nombreuses et similaires. Ces outils sont souvent sous forme d'animation ludique et accessible à tous pour faciliter la discussion, répartir la parole ou synthétiser les données. Mais la démarche reste globalement la même dans le sens où les étapes du diagnostic sont toujours les mêmes et suivent l'ordre logique de l'organisation d'une réflexion. Quatre étapes principales constituent la démarche : état des lieux, détermination des enjeux, choix d'une stratégie, proposition d'action (figure n° 4). Sylvie LARDON et Vincent PIVEATEAU soulignent qu'il est impératif de ne pas sauter une étape sans quoi le diagnostic ne sera pas complet. Le risque est que des acteur·rices ayant participé aux premières étapes ne voient plus l'intérêt du dispositif et ne se retrouvent pas dans la mise en œuvre. C'est la méthode et la bonne compréhension de celle-ci qui permettent la construction d'un diagnostic complet et intégrateur quel que soit l'outil choisi.

Les différentes phases du diagnostic de territoire

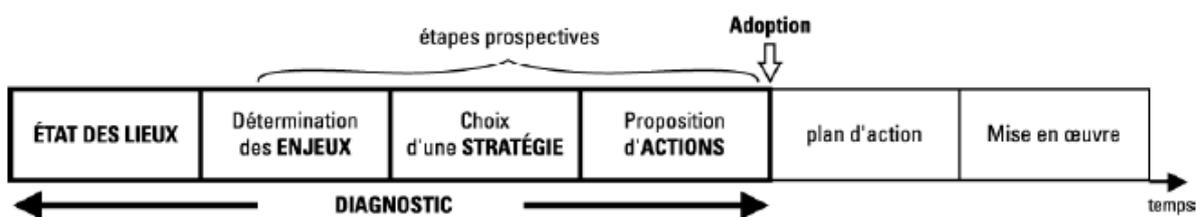


Figure 4: Les différentes phases du diagnostic de territoire
Source : LARDON S. et PIVETEAU V., 2005

Sylvie LARDON et Vincent PIVEATEAU (2005) proposent une méthodologie de diagnostic territorial pour analyser les modèles spatiaux et la représentation spatiale des acteur·rices. Pour ce travail ce ne sont ni les outils, ni la méthode de Sylvie LARDON et Vincent PIVETEAU qui seront appliqués. Cependant la démarche est similaire. Nous travaillerons à l'aide d'une boîte à outils, nommée TATABOX (Transition Agroécologique des Territoires Agricoles), créée par des chercheurs de l'INRA et dont le guidé a été publié en 2018 (AUDOUIN E. et al. 2018). Ce guide propose à la fois la méthode d'approche

et les outils à utiliser pour élaborer un diagnostic complet du territoire et accompagner les acteur·rices au changement, tout en soulignant les points de vigilance à avoir concernant la démarche.

3.2. Le dispositif TATABOX : Petit guide de l'accompagnement à la conception d'une transition agroécologique à l'échelle du territoire.

Le projet TATA-BOX est un projet de recherche participative porté par 42 chercheurs de l'INRA Toulouse visant à développer une méthode et des outils permettant aux acteur·rices locaux·ales de concevoir une transition agroécologique à l'échelle locale (AUDOUIN E., 2016). Ce dispositif est présenté dans un processus en 5 phases et sous la forme de trois ateliers qui permettent la réalisation d'un diagnostic territorial complet. Cette méthodologie a été appliquée entre 2015 et 2016 sur deux territoires : Midi-Quercy (26) et Centre Ouest Aveyron (26).

Ce guide a pour objectif de proposer aux territoires un panel d'outils et une méthodologie pour concevoir et organiser une transition agroécologique à l'échelle locale. La finalité d'opérationnalisation de ce cadre méthodologique est : « *quelles méthodes pour quelles étapes avec quels acteurs* » (AUDOUIN E. et al. 2019). L'intérêt est de pouvoir apporter une aide au praticien·ne pour « *garantir la qualité du dispositif participatif* » (AUDOUIN E. et al., 2018) en proposant des outils mais aussi deux exemples d'application qui ont permis de déterminer les points de vigilance à avoir lorsque cette démarche est menée. Le guide n'a pas pour ambition de fournir une recette d'atelier applicable à chaque territoire mais bien une multitude d'orientations possibles à appliquer au territoire du·de la·praticien·e.

La première partie du guide TATA-BOX est un dictionnaire reprenant les éléments théoriques nécessaires pour l'accompagnement d'une transition agroécologique. La deuxième partie explique ce qu'est l'expérience TATA-BOX, de sa conception au dispositif appliqué sur les deux territoires exemples (Midi-Quercy (26) et Centre Ouest Aveyron (26)). La troisième et dernière partie propose 23 fiches techniques détaillant les méthodes et outils d'animation pouvant être mis en place sur les territoires. Selon les auteurs de la TATA-BOX, la conception d'une transition agroécologique « *nécessite une reconfiguration des acteurs et des systèmes de ressources issus de l'interaction entre les systèmes agricoles, les chaînes d'approvisionnement et les stratégies de gestion des ressources naturelles* »⁷(BERGEZ J.E., AUDOUIN E., et THEROND O. 2019). L'enjeu est donc de rassembler les acteur·rices de ces trois domaines interdépendants pour entamer une transition agroécologique. Les interactions entre ces acteur·rices sont prévues dans 3 ateliers répartis sur 2 années. Ces ateliers permettent de dresser un état des lieux et des enjeux des territoires, une vision du système agroécologique territorial sur 10 ans ainsi qu'un plan d'action pour favoriser cette transition sur 10 ans. Les discussions des 3 ateliers sont analysées et les résultats partagés avec les différent·es acteur·rices du territoire. Une fois ces ateliers terminés les scientifiques laissent le territoire mettre en œuvre cette transition. Cependant, cette première application a débouché sur une « *acupuncture territoriale* » (AUDOUIN E. et al. 2019) qui ne permettra peut-être pas d'engager une transition agroécologique systémique.

La principale difficulté identifiée est de conserver « la dynamique et la coordination de l'ensemble des changements validés dans la démarche » (AUDOUIN E. et al. 2019). Cela s'explique notamment par

⁷« requires reconfiguration of the stakeholders and resource systems emerging from the interaction between farming systems, supply-chains and natural resources management strategies » (BERGEZ J.E., AUDOUIN E., et THEROND O. 2019).

le manque de suivi et de présence sur le territoire suite aux ateliers à cause d'un manque de relai de la démarche aux Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR). L'enjeu de l'application de cette démarche est donc d'une part de susciter de l'intérêt et de l'engagement auprès des acteur-rices du territoire, créant « *une arène de transition* » (AUDOUIN E. et al. 2019). C'est aussi, et surtout, de réussir à conserver la dynamique lancée et de l'accompagner dans son changement systémique. L'adaptation de la TATA-BOX à différents territoires et différents contextes reste donc à conduire et à analyser, d'une part, pour avoir des évaluations de la démarche et des retours d'expérience et d'autre part, pour engager davantage de territoire dans la transition agroécologique.

3.3. Le cadre conceptuel de la transition agroécologique

La méthodologie appliquée au cours de cette mission de 5 mois s'appuie donc sur le cadre conceptuel de la transition agroécologique défini dans la TATA-BOX (AUDOUIN E. et al., 2018), boîte à outils alimentant nos réflexions et apportant certaines orientations méthodologiques :

« *Le processus de conception d'une transition agroécologique, basé sur ce cadre conceptuel, s'organise en cinq grandes étapes :*

- *Etape 1 : l'analyse de la situation actuelle. Elle permet notamment l'identification des acteurs et des ressources du territoire ;*

- *Etape 2 : l'identification des forces de changements exogènes actuelles et futures qui déterminent le devenir de l'agriculture locale (prospective exploratoire) ;*

- *Etape 3 : la conception d'une vision partagée d'un Système Agroécologique Territorialisé (prospective normative), c'est à dire l'organisation souhaitée des trois sous domaines et de leurs interactions considérant les spécificités du territoire et les forces de changements exogènes (identifiées en étape 2) ;*

- *Etape 4 : la conception du chemin de transition entre l'état souhaité et l'état initial (rétrospective). On s'intéresse ici aux conditions de passage entre ces 2 états, pas à pas, en identifiant les étapes de changement ainsi que les répercussions potentielles sur l'ensemble du système ;*

- *Etape 5 : la conception « adaptative » de la gouvernance et de la gestion de la transition identifiée en étape 3. On s'intéresse ici à assurer la capacité d'adaptation des réseaux d'acteurs face à l'évolution projetée de l'agriculture locale. » (AUDOUIN E. et al., 2018, p.21).*

Le guide précise que ce processus en 5 étapes est « cyclique et itératif » c'est-à-dire qu'il a « *vocation à être utilisé de façon répétée afin de s'adapter continuellement aux changements internes et externes de l'agriculture locale* » (AUDOUIN E. et al., 2018, p.21).

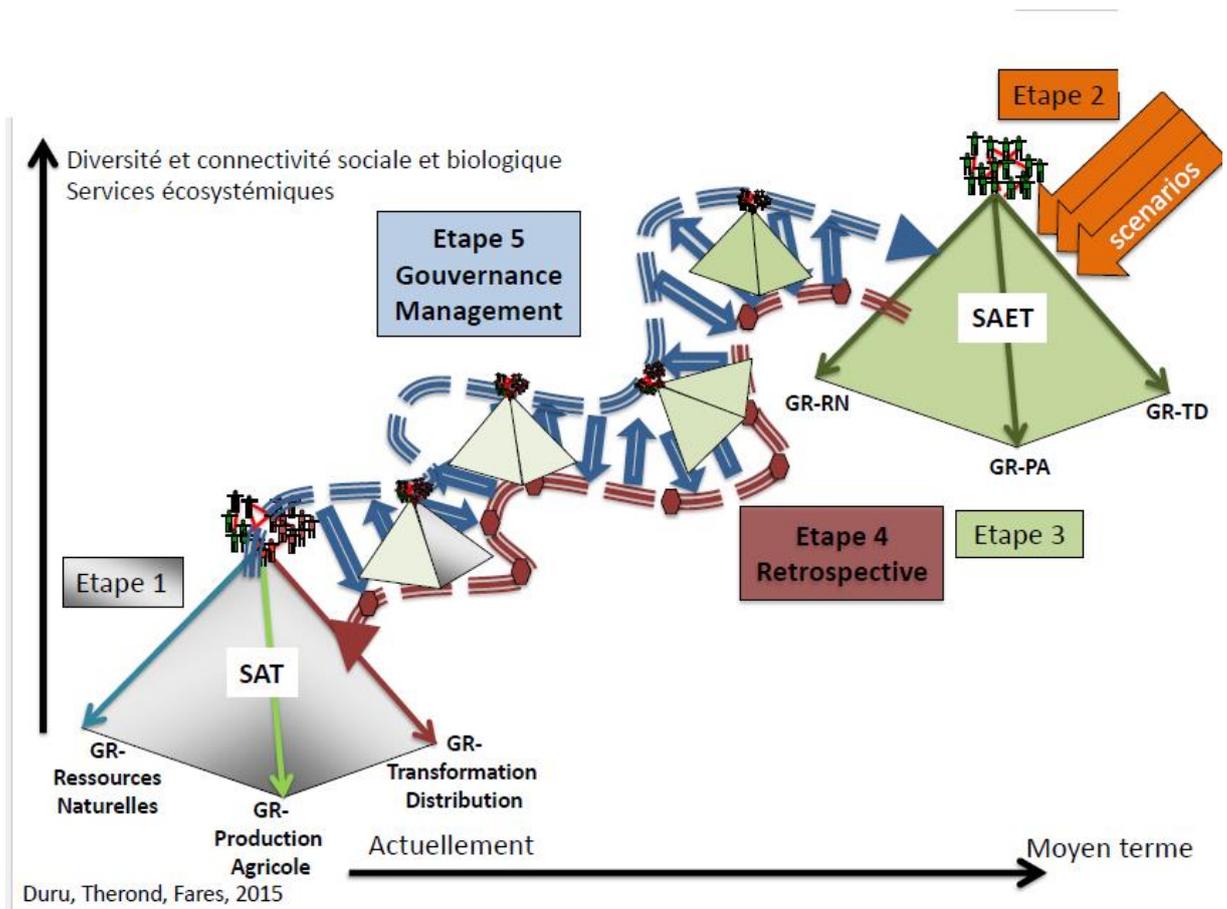


Figure 5: La transition agroécologique dans un processus itératif en 5 étapes
Source : DURU M., THEROND O., FARES M., 2015

Les 5 mois de stage ont été consacrés à la traduction de ces étapes en une méthodologie opérationnelle ainsi que la préparation, l'animation et l'analyse du premier atelier de concertation. Les étapes 4 et 5 n'ont pas été mises en place. La méthodologie a dû être adaptée à un calendrier (de mai à septembre) particulier ainsi qu'à un laps de temps assez court. Les deux chapitres qui vont suivre présentent les outils qui ont été utilisés pour appliquer les 3 premières étapes de ce cadre conceptuel. L'application au marais Audomarois ainsi que les résultats obtenus sont présentés simultanément.

CHAPITRE 2 : Une méthodologie adaptée pour une analyse du contexte territorial – préparation du dispositif de concertation

Ce chapitre présente la méthodologie appliquée au territoire du marais Audomarois pour répondre aux deux premières étapes du cadre de la transition agroécologique présentées précédemment et proposées par la TATA-BOX :

« - Etape 1 : l'analyse de la situation actuelle. Elle permet notamment l'identification des acteurs et des ressources du territoire ;

- Etape 2 : l'identification des forces de changement exogènes actuelles et futures qui déterminent le devenir de l'agriculture locale (prospective exploratoire) » (AUDOUIN E. et al., 2018, p.21).

Pour permettre d'enrichir, à la fois, une compréhension globale des éléments du contexte territorial et l'identification de freins et leviers à la conduite de projets sur le territoire deux outils sont utilisés : les éléments bibliographiques et des entretiens semi-directifs.

Ces analyses sont essentielles à la préparation d'un dispositif de concertation car elles permettent d'adapter les démarches à entreprendre au contexte territorial et à prendre en compte l'historique du territoire en matière d'animation territoriale et de concertation.

Il a été choisi, pour ce chapitre, de présenter, d'une part, et simultanément, les deux outils d'analyses, et d'autre part les résultats obtenus sur le territoire du marais Audomarois. La figure n°6, ci-dessous, synthétise les outils utilisés ainsi que leur complémentarité pour obtenir les différents résultats.

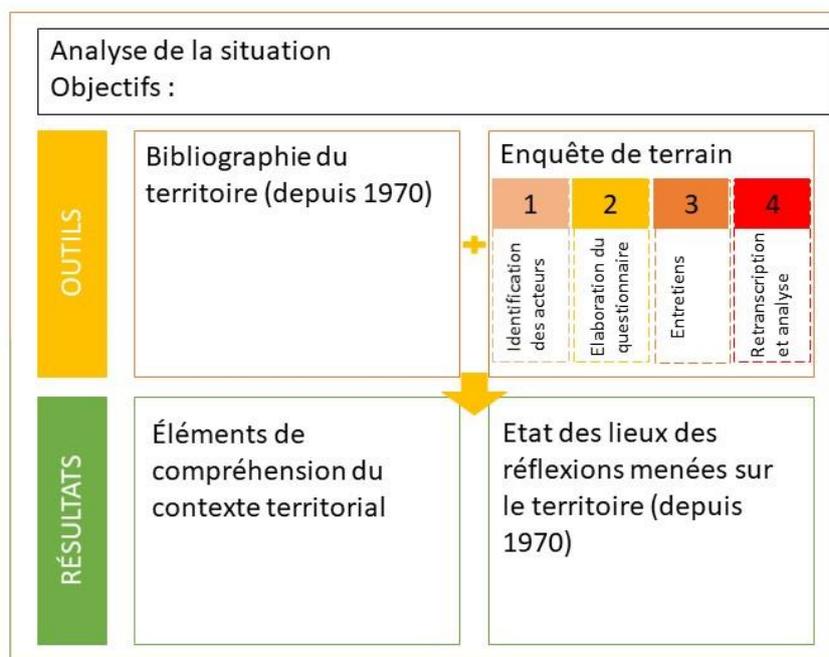


Figure 6: Analyse du contexte territorial du marais Audomarois dans lequel s'intègre l'étude
 Réalisation : ROZANES C., 2019.

1. Outils utilisés

1.1. Bibliographie

Pour la réalisation de ce rapport, le travail bibliographique a permis de répondre à différents objectifs, comme le synthétise la figure n°7, ci-dessous.

Afin d'adapter au plus près des problématiques locales le dispositif de concertation, une étude du contexte territorial a été menée permettant de connaître les caractéristiques du territoire d'étude et de révéler, d'ores et déjà, certains de ses enjeux vis-à-vis de la transition agroécologique. Cette étude s'appuie sur les rapports territoriaux, c'est-à-dire des rapports, mémoires, schémas d'aménagement ou d'organisation, plans, contrats ou études menées à l'échelle du territoire. Cette étude est également complétée par les entretiens ainsi que les différentes réunions et échanges menés au PNR CMO ou à la CAPSO apportant certaines connaissances et axes de recherche sur le territoire.

Depuis les années 1970 le marais Audomarois est alimenté par de nombreuses études. Des réflexions sur le changement de modèle agricoles ont été entamées et de nombreuses propositions d'actions ont été énoncées mais peu d'entre elles ont été mises en place. La liste des rapports étudiés n'est pas exhaustive. Elle a été définie en fonction des rapports qui ont été conservés dans la bibliographie du PNR CMO et de leur thématique. Ce projet n'a pas pour vocation d'être un point de départ de la réflexion à mener, mais il s'appuie sur ce qui a déjà été fait en termes de réflexion territoriale pour prendre en compte l'expérience du territoire et proposer de nouvelles méthodes innovantes et adaptées à ce contexte. De nombreux rapports ont notamment été publiés sur l'avenir de l'agriculture en préconisant des modes d'actions pour le maintien de l'agriculture par exemple. Une synthèse est présentée dans la partie 2.3.

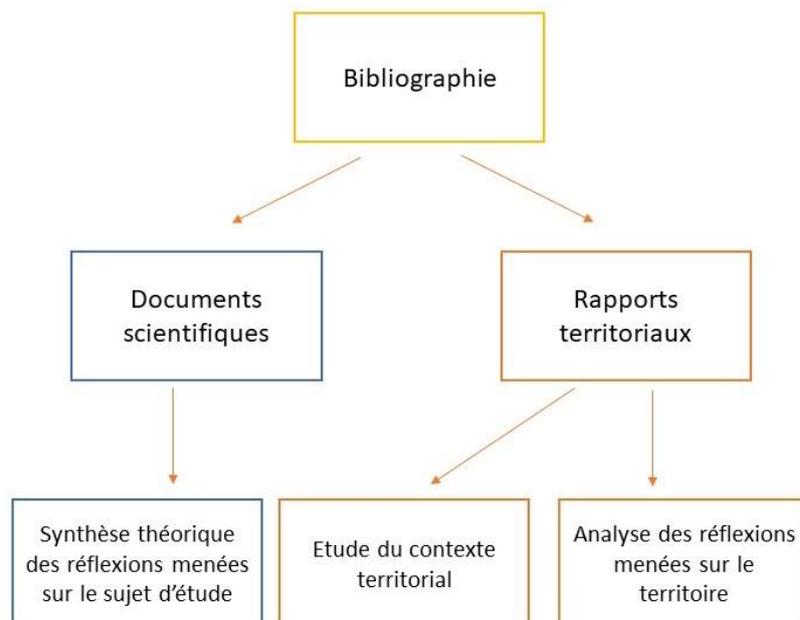


Figure 7: Utilisation de la bibliographie

1.2. Les entretiens de terrain

Pour compléter les informations obtenues lors des recherches bibliographiques, 18 entretiens ont été réalisés au cours de ce stage. La partie bibliographique en amont a permis de préparer ces entretiens de terrain et la grille thématique d'entretien en révélant les thèmes et les interrogations nécessitant davantage d'information.

Il a été choisi de réaliser des entretiens semi-directifs qui consistent à orienter le sujet de la discussion en fonction de thématiques choisies préalablement. Ces entretiens sont qualitatifs et permettent de récolter de nombreuses informations. Le but était d'offrir la possibilité aux acteur·rices de parler, l'intention était donc de pouvoir rebondir facilement pour traiter de nombreux sujets.

Les entretiens réalisés sont des entretiens documentaires. L'objectif était de s'informer sur leur connaissance du terrain et de compléter les informations, parfois lacunaires, trouvées dans les documents (LOUBET DES BAYLE J.L., 2000, p.73). Mais ce sont également des entretiens d'opinion. En effet, ils permettent de déterminer les enjeux des acteur·rices vis-à-vis de la transition agroécologique, de comprendre leur intégration dans les réseaux de partenaires, les relations qu'ils entretiennent avec les différent·s acteur·rices du territoire mais aussi de connaître leur perception de ce qui a déjà été mené sur les thématiques abordées.

Dix entretiens ont été effectués par Estelle ROSE, également stagiaire au Groupe de Travail Marais, qui a mené une étude intitulée : *Le maraîchage dans le marais Audomarois : quelles conditions pour une transition vers une agriculture durable ? Enquête auprès de la profession*, 2019.

Estelle ROSE est également étudiante à l'Université de Lille en master 2 d'Urbanisme et Aménagement, elle a effectué son stage de mai à septembre 2019 sur *Le maraîchage dans le marais Audomarois : quelles conditions pour une transition vers une agriculture durable ? Enquête auprès de la profession*. Ce stage consiste à rencontrer une dizaine de maraîcher·ères dont les profils diffèrent (maraîchage conventionnel, biologique, maraîcher·ères -éleveur·euses ...) par le biais d'entretiens semi-directifs. L'objectif de ce stage était d'identifier les freins au changement selon les maraîcher·ères, tant sur le plan des pratiques agricoles que de la transmission tout en analysant les solutions et leviers activables pour repenser l'activité maraîchère sur le marais.

Nos deux stages étaient complémentaires et une partie des études ont été réalisées conjointement :

- Synthèse bibliographique du contexte territoriale : Estelle a davantage travaillé sur le contexte maraîcher et son évolution, je reprendrai ses données et les compléterai.
- Synthèse bibliographique sur les réflexions menées sur le territoire.
- Entretiens : La mobilisation des maraîcher·ères et leurs entretiens ont été possibles grâce à la réalisation du stage d'Estelle.
- La synthèse des enjeux rencontrés au cours des entretiens.
- La réalisation de l'atelier de concertation et de son animation ont été facilitées par le soutien et l'analyse d'Estelle.

Les deux stages, bien que différents étaient complémentaires et ont permis d'obtenir davantage de résultats et d'éviter la sur mobilisation des acteur·rices du territoire grâce à la réalisation de deux études simultanées.

Cadre 3: Complémentarités avec le stage d'Estelle ROSE

a. Identification des acteur·rices à interroger :

L'identification des acteur·rices du territoire a permis de dresser une liste pour les entretiens ainsi qu'une première liste des personnes à inviter pour l'atelier de concertation. La liste complète des invités sera présentée dans le chapitre 3.

Le choix des participants s'est fait à partir des réseaux déjà existants sur le territoire ainsi que par l'apport des chargés de mission grâce à une série d'échanges avec Luc BARBIER, chargé de mission marais Audomarois au PNR CMO et coordinateur de la Réserve de biosphère du marais Audomarois et Bastien VAN INGHELANDT, chargé de mission agriculture et préservation des milieux à la CAPSO.

La liste des acteur·rices à interroger a été réfléchiée en fonction du cadre conceptuel proposé par TATA-BOX, c'est-à-dire une transition agroécologique multi-acteurs et pluri-domaines, la : Production Agricole, la Transformation – Distribution et la Gestion des Ressources Naturelle (AUDOUIN E. et al., 2018, p.25)

Les entretiens ont donc été réalisés auprès de :

- Producteur·rices
- Groupements de producteur·rices
- Organismes de conseil et formation
- Associations de la société civile
- Institutions
- Coopératives et fournisseurs
- Organisme de transformation / distribution / valorisation des produits

Le marais Audomarois a la particularité d'être organisé autour d'un groupe de travail réunissant différents acteur·rices depuis 2001, appelé le Groupe de Travail Marais (GT Marais). Son objectif est de coordonner les acteur·rices sur des actions définies à partir d'un objectif commun. Son rôle est de piloter le contrat de marais, document d'objectifs annuels, de s'occuper et coordonner l'animation locale et de gérer les différents labels et reconnaissances tel que le label RAMSAR et Réserve de biosphère et le volet marais de la charte du Parc. D'abord, le noyau central de ce groupe est composé d'acteur·rices institutionnels participant directement et indirectement à l'animation du marais Audomarois⁸. Ce noyau central est co-animé par le PNR CMO et la CAPSO, il se réunit tous les trimestres pour rendre compte des actions engagées sur le territoire et décider des orientations et objectifs à mener. Ce groupe de

⁸ Les grands principes du groupe de travail « marais » sont repris en annexe n°1

travail est également composé d'un groupe institutionnel ainsi que d'un groupe associatif qui se réunissent une fois par an pour la présentation du rapport d'activités. Parallèlement, des partenaires techniques sont mobilisés en fonction des projets à mener. Ce premier réseau, présenté dans la figure n°9, constitue déjà un premier annuaire des acteur·rices présents sur le territoire et est également un réseau d'acteur·rices aux liens forts de par l'animation menée depuis plus de 18 ans. Cet annuaire a permis d'identifier les acteur·rices de la gestion des ressources naturelles (aussi bien institutionnelles, qu'associatives) ainsi que les institutions et représentants politiques.

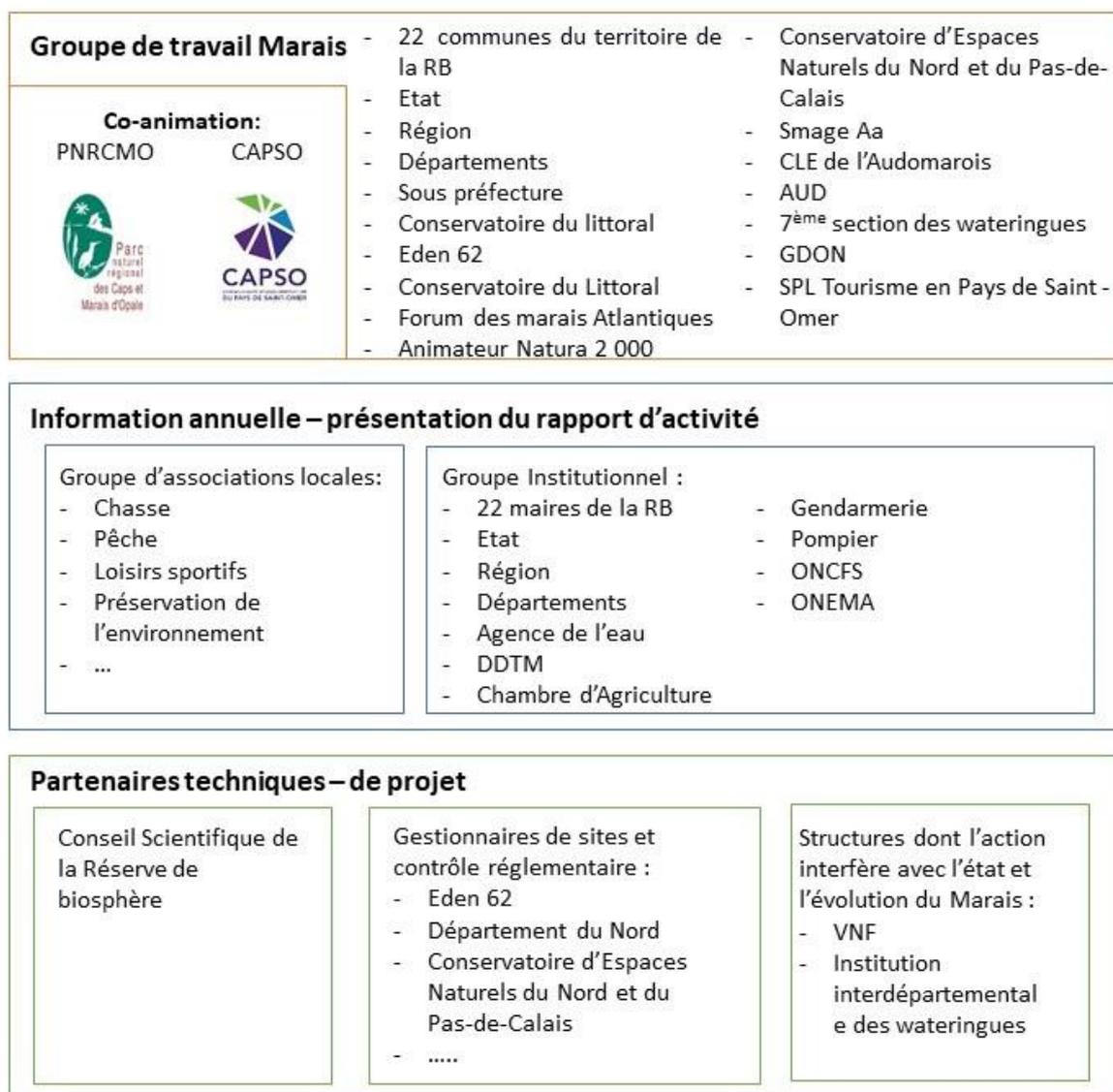


Figure 8: Organisation du groupe de travail marais⁹
Réalisation : ROZANES C.

Le second réseau d'acteur est celui des acteur·rices de la filière agricole. Il a été identifié grâce à la méthodologie TATA-BOX, à l'analyse bibliographique, aux connaissances des technicien·nes du PNRCMO et de la CAPSO ainsi qu'avec les orientations et conseils des premiers acteur·rices rencontrés.

⁹ Les acronymes sont repris dans le glossaire.

Ce réseau est composé d'une part, des producteur·rices, représenté·es au centre de la figure n°10, des organismes de conseils et de formation institutionnels et associatifs mais aussi des filières de transformation/distribution pour la valorisation des productions.

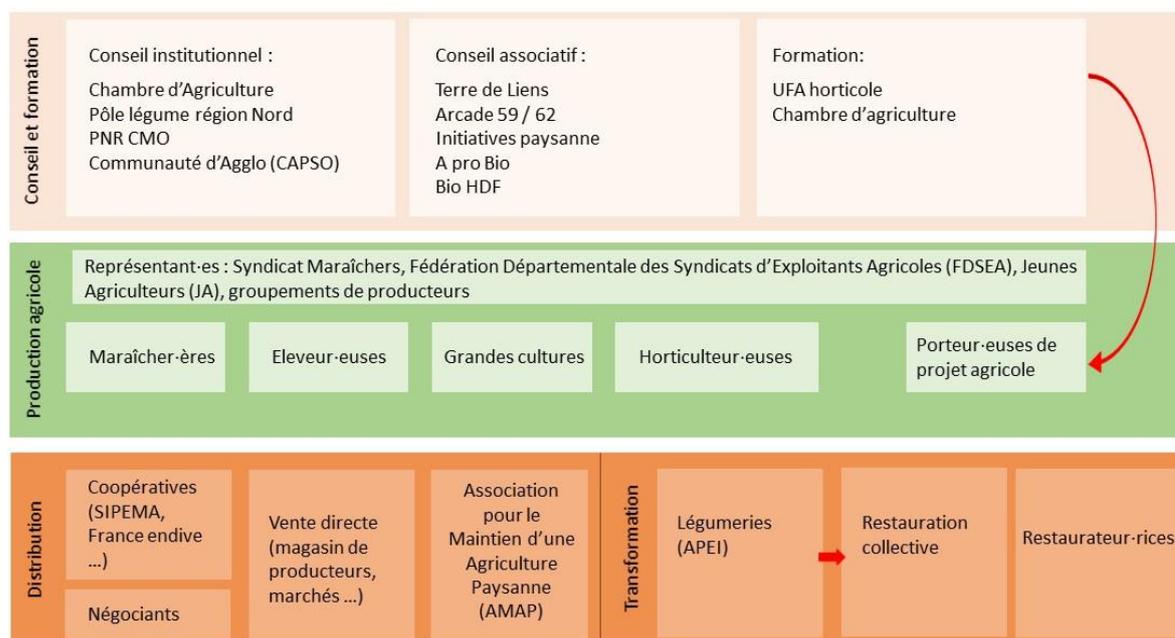


Figure 9: Acteur·rices de la filière agricole
Réalisation : ROZANES C., 2019

Enfin le dernier groupe d'acteur·rices identifié correspond à la société civile composée d'associations et de collectifs d'habitant·es présents sur le territoire tels que le collectif de transition Audomaroise et Citoyenne, le collectif Bio-cantine, l'Union Fédérale des Consommateurs des Pays de Saint-Omer et de Montreuil sur Mer, le Groupe local Terre de Liens audomarois ...

Les entretiens ont été effectués avec différents acteur·rices en fonction de le rôle sur le territoire, leurs connaissances et leurs actions déjà menées. Les entretiens ont été réalisé auprès des acteur·rices institutionnel·les, les acteur·rices associatifs de la gestion des ressources naturelles n'ont pas été rencontré (LPO, GOON, Nord Nature) ce qui explique la sous représentativité tes acteurs de l'environnement au cours de la démarche. Dans la liste des acteur·rices identifié·es pour les entretiens (figure n°11) apparaissent les 18 personnes entretenues ainsi que deux acteur·rices qui apparaissent en gris et deux en jaune. Les acteur·rices apparaissant en gris ont été entretenu·es avant le début des entretiens. En effet, j'ai pu participer à un entretien avec un·e élu·e puis un·e technicien·ne agricole. Ces entretiens étaient organisés par Bastien VAN INGHELANDT pour échanger et informer autour du Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH). Ce fut également l'occasion d'échanger autour de mes missions de stage. C'est pourquoi certaines informations de ces entretiens peuvent entrer dans l'analyse générale de l'enquête.

Domaine	Date d'entretien	Organisme
Producteur-trice-s	01.08.19	Eleveur-euse
	17.07.19	Eleveur-euse
Institutions - élire	07.08.19	CAPSO
	21.05.19	CAPSO
	03.07.19	CAPSO
	12.07.19	Ville de Saint-Omer
Transformation / Distribution	01.07.19	Coopérative agricole
	10.07.19	Transformation de la production
	10.07.19	AMAP de la Morinie
Conseil et formation	24.06.19	Chambre d'agriculture
	15.07.19	Chambre d'agriculture
	03.06.19	Chambre d'Agriculture
	09.07.19	Pôle légumes région Nord
	04.07.19	Terre de Liens
	20.06.19	CFA du Doulac
	16.07.19	ARCADE 59/62
	05.07.19	Initiatives Paysannes
Gestion des ressources naturelles	24.06.19	Commission Locale de l'eau et SMAGEAA
	29.07.19	Agence de l'eau
	12.07.19	Conservatoire du littoral
	01.07.19	EDEN 62

Figure 10 : Liste des acteur-rices interrogé-es

b. Création de la grille thématique :

La grille d'entretien a été créée à la fin du premier mois de stage, suite à une appropriation du terrain, effectuée notamment grâce au travail bibliographique, à l'identification des acteur·rices et de leur rôle au sein du territoire.

L'entretien étant un entretien semi-directif, la grille d'entretien est générale. Elle fonctionne par thématique pour faire parler l'enquêté·e. Afin de préparer l'atelier de concertation, l'entretien a été divisé en deux parties : une partie diagnostic et une partie prospective. Ces deux parties sont ensuite divisées en sous-parties selon l'organisation souhaitée de la discussion. Il semblait pertinent d'interroger l'acteur·trice d'abord sur sa propre fonction, puis celle de son organisme, de connaître les liens qu'il·elle entretient avec les autres acteur·rices du territoire puis sa vision de l'environnement territorial. Enfin, la perspective d'avenir est abordée dans l'évolution propre à l'organisme et l'évolution imaginée pour le territoire. (cf Grille d'entretien en annexe n°2)

Les acteur·rices venant de différents domaines, la grille est organisée en couleur en fonction des questions à poser à tel ou tel acteur·trice :

- En noir – les questions communes à tous les acteur·rices
- En violet – Les questions à destination des élu·es·es
- En rouge – Les questions pour la transformation / distribution
- En vert – les questions à destination des acteur·rices de conseil et formation
- En bleu – les questions à destination des acteur·rices de Gestion des ressources naturelles

Selon l'entretien, certaines questions précises pouvaient être ajoutées, en orange, pour par exemple, avoir des informations complémentaires spécifiques ou pour pointer des sujets.

Exemple :

> **Pour la SIPEMA :**

En 1991 vous avez lancé une étude sur la réflexion autour de l'idée de pépinière d'entreprise ? Qui en est à l'origine ? Pourquoi n'a-t-elle pas abouti ?

HUCHETTE F., 1991, *L'installation agricole dans le marais audomarois : réflexion autour d'un concept nouveau, la pépinière d'exploitation*, SIPEMA, D.E.S.S. Développement Rural Université de Lyon II, 131p.

> **Pour Initiatives Paysannes :**

L'installation est-elle plus difficile aujourd'hui ? Sur le territoire audomarois ?

Entretiens semi directifs – Les acteur-trice-s de la filière agricole dans le marais audomarois

Nom :

Prénom :

Activité(s) professionnelle(s) / Fonction :

Organisme(s) :

Présentation : Commencer par ma propre présentation, mes thématiques de stage, le travail que j'ai déjà fait, les travaux que je vais mener et à quoi va me servir l'entretien.
Décrire comment va se passer l'entretien et qu'elles sont les thématiques que j'aimerais aborder.
Expliquer que c'est un entretien ouvert, que d'autres thématiques peuvent m'intéresser et qu'il est possible de réorienter certains sujets.

I. Diagnostic

Biographie

Pouvez-vous me parler de votre arrivée sur le territoire et dans cet organisme ?

- Depuis quand occupez-vous cette fonction et en quoi consiste-elle ?
- Travail sur le marais depuis ...

Action sur le territoire

z Elu-e-s

Pouvez-vous m'expliquer le rôle de votre collectivité sur le territoire ?

Pouvez-vous expliquer votre action propre au sein de votre collectivité de rattachement ?

– En commun

Pouvez-vous m'expliquer l'histoire et le fonctionnement de votre activité ?

- Création
 - Quand ?
 - Comment ?
 - quels besoins ? De quels acteur-trices ?
- Fonctionnement
 - Comment ?
 - Pourquoi avoir choisi ces outils / moyens d'action plutôt que d'autres ?
 - Evolution du mode de fonctionnement
- **Projets et dynamiques actuels**

– Transformation / Distribution

- **Approvisionnement**
 - Comment ?
 - Relation producteurs ? Sur le marais / sur les autres territoires ? Combien sont-ils ?
 - Quelle quantité de produit ? Quelle qualité ? Quelles pertes ?
- **Diversification**
 - Tentatives ? Volonté ?
 - Freins
 - raisons

- Conseil / Formation :
 - Freins
 - Enjeux liés à l'intervention sur le marais
 - Pourquoi persistent-ils ?
 - Solutions
 - Leviers

Relation entre les acteur-trices

Pouvez-vous m'expliquer les différents partenariats que vous entretenez sur le marais ?

- Fonctionnement ?
- Votre rôle ?
- Communication - Travail - Réunion
- Efficacité des partenariats ?
- Envisagez-vous d'autres partenariats ? (Quels acteurs, quel fonctionnement)

– Conseil / Formation :

Relation entre les différents organismes de formation et de conseils ?

- Partenariats ? Complémentarité ? Spécificité ?

– Gestion des ressources naturelles

Avez-vous perçu des évolutions dans vos relations avec les différents acteur-trice-s du territoire ?

Evolution du marais et enjeux de durabilité :

Comment jugeriez/évalueriez-vous l'évolution de l'environnement du marais ?

- Environnement général
- Environnement Naturel

Quelles sont vos attentes et vis à vis de quel(s) acteur-trice-(s) pour répondre à ces enjeux ?

II. Quels modèles agricoles pour demain ?

Innovation dans l'organisme

z Elu-e-s

Face à ces enjeux, quelle est votre ambition pour le territoire ? (Dichotomie entre les enjeux de préservation des ressources et de production)

- Transformation / Distribution

Quelle est la stratégie de votre organisme pour demain ?

- o Comment voyez-vous évoluer la demande ?
- Développement de nouvelles filières de valorisation locale et régionale
 - o Pensez-vous que d'autres filières de valorisation sont possibles sur le territoire ? Complémentaires ? Lesquelles
 - o Travailler en partenariat
 - o Au sein de votre filière quelles sont les diversifications possibles, quel investissement cela demanderait ?
- Valorisation des produits (Marque/label)

Conseil / Formation

Quelles stratégies souhaitez-vous proposer aux agriculteurs pour demain ?

- o Nouveaux outils / Formation
- o Freins / Leviers
- o Changement des modes de productions ?

- Gestion des ressources naturelles

Quelles stratégies souhaitaient vous voir pour la préservation des ressources naturelles ?

Comment pouvez-vous y contribuer ?

Avenir de l'activité agricole

- Elu·e·s

Quelle est la place du marais dans la stratégie agricole du territoire ?

- o Modèles agricoles
- o Quel est le rôle de la collectivité dans le maintien de l'agriculture sur le marais et plus spécifiquement dans le maintien du maraîchage ?

Quelles sont les conditions à réunir pour que demain il y ait toujours des maraîchers sur le marais ?

Comment envisagez-vous concrètement le maintien du modèle agricole actuel sur le marais ?

- o Pourquoi ?
- o Quelles évolutions, quels nouveaux modèles possibles ? Comment, quels moyens d'action ?
- o Le système de production actuel est-il en phase avec les attentes de la population ?

Pour conclure : *Comment imaginez-vous le marais Demain ? Quelles sont vos craintes et espoirs ?*

c. Tenue des entretiens :

Les entretiens se sont déroulés du 24 juin au 7 août 2019. Ils se sont tenus, pour la plupart, dans les locaux de l'acteur·trice interrogé·e, la durée moyenne des entretiens effectués est de 1h à 1h30.

Les entretiens se sont multipliés notamment dans la période du 1^{er} juillet au 12 juillet malgré les occupations de chacun. En effet, l'agenda pour cette enquête est particulier et est notamment lié à période du stage. Certains entretiens n'ont pu être menés que très tardivement pour différentes raisons. Pour les producteurs, la période estivale est le moment de la récolte des premiers choux fleurs, le semis des seconds, ou les moissons. Pour les autres, c'est la période pour finir les dossiers avant le départ massif en congés.

d. Retranscription :

Les entretiens ont été enregistrés pour permettre leur retranscription et des notes ont été prises pour faciliter la synthèse. Ne travaillant pas sur une analyse sociologique précise, et n'ayant pas le temps de retranscrire chaque entretien, il a été décidé de produire un tableau complet pour identifier les éléments principaux de l'échange.

Ce tableau permettait d'identifier les points suivant :

- Présence et actions engagées sur le territoire audomarois
- Projets et ambitions
- Partenariats engagés
- Besoins soulevés en termes de partenariat
- Freins ou leviers au changement rencontré
- Evolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire
- Rôle que pourrait avoir l'organisme dans les projets à mener pour la transition agroécologique
- Le marais de demain ? craintes et espoirs pour le territoire
- Apports de connaissances documentaires

Les entretiens ont servi à nourrir les deux parties suivantes. Le tableau de synthèse est disponible dans l'annexe n°2. L'analyse des entretiens, par le biais, notamment, des enjeux identifiés, sera développée dans la première partie du chapitre 3. Ces entretiens servent à alimenter la compréhension du contexte territorial ainsi qu'à connaître l'appréhension des acteur·rices face à une nouvelle mesure d'accompagnement.

2. Eléments de compréhension du territoire

Cette partie permet de présenter le territoire d'étude. Cette présentation a pour objectif d'être factuelle afin de ne pas orienter les enjeux du territoire mis en avant par les entretiens et l'atelier de concertation. Après avoir présenté la Réserve de Biosphère, sa localisation et ses caractéristiques principales, le contexte agricole et le contexte environnemental seront développés permettant ainsi une première compréhension du cadre de l'étude.

2.1. Informations générales

Situé entre les collines de l'Artois et la Flandres, le marais Audomarois est une cuvette où l'eau et les aménagements hydrauliques structurent le paysage. C'est un territoire situé dans les Hauts-de-France (HDF), à l'Est du Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale entre le département du Nord et celui du Pas-de-Calais. Le marais est réparti sur 15 communes, 3 intercommunalités et s'étend sur 3 726 hectares. Depuis 2013, le marais est une Réserve de biosphère, l'aire centrale de la réserve est celle de la zone RAMSAR, l'aire d'adhésion de la réserve représente les 22 communes délimité ci-dessous (figure n°12).

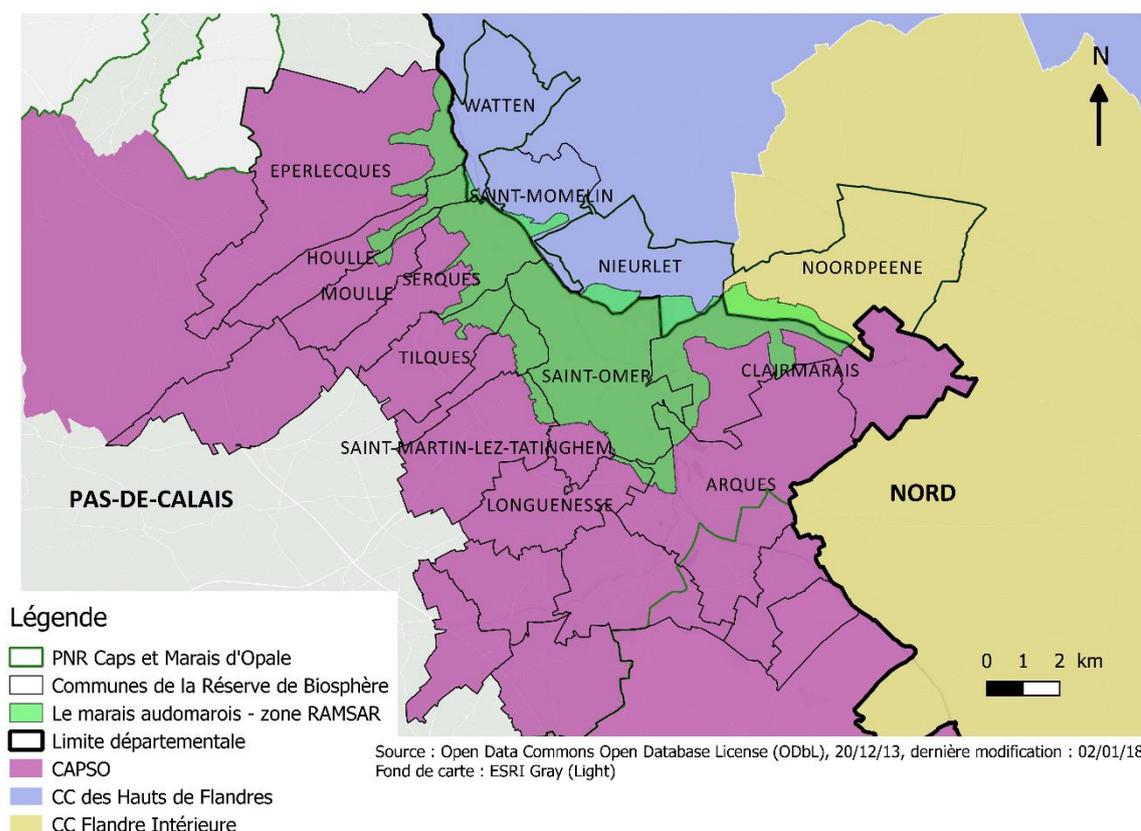


Figure 11: Carte des limites administratives autour du marais Audomarois
Réalisation : CAPSO 2019- ROZANES C.

L'identité du marais audomarois s'est fondée autour d'une interaction étroite entre l'Homme et la nature. Les premiers aménagements hydrauliques sur le marais remontent au VIII^{ème} siècle. L'activité

agricole s’y est développée à partir du XII^{ème} siècle et a façonné certains paysages du marais. Dans les années 1970, l’organisation du marais a été repensée, les parcelles ont été remembrées et 22 casiers hydrauliques ont été créés, dont certains illégaux, pour permettre une gestion indépendante des niveaux de l’eau dans les différents espaces.

Aujourd’hui, le marais Audomarois est un territoire distingué par plusieurs reconnaissances nationales et internationales pour sa biodiversité, ses paysages et sa ressource en eau, il est reconnu par différents labels ou convention de gestion (figure n°13):

- Le Parc naturel régional Caps et Marais d’Opale établi en 2000 suite au regroupement des parcs du Boulonnais et de l’Audomarois créés, eux, en 1986.
- Les zones Natura 2000 sont des espaces appliquant des directives européennes pour donner un cadre d’intervention commun aux Etats de l’Union Européenne en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels.
- La réserve de Biosphère – UNESCO (2013) composée d’une aire centrale, aire tampon et aire de coopération.
- La convention relative aux zones humides – RAMSAR (2008) est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l’action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. Le site Ramsar représente la zone tampon de la réserve de biosphère.
- Le site Inscrit des Marais du Romelaëre (1976).
- La Réserve Naturelle Nationale (RNN) des étangs du Romelaëre (2008)...

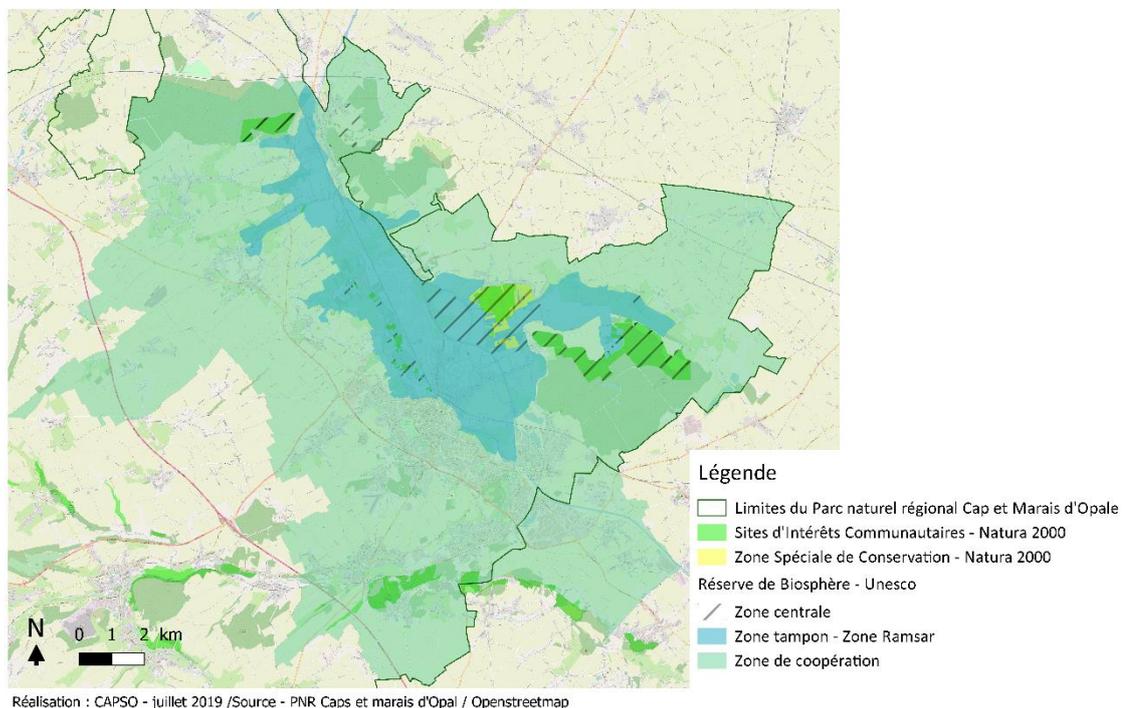


Figure 12: Carte : Le marais Audomarois, un espace naturel protégé
Réalisation : CAPSO 2019 – ROZANES C.

D’autres conventions de gestions et labels ou protections réglementaires ou inventaires sont présents sur la réserve de biosphère telle que les ZNIEFF (Zone Naturelle d’Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique – échelle nationale), la réserve naturelle nationale des Étangs du Romelaëre,

la réserve naturelle régionale des prairies du Schoubrouck et les espaces naturels sensibles, des départements du Nord et du Pas-de-Calais et les périmètres d'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL).

Chaque année, on estime qu'un million de visiteurs parcourent le territoire de la Réserve de biosphère du marais pour admirer le patrimoine naturel, paysager, agricole mais aussi le patrimoine culturel et architectural présent sur le territoire.

La richesse de ce territoire, façonné par l'homme, est représentée par ces 4 piliers :

- Une zone humide d'importance internationale de 3 726ha et de 700 Km de canaux (Wateringues et Watergangs).
- Une réserve de biodiversité avec, entre autre, 300 espèces de plantes dont 40 protégées, 200 espèces d'oiseaux, 26 espèces de poissons.
- Un marais habité de 5 000 résidents.
- Le dernier marais cultivé de France avec 400 hectares de maraîchage pour 27 maraîcher-ères et 1 100 hectares de prairies pour 50 éleveur-euses.



Figure 13: Les 4 piliers de la Réserve de biosphère
Crédits photo : dans l'ordre : Nord escapade, SERGEANT M.C., PETEROLFF C., ROSE E.

Le marais est confronté à des enjeux cruciaux pour son avenir, tant pour le maintien de l'activité agricole que pour le maintien de sa qualité floristique et faunistique. C'est l'équilibre entre ces 4 piliers qui est menacé.

2.2. Contexte agricole

De nombreuses études traitent du contexte agricole du marais audomarois, la plus récente et complète est le Schéma Directeur Agri Environnemental du marais Audomarois publié en 2014 par le département du Pas-de-Calais. Cette présentation du contexte agricole permet de dresser une synthèse complétée par des éléments des entretiens et de l'analyse bibliographique. Le développement du contexte maraîcher-ères sera davantage présenté dans l'étude : *Le maraîchage dans le marais Audomarois : quelles conditions pour une transition vers une agriculture durable ? Enquête auprès de la profession* (ROSE E., 2019).

L'occupation du sol du marais Audomarois est caractérisé par une très forte présence agricole. Aujourd'hui moins de 50% du marais est consacré à l'exploitation agricole. Sur le marais, trois modes d'agriculture se cotoient : Le maraîchage, l'élevage et les grandes cultures. Ces trois agricultures sont présentés brièvement ci-dessous.

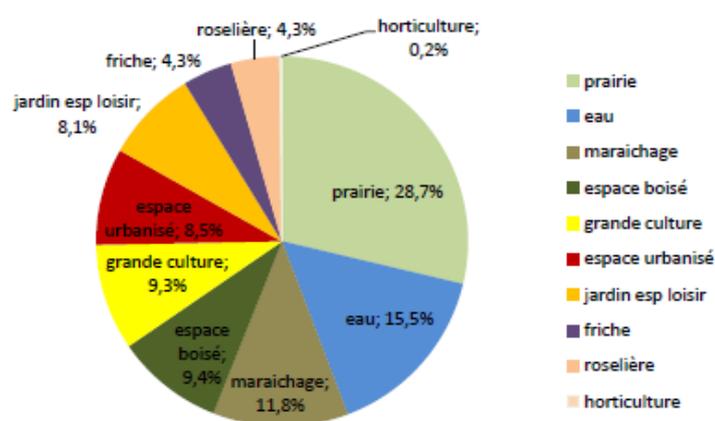


Figure 14: Occupation du sol en 2012

Source : Schéma Directeur Agri-Environnemental du Marais Audomarois, Département du Pas de Calais, 2014, p68.

A partir des données du PNR CMO 2012 – Albert Milot

Surface du marais : Env. 3720ha	1947 (m ²)	1947 (%)	1974 (m ²)	1974 (%)	2012 (m ²)	2012 (%)
prairie	16 151 950	43,5%	12 546 151	33,7%	10 692 645	28,7%
eau	5 261 128	14,2%	5 446 379	14,6%	5 784 682	15,5%
maraîchage	9 270 185	25,0%	8 565 787	23,0%	4 384 680	11,8%
espace boisé	126 803	0,3%			3 494 373	9,4%
grande culture	828 650	2,2%	2 600 305	7,0%	3 455 305	9,3%
espace urbanisé	1 662 450	4,5%	2 216 546	6,0%	3 168 357	8,5%
jardin esp loisir	1 107 342	3,0%	631 785	1,7%	3 009 636	8,1%
friche	1 265 211	3,4%	3 670 069	9,9%	1 599 440	4,3%
roselière	?	?	?	?	1 582 893	4,3%
horticulture	?	?	?	?	63 693	0,2%
vergers	51 775	0,1%	0	0	0	0
indéterminé	1 396 482	3,8%	1 522 648	4,1%	0	0

Figure 15: évolution de l'occupation du sol dans le marais Audomarois, 1947, 1974, 2012.

Source : « Schéma Directeur Agri-Environnemental du Marais Audomarois - Phase 1 » 2014, p21

a. Le maraîchage :

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le paysage du marais a radicalement changé, le maraîchage qui représentait alors 25% de l'espace n'en représente plus que 10% aujourd'hui. En effet, en 1951, on comptait 400 familles de maraîchers, à la fin du siècle il y avait 110 exploitations et aujourd'hui, seules 28 exploitations sont présentes sur le marais audomarois. Malgré cette diminution drastique du nombre de maraîcher-ères, la Surface Agricole Utile (SAU) maraîchère n'a diminué que de la moitié passant de 900 ha en 1947 à 400 ha aujourd'hui. Ceci s'explique par l'agrandissement des exploitations passant de 2 à 13 ha en moyenne.

Progressivement, la production maraîchère se spécialise en choux fleurs d'été et endives d'hiver. Loin des modes de production légumière de plaine, les maraîcher-ères ont dû modifier l'environnement du marais pour l'adapter à leur nouveau mode de production et de commercialisation. Une partie des parcelles jusqu'alors accessibles uniquement en bateau ont été équipées de ponts et routes pour permettre l'accès aux engins agricoles. Les autres, face à la mécanisation toujours plus importante, ont été laissées à l'enfrichement, à la plantation de peupleraies ou revendues comme espaces de loisir. Parallèlement, les maraîcher-ères ont créé leur coopérative, la SIPEMA, pour vendre leur production à l'échelle nationale et internationale. Continuant à vendre à la fois sur le marché national et en vente locale, la population maraîchère n'a cessé de diminuer face, notamment, à la difficulté du métier dans un environnement particulier et à la création de nouveaux marchés d'emplois avec le développement de l'entreprise Arc Internationale. Aujourd'hui, seuls 28 maraîcher-ères exploitent le marais, selon différents modèles tant de production que de commercialisation. La moyenne d'âge des maraîcher-ères est d'environ 54 ans et la transmission est peu souvent assurée face à la difficulté du métier et aux contraintes. En effet, les exploitations étant plus grandes, il est plus difficile pour les exploitant-es de contrôler les populations de ravageurs qui attaquent les plants de chou-fleur. Les infrastructures d'accès se dégradent nécessitant des investissements colossaux de la collectivité pour une agriculture peu génératrice d'emplois, intensive et de moins en moins adaptée à son environnement naturel. L'étude : *Le maraîchage dans le marais Audomarois : quelles conditions pour une transition vers une agriculture durable ? Enquête auprès de la profession* (ROSE E., 2019), permet de développer ces différents aspects sur l'avenir de la profession maraîchère et d'identifier les enjeux à considérer pour le maintien de la profession.

b. L'élevage :

Les prairies en zones humides sont destinées, dans le marais Audomarois, à la production de viande bovine et de lait. Les éleveur-euses du marais sont confronté-es également à des difficultés d'ordre économiques et environnementales. En effet, on observe sur la figure n°15 que la surface de prairie a diminué entre 1947 et 2012 passant de 1 600 ha à 1 100ha. Tout comme le maraîchage, cette diminution des espaces prairiaux s'explique par la diminution du nombre d'éleveurs, le manque d'accessibilité par voie routière de certaines parcelles et les contraintes liées à la zone humide (ravageurs, gestion des niveaux d'eau etc.), et les différentes crises de l'élevage qui se sont succédées. Cependant, le cas des éleveur-euses reste différent de celui des maraîcher-ères. Certaines exploitations n'ont qu'une partie de leurs parcelles sur le marais permettant ainsi un équilibre entre leurs différents espaces. De plus, certains éleveur-euses se sont engagé-es dans une gestion adaptée de leurs prairies en exploitant les espaces du conservatoire du littoral ou d'Eden 62 ou en contractualisant des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Le Programme du Maintien de l'Agriculture en Zones Humides (PMAZH), financé par l'agence de l'eau, leur permet également un suivi individuel et collectif

ainsi que la possibilité d'envisager de nouvelles mesures de gestion adaptées à leur environnement. Malgré les difficultés rencontrées par la profession, l'élevage semble être aujourd'hui une activité qui se maintient et qui s'engage davantage dans une gestion prenant en compte son environnement. Les prairies sont un élément caractéristique de la zone humide, offrant des espaces entretenus, un paysage ouvert et d'une grande richesse environnementale.

c. Les grandes cultures

Le marais a toujours connu des parcelles en grandes cultures. Les maraîcher-ères possédant de la volaille, un âne, ou un cheval, cultivaient sur de petites surfaces pour nourrir leurs animaux. Les terres en grandes cultures étaient très dispersées et leur exploitation n'était pas intensive. Les données d'occupation du sol estiment qu'en 1947, seul 2% de la surface était destinée à la grande culture soit 82ha mais ces données sont à prendre avec précaution car l'occupation du sol a été déterminée avec des photos aériennes et il est possible que le nombre de parcelles en grandes cultures à cette époque était supérieur. Le remembrement a permis de donner accès à davantage d'espaces et certains locaux ont bénéficié de l'arrêt d'activité des maraîcher-ères pour cultiver davantage en grande culture. Aujourd'hui, on trouve donc des parcelles de grandes cultures dans des marais en casiers fermés. C'est le cas du marais du Brockus et de l'île Flottante. Dans les chiffres présentés ci-dessus, en 2012, il y avait 350ha de la Surface Agricole Utile (SAU) en grandes cultures.

Le maintien du patrimoine agricole est menacé par les difficultés rencontrées autant sur le maraîchage que sur l'élevage. La perte de ces activités a des conséquences déjà visibles sur le paysage ainsi que sur l'environnement naturel du marais avec l'enfrichement des parcelles, la création de peupleraies fermant le paysage, l'augmentation du nombre de parcelle en grandes cultures et le développement de l'urbanisation imperméabilisant les sols. Le groupe de travail marais, le PNRCMO, la CAPSO et la chambre d'agriculture travaillent donc au maintien de ces activités agricoles envisageant des mesures adaptées tant au contexte agricole local, national et international qu'au contexte environnemental.

2.3. Contexte environnemental

a. Etat de la biodiversité faunistique et floristique sur le marais Audomarois.

Le marais audomarois révèle une richesse biologique remarquable tant du point de vue floristique que faunistique. On y dénombre de plus de 1700 espèces floristique, faunistique et de fonge, 50% de la flore aquatique régionale et 27% de la flore aquatique française y sont présentes (CAMART C., 2018). À ce jour, près d'1/3 de la surface du marais bénéficie d'un statut de protection ou de conservation de la nature ou des paysages : RAMSAR, Natura 2000, Site Inscrit, Réserve naturelle nationale, Espace Naturel Sensible, Réserve naturelle régionale...

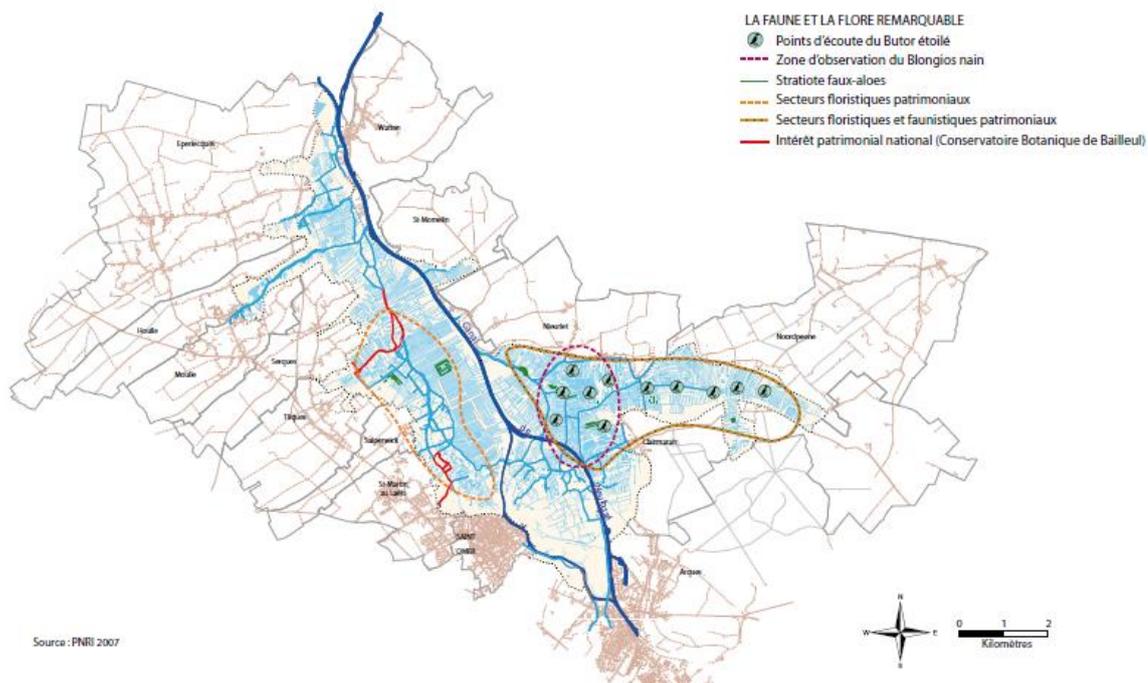


Figure 16: La faune et la flore remarquable du marais Audomarois
 Source, PNR CMO, 2007
 Carte extraite de l'atlas du SAGE Audomarois, 2013

De nombreux suivis scientifiques sont effectués sur cet espace tel que celui du Butor étoilé ou du phragmite aquatique. Le marais Audomarois est un espace privilégié pour la reproduction et la migration de nombreuses espèces d'oiseaux. Des études floristiques ont été menées en 2003, 2013 et 2018 par le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) ce qui a permis de dresser un état de la flore aquatique du marais et de comparer son évolution. Le tableau de synthèse de cette étude, figure n°18, montre que depuis 2003, sur l'ensemble du marais, 42% des espèces d'intérêt patrimonial ou protégées sont en régression. Ces premiers résultats montrent une perte de la biodiversité (CAMART C., 2018).

TENDANCE GLOBALE À L'ÉCHELLE DU MARAIS ENTRE 2003 ET 2018	NOMBRE D'ESPÈCES	POURCENTAGE
Disparue	7	16%
En régression	16	37%
Stable	8	19%
En augmentation	5	12%
Non évaluée	7	16%

Figure 17: Evolution de la flore aquatique - tendance à l'échelle globale du marais

Source : CAMART C., 2018, « Actualisation de l'inventaire de la flore aquatique du marais », Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Deux autres études sont en cours, les résultats sortiront prochainement. En effet, le Smage Aa a entamé une étude sur la qualité de l'eau et la Fédération des pêcheurs du Pas-De-Calais, sur la qualité et l'état de la faune piscicole. Ces suivis permettront de compléter celui sur la flore aquatique et pourront apporter des pistes pour déterminer les facteurs d'évolution de la faune et la flore aquatique dans le marais Audomarois.

Aujourd'hui, les résultats de suivis de la biodiversité ne sont pas positifs. L'origine de ce disfonctionnement peut être endogène comme exogène au territoire. L'enjeu est donc de continuer à assurer le suivi des espèces et de maintenir des habitats favorables aux espèces emblématiques du marais.

b. Un sol tourbeux, riche mais menacé

Les terres du marais sont pour une partie des terres tourbeuses. Leur profondeur varie de 50 cm à 10 m selon les parcelles et sont recouvertes d'alluvions fluviales de l'Aa et d'argile de Flandres (VAUDOIS J., 1996). Cette terre riche en matière organique et en acide phosphorique confère au marais un support de culture avantageux. Néanmoins, ce sol subit de plus en plus de pressions engendrant des conséquences environnementales non négligeables.

Les tourbières sont des milieux très particuliers. Leur formation dépend de deux principaux facteurs : la présence permanente d'eau ; l'excédent de la matière organique produite par rapport à celle qui est décomposée (QUINTIN L. 1997). Dans de bonnes conditions, elles gagnent ainsi environ 1 mm par an. Ces sols sont donc extrêmement fragiles. Pourtant, leurs propriétés en ont fait une ressource exploitée au cours des siècles derniers notamment sur le marais dont la population a longtemps exploité la tourbe pour en faire du combustible.

Cependant, ne pas préserver la tourbe à différentes conséquences. En effet, la mise à l'air de la tourbe provoque des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) considérables. Elles stockent en effet 1/3 du stock de carbone total des sols soit l'équivalent de 75% du CO₂ atmosphérique mondial alors qu'elles représentent uniquement 3% des terres émergées (BERNARD G., LE NAGARD M., et CURLIER C., 2019). Ainsi, sortie de son milieu anaérobique, la tourbe libère des émissions participant dès lors au réchauffement climatique. Cette mise à l'air peut notamment être liée à des pratiques agricoles non adaptées ou par une mauvaise gestion des niveaux d'eau.

De plus, lorsque la tourbe est mise à l'air de manière prolongée elle est dégradée et le niveau altimétrique du sol baisse, en effet sortie de son milieu anaérobique la tourbe s'oxyde et s'affaisse¹⁰. Sur le marais audomarois, la baisse altimétrique est notable à certains endroits bien qu'il soit difficile de l'attester scientifiquement. Il est néanmoins projeté de mettre en place des repères sous forme d'échelle limnimétrique afin de mesurer d'une part les conséquences du drainage mais aussi de faire prendre conscience aux maraîcher-ères qui gèrent les casiers hydrauliques des risques encourus. Cette baisse altimétrique présente un double enjeu : la perte du support de production ainsi que l'augmentation des risques d'inondation. Le marais Audomarois est préalablement soumis au risque d'inondation en raison de sa faible altimétrie, ce processus est renforcé avec la montée des eaux à prévoir en raison des effets attendus du dérèglement climatique.

c. Le changement climatique sur le marais audomarois et ses conséquences

Le marais Audomarois est un territoire très sensible aux changements. Sa position géographique le rend vulnérable lors de pluies violentes et importantes sur son bassin versant. Il est également concerné par le comportement de la mer lors de fortes marées ou de coups de vent. Différentes études tendent à démontrer que dans les 30 à 50 années qui viennent, la température globale va augmenter tout comme le niveau des mers. Parallèlement, le régime des pluies va changer et cela provoquerait une moindre recharge des nappes phréatiques mais pourra aussi causer des phénomènes d'inondations plus importants. La basse altitude et la faible topographie du marais Audomarois le rendent très sensibles d'une part, aux événements pluviométriques et aux crues, et d'autre part aux difficultés croissantes d'évacuation des eaux à la mer¹¹. Une collecte des données météorologiques est réalisée permettant de suivre les évolutions à l'échelle locales, figure n°20 . Aujourd'hui, ces données ne peuvent pas être comparées à celle du changement climatique global mais sont un indicateur de ce qui se passe localement.

L'avenir du marais audomarois est étroitement lié à l'évolution du climat et des effets qu'il pourra provoquer. (PNR CMO et CAPSO, 2018)

¹⁰ Par exemple, dans la tourbière du Holme en Angleterre, le drainage des terres a provoqué une baisse altimétrique d'environ 4 m entre 1850 et aujourd'hui.

¹¹ Le niveau d'eau du marais (en casiers ouverts) est de 2,20 NGF

CHANGEMENT CLIMATIQUE PRÉVISIONNEL À L'ÉCHELLE DU BASSIN ARTOIS – PICARDIE D'ICI 50 ANS ET SES CONSÉQUENCES



Figure 18 : Changement climatique prévisionnel à l'échelle du bassin Artois-Picardie d'ici 50 ans et ses conséquences
Source : « Le changement climatique vu du marais Audomarois », PNR CMO, CAPSO, 2018

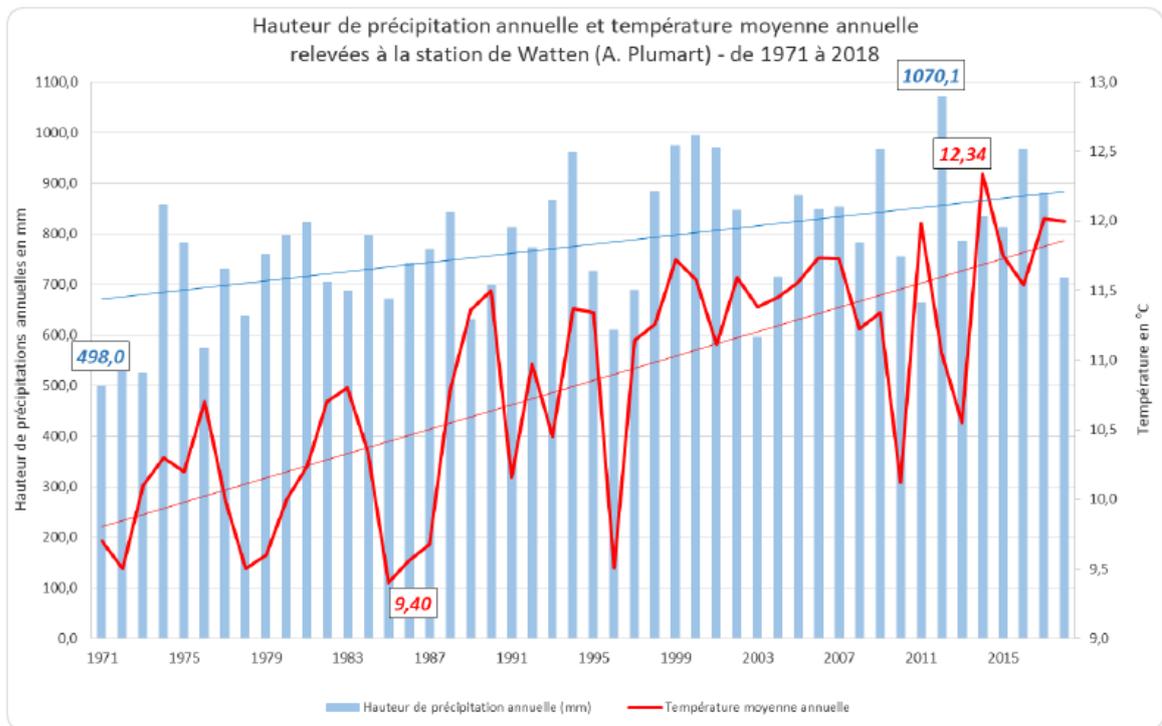


Figure 19 : Hauteur de précipitation annuelle et température moyenne annuelle relevées à la station de Watten de 1971 à 2018, PLUMART A.

d. Les services rendus par les zones humides

Au regard de ce qui a été énoncé précédemment sur la qualité de la biodiversité présente dans les zones humides, les problématiques de gestion des sols tourbeux ainsi que la sensibilité du territoire face aux évolutions climatique, cette partie vise à rappeler l'importance des zones humides à travers les services rendus. Au début de l'année 2019, un rapport intitulé *Terres d'eau terres d'avenir* a été écrit par Frédérique TUFFNELL, députée de Charente Maritime, et Jérôme BIGNON, Sénateur de la Somme, à destination du Premier ministre et du ministre de la Transition écologique et solidaire. Son objectif est de présenter les services rendus par les zones humides, les recommandations en matière de gestion ainsi que des dispositifs permettant de sensibiliser, préserver, gérer et valoriser ces espaces. Ainsi, ce rapport présente 7 services rendus par les zones humides présentés ci-dessous (TUFFNELL F. et BIGNON J., 2019):

- Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique : les zones humides contribuent au stockage du carbone, comme évoqué précédemment les milieux tourbeux, représentant 3% des terres émergées, stockent 30 % de la totalité du carbone des sols mondiaux.
- Atténuation des effets du changement climatique sur le cycle de l'eau : les zones humides sont des remparts face aux submersions marines, des réserves hydriques naturelles en période de sécheresse et peuvent être des protections contre les inondations
- L'Auto-épuration des eaux, contribution majeure à la santé publique : par la sédimentation des zones humides emmagasinent des matières minérales et organiques et grâce à des micro-organismes vivant dans les sols elles contribuent à la décomposition de certains polluants (phosphore et azote).
- Réservoirs de biodiversité végétale et animale, terrestre et marine : les zones humides, ne couvrant que 6,4% de la surface terrestre, hébergent 12 à 15% du nombre d'espèces animales de la planète (hors océans).
- Approvisionnements et productions alimentaires : étangs piscicoles, conchyliculture, ostréiculture, sel, élevage et, en ce qui nous concerne, au marais audomarois persiste le maraîchage favorisé par la présence de sols organiques et de l'eau.
- Aménités paysagères, contributrices au bien-être quotidien : sentiment d'apaisement, lieu de « lâcher-prise », et présence de structures paysagères patrimoniales, d'histoires et de légendes.
- Tourisme loisirs et activités économiques d'accueils : chasse, pêche, tourisme nature, tourisme ornithologique ...

Cette synthèse des services rendus par les zones humides permet de souligner le rôle que ces espaces jouent d'ores et déjà mais aussi leur importance pour notre société de demain, face notamment, au réchauffement climatique et à ses effets.

Le territoire du marais Audomarois fait face à de nombreux enjeux. D'un côté, l'agriculture exercée et emblématique du marais, notamment le maraîchage, est soumise à des difficultés d'ordre économique mais aussi structurel et environnemental. De l'autre, par sa qualité de zone humide, le marais Audomarois est un territoire certes sensible aux changements globaux mais aussi précieux face aux enjeux environnementaux actuels (crise de la biodiversité, dérèglement climatique, limite des ressources primaires etc.). L'objectif est de mener une réflexion conciliant le maintien d'une agriculture traditionnelle et la préservation des ressources naturelles du territoire : une réflexion agroécologique.

Pour accompagner le territoire dans cette réflexion, pour affiner notre connaissance du territoire et pour proposer des mesures adaptées au territoire et à ces acteurs, nous avons identifié, à partir des propositions faites pour le maintien de l'agriculture, certains freins et leviers au changement présents sur le territoire.

3. Freins et leviers au changement sur le territoire, analyse du contexte socio-technique.

Depuis les années 1970 de nombreux rapports ont été produits révélant ainsi les enjeux identifiés depuis plus de 50 ans pour le territoire. Ces rapports répondent aux besoins du territoire et sont orientés en fonction de l'axe de développement choisi. Cette orientation est due à des facteurs endogènes au territoire mais également exogènes, c'est-à-dire que l'évolution du territoire a été orientée en fonction de ses besoins propres mais également en fonction de l'évolution de la société en général. L'analyse de ces rapports a donc pour objectif de comprendre quels étaient les enjeux de développements, quelles solutions ont-pu être présentées ou appliquées en réponse à ces enjeux et si ces réponses proposées ont réellement permis une réponse efficace. Suite à cela, cette partie présentera une synthèse des freins rencontrés et actuels à la conduite de projets ainsi que des leviers à mobiliser pour accompagner au changement.

3.1. Synthèse des propositions faites pour le maintien de l'agriculture dans le marais audomarois.

La synthèse présentée dans cette partie porte davantage sur les mesures de maintien de l'activité maraîchère que sur l'élevage car, comme présenté en introduction, la filière maraîchère est davantage documentée. En effet, le marais Audomarois est le dernier marais maraîcher de France, la déprise maraîchère fut très importante et les différents organismes ont tenus à trouver des solutions pour maintenir cette particularité. Le maintien de l'activité maraîchère a donc fait couler plus d'encre que pour l'élevage qui, malgré une déprise agricole également, est une activité plus fréquente en zone humide et qui se porte mieux. Cette synthèse est présentée sous forme de tableau en annexe n°3.

Dès le début des années 1970, l'agriculture maraîchère du marais audomarois souffre de l'intensification nationale des exploitations agricoles. Les exploitations maraîchères encore nombreuses, 170 environs, cherchent à optimiser leurs moyens de production.

En 1972, les enjeux de développement agricole n'étaient pas techniques mais bien organisationnels. En effet, les rapports de l'époque, en matière agricole, établissent le diagnostic d'une déprise agricole liée notamment à des difficultés d'accès aux parcelles suite à l'absence de voies routières. Avant la création de dessertes routières peu de maraîchers accédaient à leur parcelle en tracteurs, la plupart étaient contraint de mettre leur tracteur sur deux bacoques¹² pour aller jusqu'aux parcelles tandis que

¹² Les bacoques sont les bateaux traditionnels de l'audomarois, ils permettaient de transporter les charges lourdes notamment les choux-fleurs récoltés par les maraîchers. Un second bateau est emblématique, l'escute, plus petite, elles étaient employés notamment pour les trajets quotidiens dans le marais (pêche, courses, transport d'outils).

d'autres cultivaient encore sans la mécanisation. La mécanisation et l'intensification des cultures de plaine ont contraint l'agriculture dans le marais à évoluer, Cette dernière très en retard de développement ne trouvait plus sa place sur le marché. Les travaux de remembrement furent effectués à grande vitesse et ce fut le remembrement le plus cher de France; le marché au cadran fut créé et l'agriculture a pu s'intensifier. Il est à noter que ce remembrement ne fut pas accepté par tous les maraîcher-ères, ni par certains élu-es locaux.

Parallèlement, ces études des années 1970 soulignent d'autres enjeux. En 1974, Jean Vaudois, professeur au laboratoire de géographie rurale de Lille, constate une déprise agricole et une dégradation importante du milieu naturel. Il évoque la nécessité d'engager « *une politique globale d'aménagement, destinée à préserver et à mettre en valeur le capital représenté par le marais* ». Cette analyse est partagée, 2 ans plus tard, dans une synthèse des propositions pour le marais audomarois engagée par l'Atelier d'Aménagement Rural de la Direction Départementale de l'Agriculture du Pas-de-Calais et rédigée par François DESCAMPS, dressant un portrait complet du marais. Des propositions sont avancées pour éviter la déprise agricole, réduire l'impact de l'activité touristique sur la qualité du site, préserver la zone humide mais aussi avoir une stratégie de gestion foncière, notamment pour la préservation des espaces agricoles. Cette synthèse rappelle qu'il est essentiel que « *toute décision d'aménagement prenne en compte l'ensemble des domaines concernés et, en particulier, les préoccupations d'impact sur les paysages et les milieux naturels* » (DESCAMPS F., 1976, p31). Dès lors, la question du maintien des activités du marais est présentée comme indissociable de la question de la préservation des milieux naturels.

En 1980, F. FLANDRIN, dans son enquête auprès de 200 maraîcher-ères, commandée par la coopérative SIPEMA, sur l'avenir des exploitations maraîchères, constate un abandon des parcelles faute de relève et une recrudescence des ravageurs, expliquée par le manque de temps pour entretenir le marais. Cette enquête révèle que d'ici à 1990, plus de 80ha du marais maraîcher devraient être abandonnés faute de relève et recommande de mener une concertation entre politiques et maraîcher-ères pour établir un schéma concret d'aménagement à long terme et définir un mode de gestion des parcelles qui se libèrent et attirer les repreneur-euses (FLANDRIN F., 1980). A partir de cette étude, de nombreux projets ont été entamés afin de faciliter l'installation : en 1991 la SIPEMA relance une étude pour installer une pépinière maraîchère (HUCHETTE F. 1991), le technicien de la Chambre de l'agriculture Raymond WARTELLE propose en 1997 et 1998 un dispositif de ferme Relais permettant l'acquisition par une collectivité territoriale d'une exploitation (ou en partie) pour une mise à disposition à un candidat à l'installation (WARTELLE R. 1997). Depuis, la proposition de pépinière maraîchère, ou d'un dispositif similaire, ressort fréquemment mais personne n'a réussi à trouver un dispositif adapté au marais et porter le projet jusqu'au bout en faisant face aux oppositions.

En 1995, le Parc naturel Régional Nord - Pas de Calais - l'Audomarois dresse un état des lieux sur l'agriculture dans l'Audomarois dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Face au constat déjà évoqué et réaffirmé dans ce document (spécialisation de la production, disparition des cultures intercalaires, diminution du nombre de producteurs, déprise maraîchère dans les secteurs les moins accessibles, maîtrise difficile des niveaux d'eau en hiver, inaccessibilité de certaines parcelles par voie terrestre, manque de candidats à la reprise) le Parc préconise la contractualisation de MAE pour les agriculteur-trices de l'audomarois sur la protection des eaux, la lutte contre l'érosion ou la protection de la faune et de la flore. L'objectif est de concilier le développement économique et la préservation du patrimoine biologique et paysager afin de conserver le label de PNR (LASSEUR V., 1995). Certes, le PNR a accompagné les agriculteur-trices souhaitant contractualiser ces mesures, cependant, étant

uniquement des mesures volontaires, peu d'agriculteur-trices les ont engagé-es et les maintiennent encore, en effet elle demande une importante gestion administrative pour des rémunérations parfois faibles face à des mesures pouvant être contraignantes. Aujourd'hui, les éleveur-euses ont davantage de contrat MAE, les maraîcher-ères s'engagent dans les mesures qu'ils pratiquent déjà et qui ne leur demandent donc pas de changer (ex : curage de fossé).

En 1997, face aux difficultés maraîchères notamment sur la vente, une étude est portée par l'UFR de Géographie de l'Université de Lille, et suivie par Jean Vaudois, pour diversifier la production et le mode de commercialisation pour avoir des sites de ventes directs permettant de capter les flux de tourisme « vert » (BLAREL-MARIEN S., 1997). D'autres études portées par le PNR CMO ont suivi sur cette idée. De 2003 à 2006 un projet de hall de vente a failli voir le jour (Detouche 2003), pourtant, Luc BARBIER, chargé de mission marais Audomarois au PNR CMO, avait alors mobilisé tous les agriculteur-trices. Beaucoup de maraîcher-ères étaient motivé-es mais à la fin un seul s'est engagé. Au final, le magasin n'a pas tenu plus d'une année (BARBIER L., 2019).

Les projets entamés sont nombreux, ne font pas tous l'objet d'un rapport et ne sont pas tous à destination des agriculteur-trices. Les élu-es et technicien-nes du territoire ont également porté plusieurs dossiers auprès du gouvernement pour avoir une Indemnisation Compensatrice des Handicaps Naturels (ICHN) liés aux contraintes du milieu qui visait à compenser les surcoûts liés au milieu et rémunérer les exploitant-es pour la mission de service public qu'ils co-assurent. Cette indemnité aurait été à destination des maraîcher-ères ainsi que des éleveurs. Le gouvernement n'a jamais validé ce projet. Le GT Marais a travaillé pour la création d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) ou d'un label pour la valorisation des produits mais n'a jamais réussi à trouver de compromis (PETIT B., 2019). En 2012, La région a proposé, de manière informelle, aux maraîcher-ères de se saisir d'un projet de première transformation de leurs productions. Les maraîcher-ères n'en ont pas voulu et aujourd'hui c'est l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) qui le porte (BARBIER L., 2019).

Enfin, il semble important de noter que deux rapports ont été rendus récemment. Le premier de 2011, écrit par les étudiants du master 2 Espace et Milieux de Paris 7, présente 57 fiches actions pour répondre aux problématiques foncières, de gestion du paysage et des boisements, de l'agriculture de demain et du tourisme. Le second, de 2014, le Schéma Directeur Agri-Environnemental du Marais Audomarois, publié par le département du Pas-de-Calais, dressant un état des lieux complet de la situation agricole du marais, propose 9 fiches actions complètes pour la gestion du foncier qui, elles non plus, n'ont pas pu voir le jour, 5 ans plus tard.

Il faut ajouter à ce bilan des projets qui ont été portés et ont eu des résultats. Le marais Audomarois a obtenu une dérogation exceptionnelle pour le suivi et la régulation de la population de cygne. Aujourd'hui, suite à l'arrêt de l'usage des appâts chimiques, deux piègeurs, employés de la CAPSO, travaillent sur le marais et l'équipe va doubler en octobre 2019. Les communes du marais du département du Pas-de-Calais ont décidé la mise en œuvre de la procédure de réglementation portée par le Conseil Départemental du 62 et financée par la CAPSO, cette mesure est déjà activée par les communes de Clairmarais et Saint-Omer qui ont délibéré en faveur d'une mesure conservatrice dès l'automne 2018. Les autres communes du marais devront l'appliquer en 2020.

Depuis 1970 les enjeux sont les mêmes, la tendance reste la même et les scénarios de déprises se sont confirmés. De nombreux investissements et études ont été menés et pourtant peu ont abouti à

une mise en action. En 1997, le rapport intitulé *Le marais maraîcher en face de ses réalités*, écrit par Raymond WARTELE conseiller agricole à la Chambre d'Agriculture, reprenant toutes les problématiques de l'époque et proposant de nombreux dispositifs de solution, concluait sur « *Le marais de Saint-Omer a toujours un avenir dans le maraîchage à condition de prendre conscience de toutes ses réalités, que des considérations à court-termes ne doivent pas l'emporter sur l'intérêt à longue échéance, qu'il faudrait apprécier cette valeur avant que des dommages irréversibles n'en fassent sentir le prix réel.* » Cette conclusion est toujours d'actualité, la situation a peu changé et peu de propositions ont été mises en œuvre pour inverser la tendance de la déprise maraîchère. Quels ont été les blocages et pourquoi, face à la multiplication des études, cette tendance ne fut pas inversée ?

3.2. Identification des freins à la conduite de projet.

L'identification des freins à la conduite et à l'aboutissement d'un projet sur le marais s'est faite lors des entretiens. Au fil des discussions chaque personne présentait un élément d'analyse qui lui permettait d'expliquer pourquoi, malgré tous ces investissements, la tendance n'avait pas changé. Cette synthèse expose les freins exogènes et endogènes au territoire tel qu'ils ont été présentés lors des entretiens. Certains s'appliquent à toutes les agricultures, tels que les freins exogènes, d'engagement politique ou de suivi technique, tandis que d'autres ne s'appliquent qu'au maraîchage, freins sociaux, économiques et à la diversification.

a. Les freins exogènes :

Le territoire n'est pas l'unique variable permettant d'engager un changement, il s'inscrit dans un territoire plus large proposant des réglementations ou financements plus généraux répondant aux caractéristiques d'un ensemble de territoires distincts. C'est dans ce contexte, dans ce paysage sociotechnique, que l'agriculture s'est développée répondant ainsi à une demande et à des réglementations nationales et européennes. Aujourd'hui, des mesures sont mises en place pour favoriser le changement, or, elles ont été définies pour toucher le maximum de territoires et ne sont donc pas toujours adaptées aux particularités du marais. Ainsi les acteur·rices rencontrés·es, notamment les éleveur·euses, citent que les MAEC, mesures qui leur semblent cohérentes, sont difficiles à mettre en place et à correspondre au territoire et que les longs retards de paiements et l'appréhension du contrôle entraînent un désengagement des agriculteur·trices dans ce genre de mesures. De plus, l'informatisation des démarches administratives est vécue comme un abandon par les exploitants ayant des difficultés avec les outils informatiques. Les démarches sont plus longues à faire et les mesures d'accompagnement sont donc peu sollicitées.

Certaines mesures ont été portées par la collectivité territoriale auprès du gouvernement et n'ont pas obtenus de réponse favorable. Un·e élu·e rappelle le cas de l'ICHN qui aurait pu permettre une indemnité de 500€ par ha qui aurait compensé le surcoût lié à la production dans ce milieu (curage / entretiens des berges / morcellement des parcelles / nuisibles). Ce manque d'investissement national rend difficile le portage des actions au niveau local.

b. Les freins endogènes :

Engagement politique

Comme constaté précédemment, de nombreuses démarches ont été mises en place mais peu ont abouti. Ceci révèle, d'une part, un intérêt des institutions à ces problématiques mais, d'autre part, une inaction face aux solutions proposées. Les politiques publiques se sont intéressées mais ne se sont pas engagées suffisamment : « *il y a un manque de réponse politique et d'engagement face aux propositions faites par les technicien·nes et acteurs extérieurs. Les acteurs du changement partent donc s'investir sur d'autres territoires* » (citation d'un entretien). Un·e acteur·trice du conseil recommande aux collectivités « *de présenter une parole d'autorité : "le marais n'appartient pas à vous les maraîcher·ères, c'est un bien public, c'est un bien qui appartient à tout le monde, vous le mettez en valeur, mais ce n'est pas à vous, et on tient à ce qu'il puisse continuer à être bien mis en valeur et comme on le souhaite."* »

Suivi technique

D'un point de vue du suivi technique, de nombreux programmes se sont mis en place. Les éleveur·euses rencontré·es en soulignent la non durabilité. Lorsque des habitudes sont prises et que tout fonctionne bien les programmes sont arrêtés, il n'y a plus de suivi ni d'animation. Ce frein a également été révélé par un·e acteur·trice de la gestion des ressources naturelles qui confirmait la difficulté de trouver des financements pour l'animation de programmes. Les éleveur·euses ont également révélé que certains intervenants manquaient de connaissances techniques et n'apportaient pas de solutions concrètes. En effet, les technicien·cienne·s accompagnant les agriculteur·trices n'ont pas toujours les compétences nécessaires pour assurer un suivi complet. De plus, le *turn-over* est important, ce qui signifie que les technicien·cienne·s changent souvent ce qui entraîne une forte mobilisation des agriculteur·trices qui doivent expliquer continuellement leurs difficultés sans aboutir à de véritables résultats. Enfin, s'est posée la question de l'implication des parties prenantes dans les études et de la restitution des résultats : « *Comment avons-nous partagé ces initiatives avec les acteur·rices du terrain ?* ». Les études menées sont souvent faites dans un laps de temps très court, avec un animateur au contrat précaire qui s'approprie le territoire dans un temps donné. Les parties prenantes ne sont pas toujours autour de la table et les résultats, dernière étape de l'étude, ne sont pas toujours restitués.

Freins sociaux

Dès le début de cette étude, les acteur·rices rencontré·es soulignaient la difficulté de travailler avec le monde maraîcher. Certain·es acteur·rices du conseil soulignent la méfiance du monde maraîcher envers les étrangers mais également entre eux. C'est un réseau difficile à intégrer car ce sont des générations et des générations de maraîcher·ères qui se succèdent : « *si on ne naît pas paysan, on ne devient pas paysan* ». Le marais semble être une enclave. Certain·es acteur·rices soulignent le manque d'ouverture du territoire vers les autres. En effet, le marais, en développant et affirmant sa spécificité, s'est éloigné des autres territoires : « *sortir permettrait de se rendre compte de la richesse du marais et de ses atouts* ». Un acteur·rice du conseil souligne même que lorsqu'un événement est organisé à l'extérieur du marais, les maraîcher·ères ne viennent pas alors que cela pourrait être l'occasion de découvrir d'autres moyens de faire et de pouvoir les expérimenter sur le territoire. Les exploitations semblent peu ouvertes vers l'extérieur et vers la société en général rendant difficile l'installation de nouveaux·elles maraîcher·ères extérieurs au marais ou l'expérimentation de nouvelles pratiques.

Freins économiques

Le système de vente majoritaire des maraîcher·ères est celui de la vente au cadran dans une coopérative, comme la SIPEMA, ou auprès de négociants. Pour avoir une place sur le marché national, la SIPEMA travaille avec le groupe Perle du Nord afin de vendre le Chou-Fleur de Saint-Omer en lot avec celui du reste de la région. Pour peser sur le marché et garder sa place il faut produire beaucoup, « *les maraîcher·ères sont prisonnier·ère-s de leur modèle économique* », « *Le marché est un marché au cadran, si une partie de la production ne passe plus par le système du cadran, le cadran risque de devenir la cotation du surplus et d'entraîner tout le système vers le bas. Le marché n'est plus représentatif du prix de la production* ». Ce système de commercialisation ne permet pas, pour l'instant de réussir à diversifier, la SIPEMA a besoin de rester stable dans la quantité et la qualité de produit qu'elle propose et ne peut donc pas diversifier. De plus, ce système de vente peut générer des coûts très rémunérateurs durant les bonnes années, par exemple ces trois dernières années, le prix de vente du chou-fleur était très élevé, ce qui ne permet pas l'engagement des maraîcher·ères dans un autre système qui risquerait d'être moins rémunérateur.

Freins à la diversification

Le système économique actuel semble être un verrou à la diversification car il ne permet pas d'engager de nouveaux modes de productions s'ils sont au détriment de la production de chou-fleur : « *La coopérative doit pouvoir avoir un potentiel de volume conséquent pour avoir sa place sur le marché* ». Un éleveur souligne également qu'il n'envisage pas son passage en bio car il est trop âgé pour travailler à sa certification, de nombreux agriculteur·trices ne souhaitent plus changer car ils sont proche de la retraite. Enfin, le manque d'accessibilité de certaines parcelles et la portance du sol empêcheraient la production telle qu'elle pourrait être en plaine.

Les freins identifiés dans cette partie ne sont certainement pas les seuls présents sur le marais Audomarois mais sont une synthèse des discussions menées durant les entretiens. La figure n° 21 permet de synthétiser l'impact de ces différents freins sur les enjeux de maintien de l'activité agricole, d'installation de nouvelles personnes dans le marais et du changement de pratiques. L'identification de ces freins permet de discuter sur quels pourraient être les leviers du changement.

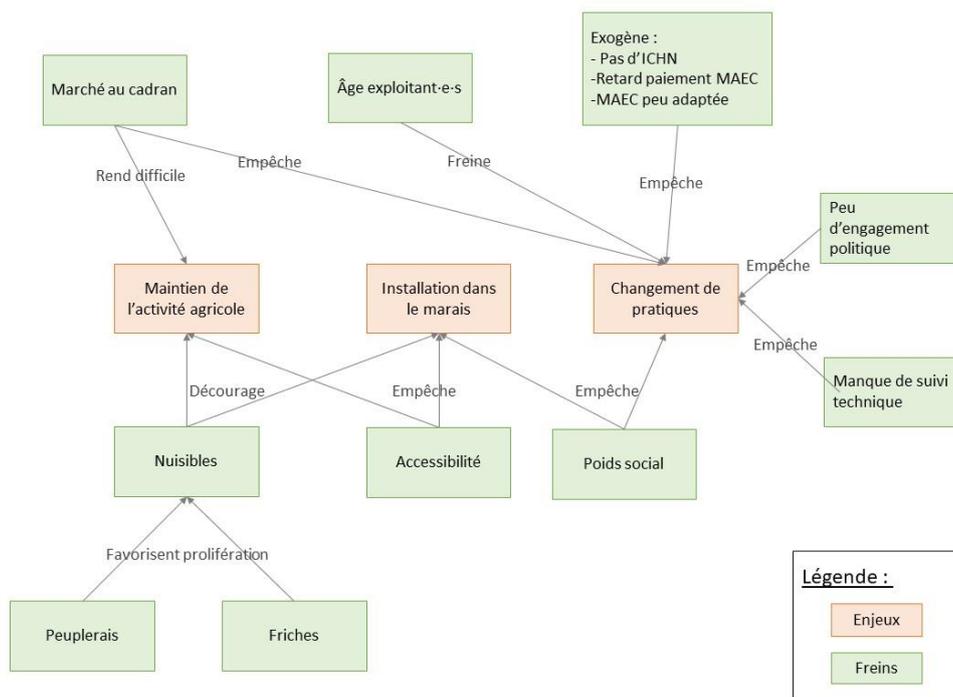


Figure 20: Freins aux changements sur le marais Audomarois
Réalisation : ROZANES C.

3.3. Identification des leviers présents et à mobiliser

Malgré tous les freins évoqués, les acteur-rices ont cité de nombreux leviers sociaux, économiques et environnementaux mais aussi des relations dynamiques entre les acteur-rices et des évolutions qui sont encourageantes et à mobiliser pour entamer de nouvelles réflexions.

Leviers sociaux

Le territoire du marais Audomarois présente un sentiment d'appartenance très fort, les différent-es acteur-rices rencontrés sont sensibles à son évolution et souhaitent toujours s'engager et s'impliquer dans de nouvelles dynamiques : « *On sent que le territoire recherche ce genre de dynamique, ce qui est très valorisant et encourageant* », « *On ressent la volonté de trouver des solutions* ». Certain-es acteur-rices soulignent une prise de conscience des locaux et des services de l'Etat des questions agricoles et environnementales tandis que d'autres pensent que les freins culturels sont en continuelle évolution et qu'ils peuvent se lever.

Des réseaux existants et dynamiques

L'identification des acteur-rices du territoire a permis de dévoiler un nombre important d'acteur-rices présent-es sur le territoire. En effet, de nombreuses réflexions ont été engagées et ont permis aux acteur-rices de se rencontrer et de travailler main dans la main : « *Sur le secteur il y a une bonne complémentarité entre la collectivité et la Chambre de l'Agriculture. Il y a une bonne connaissance et reconnaissance mutuelle* ». De plus, grâce à son maintien depuis 2001 et aux actions qu'il a mené, le GT Marais est un lieu d'échange et de réflexion ancré dans le territoire qui est capable de mobiliser les acteur-rices en fonction des besoins du marais: « *Le GT Marais est une instance de gouvernance très pertinente qui nous permet de présenter nos actions sur le territoire, nous présenter comme compétent à intervenir, sans multiplier les réunions* ».

Des évolutions encourageantes

Malgré un bon nombre d'études n'ayant pas abouti, le territoire a continué de se battre pour conserver son patrimoine. L'engagement du PNR CMO et de la mission marais, de ses études et suivis sont très encourageants et ont permis l'obtention de reconnaissance comme celles de RAMSAR et de Réserve de biosphère. L'acquisition de la ferme du Zuidbrouck par le conservatoire du littoral permet d'envisager la conservation de la qualité environnementale de ce site et le maintien de l'élevage traditionnel et respectueux de son environnement. De plus, le travail mené dans le cadre du PMAZH, depuis 2014, a permis l'engagement d'un certain nombre d'éleveur-euses avec des résultats encourageants pour la suite sur le maintien des prairies humides : « *les éleveurs se sont rapidement engagés dans le PMAZH sur les mesures proposées mais également sur des demandes de formations spécifiques et intéressantes (Espèces écologiques "intéressantes" par exemple)* ».

Les leviers environnementaux

Le marais est souvent perçu comme une contrainte par les agriculteur-trices mais c'est aussi un atout. Les terres sont riches et l'eau y est abondante. Cela permet d'avoir, en maraîchage, une certaine précocité et une qualité des légumes, ouvrant ainsi une place aux maraîcher-ères sur le marché.

Les leviers économiques

La localisation géographique du marais lui permet d'être présent sur un marché de consommation régional important et avec peu de concurrence sur le niveau légumier. De nouveaux systèmes de vente pourraient être envisagés pour développer l'activité.

L'installation

Certain-es acteur-rices rencontré-es du conseil et de la formation posent un regard positif sur les possibles installations soulignant d'abord la possibilité pour la Ville de Saint-Omer de gérer et de permettre l'accès aux marais communal. Certain-es expliquent même qu'une installation hors cadre familial peut être une opportunité pour réinventer le système et les pratiques tout en étant accompagné par le territoire : « *l'avantage des installations hors cadre familial est qu'il y a beaucoup moins de freins en terme historique car les gens peuvent réinventer le système. Tout n'est pas bien fait mais tout est possible. De plus il y a moins de freins économiques qu'à la reprise d'exploitation comprenant d'éventuelles dettes* ».

Enfin, un acteur-trice a souligné le fait que, pour le changement de pratique agricole « le levier qui va faire changer n'est pas toujours celui qu'on croit », expliquant ainsi que chacun peut être amené à changer grâce à un élément différent qui peut être familial, économique, environnemental ou touristique par exemple. Pour terminer, un-e autre acteur-trice a souligné l'importance de créer des projets concertés permettant d'être au plus proche du territoire et de la réalité.

Le territoire du marais Audomarois n'est pas au point zéro de la réflexion. De nombreuses études ont été menées et certaines ont permis de faire bouger quelques lignes. En effet, le marais maraîcher a eu, dans les années 70, la création de ponts, de routes, d'une coopérative, des piégeurs embauchés par la collectivité. Ces investissements n'ont pas suffi à la lutte contre la déprise maraîchère et au contentement des maraîcher-es présent-es qui demandent davantage d'investissement pour conforter leur activité. Continuer les investissements pour ce type d'aménagement permettra-t-il de maintenir l'activité maraîchère ? Comment orienter les investissements pour le maintien de l'agriculture et la

préservation de l'environnement ? La démarche de concertation semble être une solution pertinente et adaptée à la situation de tension du territoire. Elle sera l'occasion aux acteur·rices d'échanger et de, peut-être trouver une compromis. La mise en évidence du contexte territorial, des études menées et des freins et leviers apparus dans les entretiens sont un premier résultat pour la mise en place de l'atelier de concertation.

CHAPITRE 3 : L'organisation d'un atelier adapté au territoire

A partir du contexte territorial, de l'état des lieux des réflexions territoriales et des enquêtes de terrain, ce chapitre présente quels sont les besoins du territoire pour entamer une démarche de transition agro-écologique et comment construire un l'atelier de concertation répondant à ces besoins.

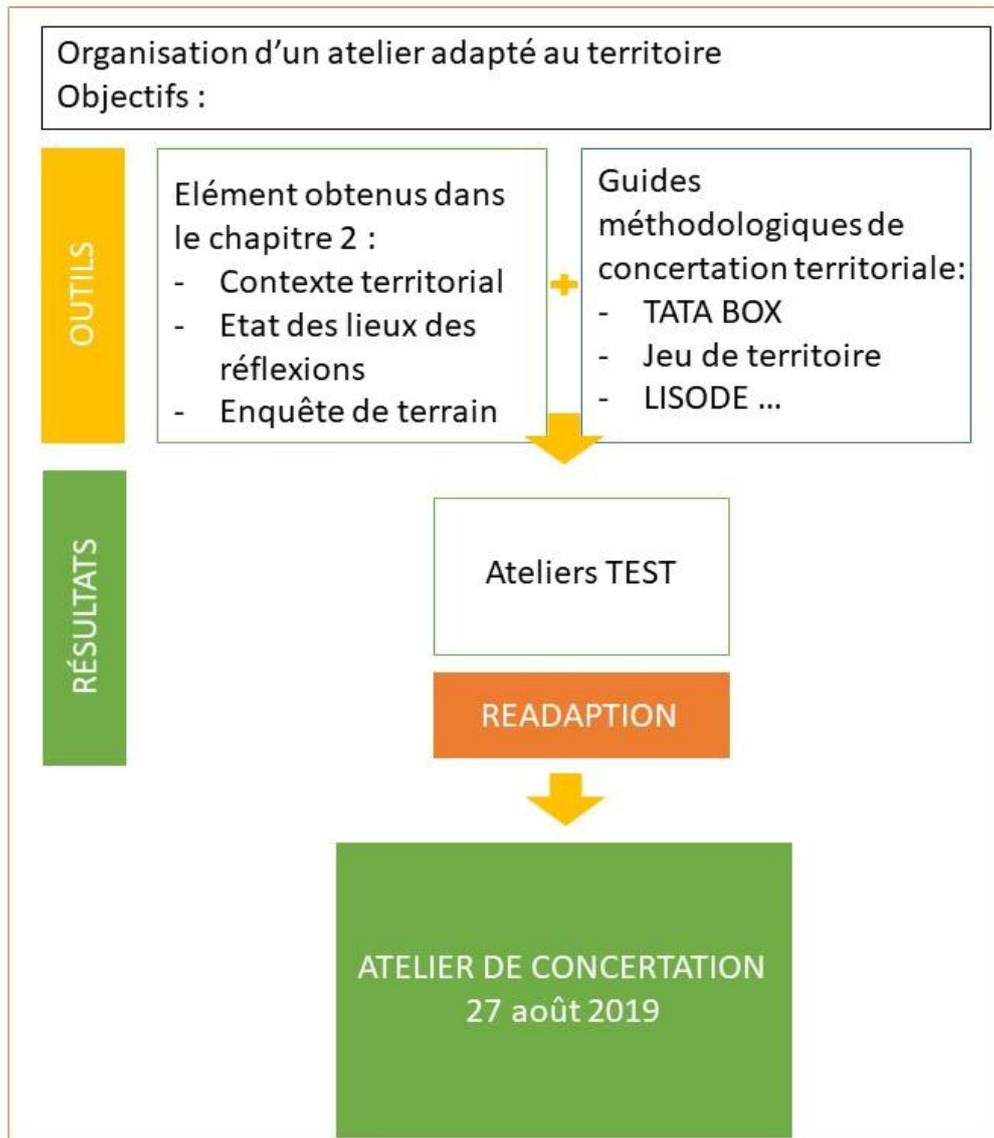


Figure 21: Présentation de la méthodologie du chapitre 3
Réalisation : ROZANES C., 2019

1. Présentation des résultats des entretiens

1.1. Enjeux identifiés par les acteurs

Suite aux entretiens réalisés, des enjeux ont été identifiés par les différent-es acteur-rices. Ces enjeux ont été croisés à ceux identifiés dans le cadre de l'enquête auprès des maraîcher-ères menée par Estelle ROSE et sont synthétisés dans le cadre 4 ci-dessous. Ces enjeux ne sont pas hiérarchisés car ils n'ont pas fait l'objet d'une présentation. Le détail les accompagnant a été réalisé à partir des éléments notés dans les enquêtes et de l'analyse du contexte territorial.

1. Réguler la population de rats musqués, priorité pour les agriculteur-rices

Le rat musqué est la première préoccupation des agriculteur-rices: au-delà de la perte économique, les dégâts du rat musqué sont démoralisants. Le renforcement des moyens humains et techniques à l'automne 2019 devraient permettre d'endiguer le problème.

2. Valoriser le potentiel agronomique du marais par de nouvelles cultures à forte valeur ajoutée

Le chou-fleur est un produit à forte valeur ajoutée. Seules des nouvelles productions à forte valeur ajoutée peuvent intéresser les maraîcher-ères, afin de diversifier la production (plus-value agronomique et environnementale) et pour sécuriser les revenus des producteur-rices. Ces productions pourraient être des légumes précoces-primeurs, des légumes issus de l'agriculture biologique ou encore des cultures horticoles. Les atouts agronomiques du marais (fertilité des sols, disponibilités en eau, biodiversité importante) permettraient un avantage compétitif par rapport aux autres territoires.

3. Diversifier les modes de distribution pour valoriser la production

Aujourd'hui, la SIPEMA commercialise principalement des choux fleurs, endives et céleris. La standardisation des produits (calibrage et visuel) entraîne un manque à gagner pour les productions ne répondant pas aux critères très strictes imposés par les GMS¹³. Des circuits de commercialisation alternatifs pourraient être mis en place pour les produits existants (circuits courts, cuisines centrales, chou-fleur de seconde qualité) et de transformation au sein ou en dehors de la coopérative.

La diversification de la production maraîchère est freinée par le manque de volume et la régularité des apports à la coopérative. Des contrats producteurs-coopérative-acheteurs sur des productions spécifiques permettraient d'assurer un débouché pour les maraîcher-ères.

Par ailleurs, le chou-fleur produit dans le marais n'est pas distingué à la vente des autres choux fleurs produits dans le bassin du Nord, alors qu'il pourrait être davantage reconnu sur le marché par son image de marque (chou-fleur précoce, de Saint-Omer). D'autres productions pourraient aussi être davantage valorisées de la sorte.

4. Pérenniser et gérer la main d'œuvre agricole

Les maraîcher-ères sont confrontés à un manque de main d'œuvre du fait de la faible attractivité du métier et d'un manque de compétence en management d'équipe de la part des

¹³ Grandes et Moyennes Surfaces

maraîcher·ères. Des dispositifs d'accompagnement permettant d'assurer une main d'œuvre pérenne aux maraîcher·ères sont à imaginer, ainsi qu'une formation des maraîcher·ères au management.

5. Adapter la production agricole à l'accessibilité, plutôt que l'accessibilité à la production

Plusieurs ponts cruciaux à l'activité maraîchère sont dans un état de dégradation important et les machines agricoles sont trop lourdes par rapport à la capacité des ponts. Au vu de l'investissement considérable nécessaire, des zones pourraient être hiérarchisées pour une production adaptée à l'accessibilité (production légumière diversifiée sur petites surfaces ne nécessitant pas de machines agricoles lourdes, par exemple).

6. Renouveler la population maraîchère en anticipant et facilitant l'installation de nouveaux·elle·s producteur·rices

L'âge moyen des maraîcher·ères fait craindre une déprise agricole importante dans les 5 à 10 prochaines années. Anticiper l'installation de nouveaux agriculteur·rices aujourd'hui, semble nécessaire pour qu'ils soient en capacité de cultiver la surface future libérée. Le foncier est le premier frein à l'installation. Des dispositifs sont à imaginer, allant de la pépinière maraîchère (infrastructure propre mettant à disposition des terres, du conseil et du matériel à de nouveaux·elles maraîcher·ères), à la transmission progressive (un·e agriculteur·rice bientôt à la retraite prête une parcelle à un·e nouvel·le exploitant·e) ou à la collectivisation du matériel (sur le modèle de la CUMA). Des zones anciennement agricoles pourraient être défrichées pour l'installation rapide de ces futurs maraîcher·ères. L'installation de jeunes maraîcher·ères n'ayant pas encore le statut d'agriculteur·rice pourrait être facilité par une mise à disposition de parcelles des collectivités.

7. Accompagner les maraîcher·ères et éleveur·euses dans la transition agroécologique en tenant compte de la spécificité de chaque exploitation par une animation territoriale globale.

Plusieurs modèles d'exploitations agricoles coexistent sur le territoire du marais (exploitations spécialisées en choux fleurs et endives vendus en coopérative, exploitations sur petites surfaces très diversifiées en vente en direct, etc.). Toutes ont des problématiques spécifiques liées aux enjeux de durabilité. Une animation territoriale globale devrait permettre d'accompagner chaque type de maraîcher·ère et d'éleveur·euse pour répondre à ses problématiques tout en répondant aux enjeux écologiques du marais. La constitution de collectifs d'éleveurs sur des enjeux de durabilité doit être poursuivie, appuyée par des expérimentations de terrain et les dispositifs d'aide et fonds existants¹⁴.

8. Réaffirmer l'engagement moral de la collectivité : le marais est un bien commun à préserver

Tous nouveaux projets dans le marais devraient répondre à la fois au paradigme de préserver le patrimoine agricole et le patrimoine naturel. L'impact de nouvelles activités économiques sur le milieu doit être mesuré et minimisé, en concertation avec les habitant·es et producteur·rices du marais.

*Cadre 4: Synthèse des enjeux identifiés lors des entretiens
Réalisation : VAN INGHELANDT B., ROSE E., ROZANES C., 2019*

¹⁴ Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, programme FEADER, etc.

Les entretiens ont montré que l'enjeu du maintien de l'agriculture maraîchère faisait l'unanimité. Certain·es acteur·rices du conseil et de la formation, des élu·es, certain·es acteur·rices de la transformation/distribution et les acteur·rices de la gestion des ressources naturelles soulignent qu'il est aujourd'hui essentiel de concilier le maintien de l'agriculture maraîchère à la préservation des ressources naturelles et que toutes les mesures envisagées doivent prendre en compte cet aspect. Ce constat n'a pas été évoqué par tous les maraîcher·ères rencontrés.

De manière globale, les élu·es, acteur·rices de la transformation/distribution, et les acteur·rices du conseil et de la formation rencontrés semblent plutôt optimistes pour le maintien de l'agriculture maraîchère dans le marais mais soulignent une urgence en matière de changement de paradigme. En effet, la population maraîchère est vieillissante et peu d'entre eux ont un projet de transmission. Un·e élu·e souligne l'urgence d'aboutir à des réflexions et des actions à mener dans les prochaines années pour que les choses évoluent. Cependant d'autres acteur·rices, notamment de la transformation/distribution, du conseil et de la formation et de la gestion des ressources naturelles, sont dubitatifs pour l'avenir du maraîchage et souligne qu'il est nécessaire de réussir à imaginer de nouveaux modes de fonctionnement. Le modèle actuel ne fonctionnera plus sur du long terme et on observe une dégradation du milieu naturel. Un·e acteur·rice de la transformation/distribution note : « *Il faut ré imaginer un marais maraîcher, une agriculture plus intimement liée à son environnement naturel et social* ». Un·e acteur·rice du conseil et de la formation signale également qu'« *il faudrait imaginer un modèle de production plus diversifié, sous signe de qualité et qui pourrait être davantage ouvert au public par le biais de programmes touristiques* ». En effet, le maintien de l'activité maraîchère doit certes tenir compte de son environnement naturel mais également des activités liées. Les exploitations maraîchères pourraient profiter du tourisme pour valoriser leur activité et leurs produits.

Du côté du maintien de l'élevage dans le marais, les acteur·rices sont plutôt optimistes, notamment du côté des acteur·rices de la gestion des ressources naturelles qui constatent une évolution ces dernières années sur les pratiques agricoles et soulignent une prise de conscience des enjeux environnementaux par un certain nombre d'éleveur·euses. Un·e acteur·rice du conseil et de la formation souligne d'ailleurs que si aucune solution n'est trouvée pour maintenir un maraîchage rémunérateur, le marais aurait davantage intérêt à être mis en pâture ce qui assurerait au moins la protection de l'espace en matière environnementale.

1.2. Analyse des besoins : à quelles attentes doit répondre l'atelier ?

L'analyse bibliographique a permis de faire un état des lieux du territoire, de connaître les actions menées et les études engagées n'ayant pas pu aboutir. Dès 1976, la question du maintien des activités du marais est présentée comme indissociable de la question de la préservation des milieux naturels. Pourtant, malgré de nombreuses mesures mises en place, les activités agricoles ont continué à être menacées et les milieux naturels à se dégrader. D'autres mesures ont été proposées mais n'ont pas pu aboutir par un manque d'investissement tant politique que des agriculteur·rice·s. Les mesures ayant aboutis n'ont pas permis un changement de tendance sur le territoire, elles n'ont pas impacté l'organisation même de l'agriculture sur le territoire.

Les entretiens ont également mis en avant ce manque de résultat. Certain-es acteur-rices ont souligné l'importance de « *construire ensemble* » des projets concertés pour, d'une part, créer des projets valorisant l'agriculture locale et, d'autre part, être en phase avec les attentes sociétales et la préservation de l'environnement. La création d'un projet concerté permettrait de dépasser les clivages entre acteur-rices et de mettre en dialogue le territoire autour d'un projet commun. La première étape constitue à ouvrir un dialogue entre ces différent-es acteur-rices.

Ce premier atelier vise à engager une nouvelle démarche, prenant en compte l'existant pour travailler au changement. L'atelier de concertation a pour objectif de permettre aux participant-es d'échanger sur leurs points de vue et intérêts. Cette étape est cruciale à l'accompagnement au changement. Elle facilite les discussions à venir pour la formulation d'actions opérationnelles et approuvées par l'ensemble des acteur-rices. Elle permet de remettre les échanges et la communication au centre de l'élaboration du projet de territoire.

2. Méthodologie de préparation de l'atelier

2.1. Objectifs de l'atelier

L'objectif de l'atelier est, grâce à l'élaboration d'un état des lieux partagé du territoire, de faire rencontrer les différent-es acteur-rices présent-es pour la prise en compte de leurs problématiques mais aussi de leurs points de vue et des intérêts.

a. Ce que devrait apporter l'atelier aux participants :

L'atelier de concertation est l'occasion pour les participant-es de se rencontrer et d'échanger sur leur perception du territoire. Certain-es participant-es sont habitués-es à se voir au travail, en réunion ou au groupe de travail marais tandis que d'autres ne sont mobilisés-es que plus ponctuellement. L'enjeu est également d'offrir la possibilité à chacun-e de s'exprimer, permettant ainsi aux parties prenantes d'exposer leurs idées individuellement et d'apporter leur expertise à la démarche, leur savoir-faire et compétences.

b. Ce que devrait apporter l'atelier au territoire

L'atelier permet au territoire de s'engager dans une nouvelle démarche. En alliant les différentes parties prenantes, l'intérêt est de créer des projets concertés, au plus proche du territoire et de ses réalités. C'est aussi ouvrir les champs des possibles pour une améliorer la situation. Cette démarche aide à rendre le processus décisionnel plus démocratique tout en permettant d'impliquer dans les décisions choisies ceux qui sont au cœur de l'action. Ceci permet notamment de favoriser l'adaptabilité des projets engagés et l'implication des parties prenantes dans la mise en place du projet de territoire.

2.2. Mise en place du dispositif de concertation

a. Échelle d'action

L'échelle choisie pour entamer la réflexion est celle de l'aire centrale de la Réserve de biosphère du marais Audomarois pour avoir une cohérence d'action sur cet espace particulier. La Réserve de biosphère est la zone centrale de la réflexion, celle de la production agricole. Cette zone est en relation avec une échelle plus large notamment pour la transformation/ distribution ou encore le conseil et la formation qui ont un territoire d'action plus important que celui envisagé. L'enjeu est donc de centrer les réflexions sur la production agricole dans le marais Audomarois sans pour autant oublier l'imbrication des échelles.

b. Choix des participant·es

Les participant·es ont été choisi·es à partir de l'identification des réseaux d'acteurs présentés dans le chapitre 2. Le choix des participant·es devait répondre à des critères de représentativité et de pertinence (AUDOUIN E. et al., 2018). Les acteur·rices conviés devaient être représentatif·ves des parties prenantes à la fois favorables et défavorable à la transition agroécologique. Une attention particulière a été apportée à la mobilisation des agriculteur·rices ainsi que des acteur·rices ayant des pouvoirs de décision pour assurer la continuité du projet. Au total plus de 150 personnes ont été invitées. L'objectif était d'avoir une présence représentative d'environ 50 personnes. Finalement 55 personnes ont participé à l'atelier.

c. Choix de la localisation de l'atelier

L'atelier devait se dérouler dans un lieu neutre. Il a été choisi de le faire à l'Unité de Formation d'Apprentis Agricoles et Horticoles (UFA) du Doulac, à Saint-Omer. L'UFA est un lieu de formation et d'expérimentation en horticulture et en maraîchage, l'exploitation est certifiée Bio depuis 2014. Le CFA est situé au cœur du marais, il a été créé à l'origine pour former de futur·es maraîcher·ères. Ce lieu a été choisi pour sa localisation, son histoire et aussi pour son organisation. C'est un espace intéressant pour l'animation prévue car il comprend 6 salles de travail et un espace extérieur pour les moments en plénière.

d. Stratégie d'invitation

Les participant·es ont été prévenu·es de la tenue de l'atelier via les entretiens effectués par Estelle ROSE et moi-même mais également via les travaux menés par Bastien VAN INGHELANDT, Luc BARBIER et les « têtes de réseau » : Syndicats maraîchers, SIPEMA, élu·es ... Les invitations ont été envoyées par la CAPSO un mois avant la tenue de l'atelier. Ce délai très court n'était pas favorable à la participation des acteur·rices visé·es. De plus, la date choisie, le 27 août a été déterminé pour que l'atelier se passe quand une grande partie des personnes sont rentrés de congés et avant la rentrée pour éviter que les personnes soient trop occupées. Cette date était un frein à la participation de certain·es acteur·rices notamment des éleveur·euses pour qui de nombreux travaux devaient être menés dans les champs, qui n'ont pas tous·tes la majorité de leur surface en prairie dans le casier, qui ont moins de problèmes que les maraîcher·ères et qui n'ont pas été sollicité·es par une enquête sociologique comme celle menée pour les maraîcher·ères. Ce fut également un frein pour les acteur·rices de la transformation/ distribution, du conseil/formation et de la gestion des ressources naturelles qui étaient pour certain·es en congés ou en reprise d'activité. L'invitation officielle a été

envoyée par voie postale et par mail. Les relances ont été effectuées par appel téléphonique dans la semaine précédant l'atelier.



Figure 2: Invitation à l'atelier de concertation
Réalisation : CAPSO, 2019.

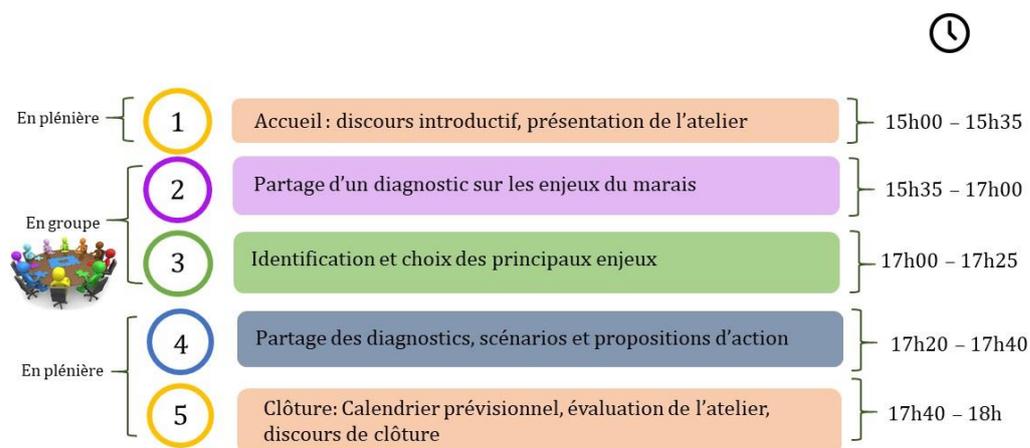
e. Choix des animateur·rices et des observateur·rices

L'atelier présentait des phases en plénière et des phases de travail en groupe de 7 à 9 personnes. Une équipe composée d'un·e animateur·rices et d'un·e observateur·rices était prévue pour chaque groupe. L'atelier a nécessité une équipe d'animateur·rices et d'observateur·rices importante comptant des technicien·nes du PNRCMO, de la CAPSO, de l'Agence d'Urbanisme et de Développement (AUD) du Pays de Saint-Omer, des chercheur·ses d'Unilasalle Beauvais, de l'Université de Lille et du MAB France. Cette mobilisation a été possible grâce au suivi scientifique proposé pour l'encadrement du stage et de la démarche et également par l'intérêt porté par les technicien·nes, des trois structures cités précédemment, pour la démarche. L'équipe était composée de 7 animateur·rices, 7 observateur·rices et 3 coordinateur·rices qui étaient chargés de veiller au bon déroulement de l'atelier.

f. Organisation générale de l'atelier

Les ateliers de concertation qui ont été élaborés dans le cadre de la TATA-BOX proposent comme exemple mobilisation à la journée des participant·es. Face au profil des personnes invitées à l'atelier de concertation dans l'Audomarois, il a été décidé que nous ne pourrions mobiliser les acteur·rices qu'à la demi-journée notamment car il est compliqué d'avoir les agriculteur·rices présent·es pour la journée entière. Différents scénarios ont été proposés. Au final, il a été choisi de mobiliser les acteur·rices sur une après-midi d'une durée de 3 heures dont environ deux heures d'échanges en groupe. Il a donc été nécessaire d'adapter l'animation de l'atelier afin d'optimiser les échanges et le temps de rencontre.

Quelle agriculture demain pour le marais Audomarois?



10

Figure 3: Organisation générale de l'atelier
Réalisation : ROZANES C., 2019

2.3. Point de vigilance à avoir

a. Le retour d'expérience de la TATA-BOX

Sur le premier atelier de concertation mise en place en Midi Quercy et en Ouest Aveyron, la stratégie d'invitation n'avait pas permis de réunir le nombre d'agriculteur·rice initialement visé pouvant s'expliquer par une faiblesse dans la démarche de prospective et l'élaboration du plan d'action. Cette faiblesse très contraignante pour les suites à envisager devait être surpassée dans l'Audomarois. Pour cela, il a été nécessaire, dès le début du stage, d'expliquer la démarche aux agriculteur·rices et aux têtes de réseau rencontrés. Dans notre cas, la forte mobilisation des maraîcher·ères peut s'expliquer par leur première mobilisation pour l'étude menée par Estelle ROSE dans les deux mois précédents l'atelier, une forte attente sur les nuisibles ou leur mobilisation dans le cadre du PMAZH.

b. Apport de connaissance scientifique

L'expérience de la TATA-BOX proposait de commencer les ateliers par une séance en plénière de présentation scientifique sur des sujets particuliers présentant différents points des contextes territoriaux. Cette partie n'a pas été mobilisée dans les temps d'échanges suivants. Pour l'Audomarois, il a été décidé de ne pas prévoir de présentation car de nombreuses présentations scientifiques ont déjà été proposées et peu d'acteurs y ont participé, de plus, durant les entretiens certain·es acteur·rices ont dit qu'ils·elles ne souhaitaient pas entendre encore une fois une « grande messe ». Enfin, il n'était pas la question de partager notre propre diagnostic¹⁵ du territoire qui aurait été contraire à la démarche participative. Par contre, la présentation factuelle du contexte territorial aurait pu être exposé mais cela

¹⁵ La définition du diagnostic se situe dans le chapitre 1

aurait, d'une part, pris du temps, et d'autre part, les participant-es auraient pu avoir des difficultés à retenir les éléments, l'intérêt a donc semblait limité. L'apport de connaissance scientifique et spécifique a dû être pensé sous un autre angle. Nous avons choisi de faire un apport de connaissance de terrain avec un jeu de carte présentant¹⁶ les informations de manière synthétique.

c. Approche de la transition agro-écologique

L'analyse du contexte territorial, par la bibliographie et certain éléments des entretiens, a montré que, malgré de nombreuses études menées sur les questions environnementales, peu d'acteur-rices étaient sensibles à la transition agroécologique. Pour cette première étape de la démarche TATA-BOX il a été choisi de ne pas parler de transition agroécologique pour, d'une part, ne pas perdre des participant-es, et d'autre part, ne pas imposer une vision restrictive des échanges. La transition agroécologique est une visée répondant à la situation actuelle de déprise agricole et aux enjeux environnementaux mais elle ne peut pas être imposée au territoire sinon créée avec lui. La question du premier atelier fut donc une question très large : Quelle agriculture demain pour le marais Audomarois ? , permettant ainsi aux acteur-rices d'échanger leurs points de vue et de construire une réflexion commune. C'est aux acteur-rices présent-es de définir leur projet de territoire et quelle peut être leur transition agricole.

3. Planification détaillée de l'atelier

3.1. Choix du dispositif d'animation

Alors que la transition agroécologique ne fut pas citée, elle est bien au cœur des objectifs de l'atelier. De nombreuses études ont été menées et le territoire ne souhaite pas voir émerger de cet atelier une liste d'idées d'action à engagées, pour des raisons économiques notamment, et qui ne tiendrait pas compte de l'aspect systémique du territoire, c'est-à-dire les relations et impacts que pourrait avoir telle ou telle activité avec tel ou tel milieu ou personne. Il est nécessaire de prendre en compte la totalité des interactions de l'agrosystème qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales. Afin d'éviter que les conversations soient uniquement orientées sur l'économie des exploitations, laissant l'environnement comme parent pauvre et empêchant l'identification d'enjeu prenant en compte l'ensemble des interactions, il a été décidé de choisir un dispositif d'animation offrant un support pour alimenter les discussions tout en laissant les acteurs libres dans leurs choix d'argumentation. Le dispositif d'animation choisi fut inspiré de celui du jeu de territoire qui fut adapté au cours des différentes phases d'atelier test.

a. Le jeu de territoire

Le jeu de territoire est un dispositif permettant aux différents acteur-rices de construire un projet de territoire après un diagnostic partagé. Ce dispositif est composé de trois étapes :

¹⁶ Le jeu de carte est présenté dans la partie 3 de ce chapitre.

- La construction de la représentation du territoire à partir de données partagées aux participant·es sous formes de fiches.
- La proposition d'un scénario d'évolution du territoire
- La présentation des actions rendant compte des stratégies possibles pour le territoire.

L'objectif est de mener une démarche de « *diagnostic prospectif participatif basée sur la construction collective de représentations spatiales* » (LARDON S., JOHANY F., et GANSINAT J., 2013). Le jeu de territoire est habituellement mené par un groupe de chercheur·euses sur une à deux journées consécutives. Pour le marais Audomarois il avait été choisi d'utiliser la technique d'animation de la première étape du jeu de territoire qui consiste à dresser un portrait du territoire et d'identifier ses enjeux (LARDON S., 2013). Le jeu de territoire présente deux particularités. D'abord, il est composé d'une série de fiches présentant de manière factuelle, les caractéristiques du territoire. Ensuite, les participant·es sont invité·es à dessiner leur représentation du territoire à partir de ces différentes fiches.

Nous avons constitué un jeu de 15 fiches¹⁷ portant sur différentes thématiques du contexte territoriales et global:

- Les évolutions réglementaires liées à l'agriculture et à l'alimentation
- Les tendances du changement de consommation
- Le changement climatique dans le marais Audomarois
- La tourbe : un puit de carbone fragile
- La situation géographique du marais Audomarois et bassin de consommation régional
- Les limites administratives, aire d'adhésion de la Réserve de biosphère
- Les 4 piliers de la Réserve de biosphère
- Etat des ponts dans le marais Audomarois
- Approvisionnement en eau et fonctionnement des unités hydrauliques du marais Audomarois
- Disparition de la biodiversité et impact sur la production agricole
- Les évolutions de l'activité maraîchère
- Evolution de l'occupation du sol
- Etat de la flore aquatique dans le marais audomarois
- Le marais Audomarois, un espace naturel protégé
- Les nuisibles dans le marais Audomarois

Une fois créé, le dispositif d'animation fut essayé lors du premier atelier test, le 19 juillet 2019. Différents éléments ont été identifiés à la mise en place de cet atelier. D'abord, nous souhaitions distribuer 2 à 3 fiches par participant·es, leur laissé le temps d'en choisir une puis de la présenter. Cependant, la prise de connaissance de la totalité des informations prenait trop de temps, réduisant ainsi le temps d'échange. De plus, les fiches créées étaient très centrées sur l'agriculture et notamment sur l'agriculture bio (AB). Il manquait des informations sur le paysage et sur le tourisme. Les fiches permettaient d'apporter des informations très précises sur le contexte territorial mais elles étaient assez orientées et il était difficile de s'en détacher pour créer un débat dans le temps imparti. Il a donc été choisi d'adapter ce système de fiche en un jeu de carte simplifié apportant des informations en peu de mots.

¹⁷ Ces 15 fiches sont à retrouver dans un document complémentaire sur le jeu de territoire.

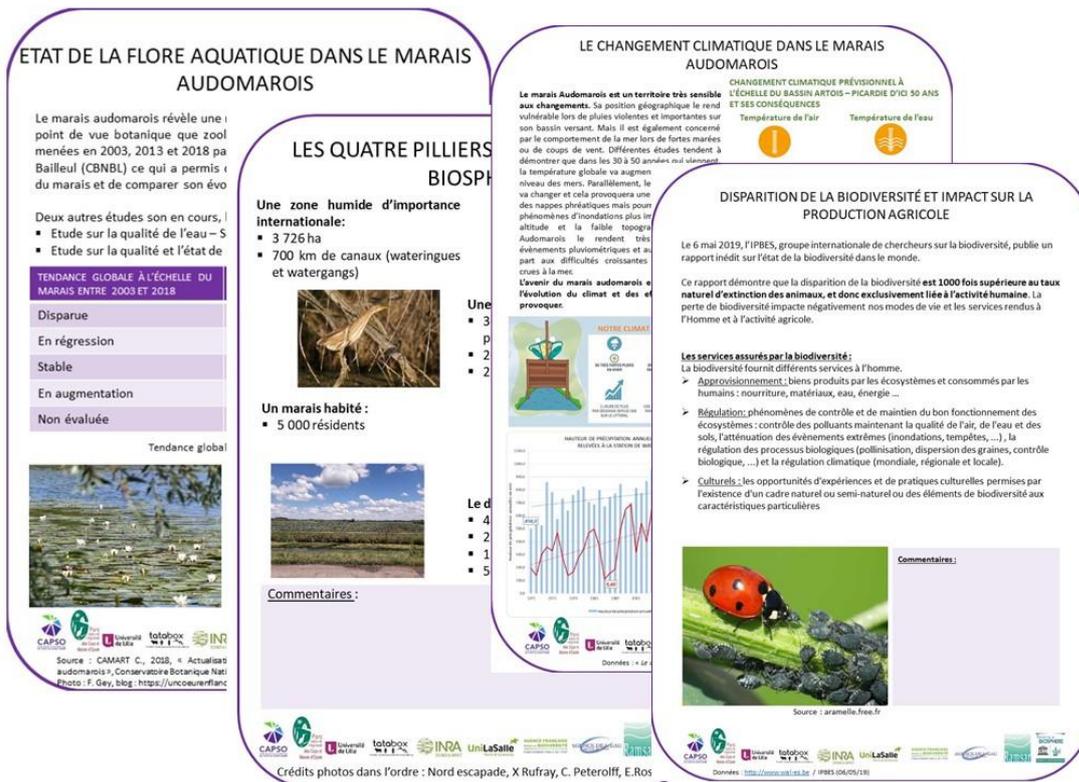


Figure 4: Exemple de cartes de jeu de territoire marais Audouardais
Réalisation : VAN INGHELANDT B., ROSE E., ROZANES C., 2019

La seconde caractéristique du jeu de territoire est la représentation spatiale des échanges. Afin de faciliter la représentation graphique, il avait été pensé de proposer une carte ne représentant que le territoire du marais Audouardais, les communes et les cours d'eau permettant la localisation. Il avait été envisagé de laisser une bande blanche autour de cette carte pour représenter les éléments qui n'étaient pas spatialisable ou pour montrer les interactions extérieures au territoire du marais. Durant l'atelier test, nous avons remarqué que cette spatialisation était très compliquée, demandait du temps aux participant-es et rendait difficile le rôle de l'animateur-riche. De plus, les enjeux rencontrés étaient difficiles à cartographier car ils sont globalement présents sur la totalité du marais. Nous avons décidé alors, qu'il fallait recentrer nos objectifs. Nous souhaitons avant tout que les participant-es puissent échanger librement et selon nos observations la spatialisation était davantage un frein à la discussion qu'un atout au développement de la réflexion. Le support commun a donc été adapté, lui aussi.

Numéro du groupe :
 Annuel :
 Département :

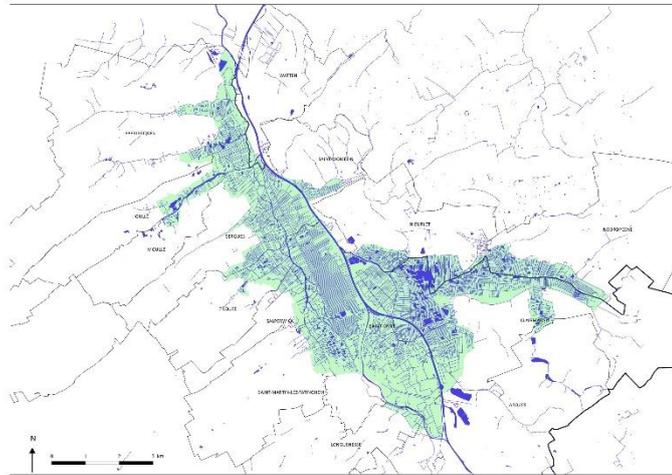


Figure 5: Plateau proposé pour le jeu de territoire (non choisi).
 Réalisation : ROZANES C., 2019

b. La méthode d'animation choisie :

Face aux résultats obtenus suite à l'atelier test du jeu de territoire, nous avons décidé de créer une méthode hybride entre l'animation proposée par le jeu de territoire et le brainstorming avec post-it proposé dans la TATA-BOX. Pour cela nous, avons créé des cartes plus synthétiques à partir d'éléments provenant des fiches déjà créées pour le jeu de territoire mais aussi des entretiens ou des recherches bibliographiques déjà réalisées. Ces cartes se classent en trois groupes : des vérités générales, des statistiques ou des citations. Nous avons veillé à ce que chaque thématique précédemment identifiées soit représentée. Au total ; 56 cartes ont été créées sur, à la fois des facteurs exogènes, des vérités générales à l'échelle nationale et pouvant avoir des conséquences sur le territoire, des éléments descriptifs du territoire, du paysage, du tourisme ou du contexte agricole.

Au début du temps d'échange, les participants reçoivent 4 cartes et n'en choisissent qu'une seule qu'ils partageront au reste du groupe en expliquant rapidement la raison de leur choix. Ces cartes permettent de remplir plusieurs objectifs. D'abord, elles apportent de manière brève des informations simples. Ensuite, elles sont un prétexte pour lancer la discussion. De plus, chaque participant aura, dès le début, 4 informations en tête et pourront les remobiliser durant les échanges. Enfin, elles permettent de présenter de nombreux sujets diversifiant ainsi les conversations. Ces cartes permettent aussi dès le début de l'atelier d'avoir un premier résultat : parmi les cartes distribuées, lesquelles ont été choisies ? Le choix d'une carte est un élément montrant la sensibilité de chaque participant ainsi que le sujet qu'il souhaite aborder.

<p>N°12</p> <p>De 2003 à 2018, 16% des espèces de flore aquatique ont disparu dans le marais Audomarois et 37% sont en forte régression.</p> <p><small>Source : Conservatoire Botanique National de Bailleul, 2018.</small></p>	<p>N°36</p> <p><i>"Il faudrait créer un espace qui permettrait d'expérimenter pour répondre aux problématiques propres au marais."</i></p> <p>- Acteur du conseil et de la formation -</p>
<p>N°46</p> <p>Face aux dégâts des rats musqués, la brigade de piégeurs sera renforcée par deux nouveaux professionnels en octobre, et outillée de nouveaux types de pièges et d'un protocole de suivi.</p>	<p>N°40</p> <p>1947: Le maraîchage et l'élevage représentaient 70% de la surface du marais.</p> <p>2012 : Le maraîchage et l'élevage représentaient 40 % de la surface du marais.</p>

*Figure 6: Exemple des cartes créées pour l'animation de l'atelier
Réalisation : ROZANES C., 2019¹⁸*

Le second élément adapté du jeu de territoire et de la TATA-BOX est le « plateau de jeu », c'est-à-dire, le support permettant l'organisation des idées en collectif. Tout comme le brainstorming proposé dans la TATA-BOX, l'idée est d'organiser les idées en fonction des thématiques engagées et de l'argumentaire exposé pour aboutir à la détermination d'enjeu. Pour cela nous utilisons des post-it sur lesquels sont notées les idées principales évoquées. Les post-it sont ensuite disposées sur le plateau, visibles de tous. Ce plateau est composé de différents éléments aidant à l'organisation des idées. D'abord, la carte centrale permet de représenter le marais Audomarois dans un contexte régional. Ensuite, la succession de 4 cadres permet de positionner les post-it selon le déroulé de la discussion. Idéalement, nous aurions pu travailler avec ces 4 étapes et disposer les post-it selon ces étapes :

- Constat : Quelles sont les dynamiques présentes sur le territoire ?
- Enjeux : Quels sont les enjeux liés à l'agriculture dans le marais audomarois ? (Problème à résoudre / Atout à conserver / Potentialités à saisir) :
- Vision / objectif: Quels changements et agricultures souhaités ? (Quoi ? / Où ? Tendances qualitatives / Tendances quantitatives)
- Action à mener : Quels chemins pour atteindre ce futur souhaité (quoi ? où ? qui ? comment ? quand ? Moyens ? Risques ?

¹⁸ La liste des cartes de jeu est présentée en annexe n° 4.

Cependant, le temps imparti pour l'atelier nous permettait uniquement de déterminer les enjeux. C'est pourquoi nous avons décidé de positionner au centre, les idées plus générales et d'aller vers la précision vers les extrémités.

Le plateau est également constitué de lignes transversales permettant de classer les arguments en fonction des thématiques abordées. L'usage et la position des post-it étaient réservés aux animateur·rices qui étaient libres de s'approprier cette organisation des idées.

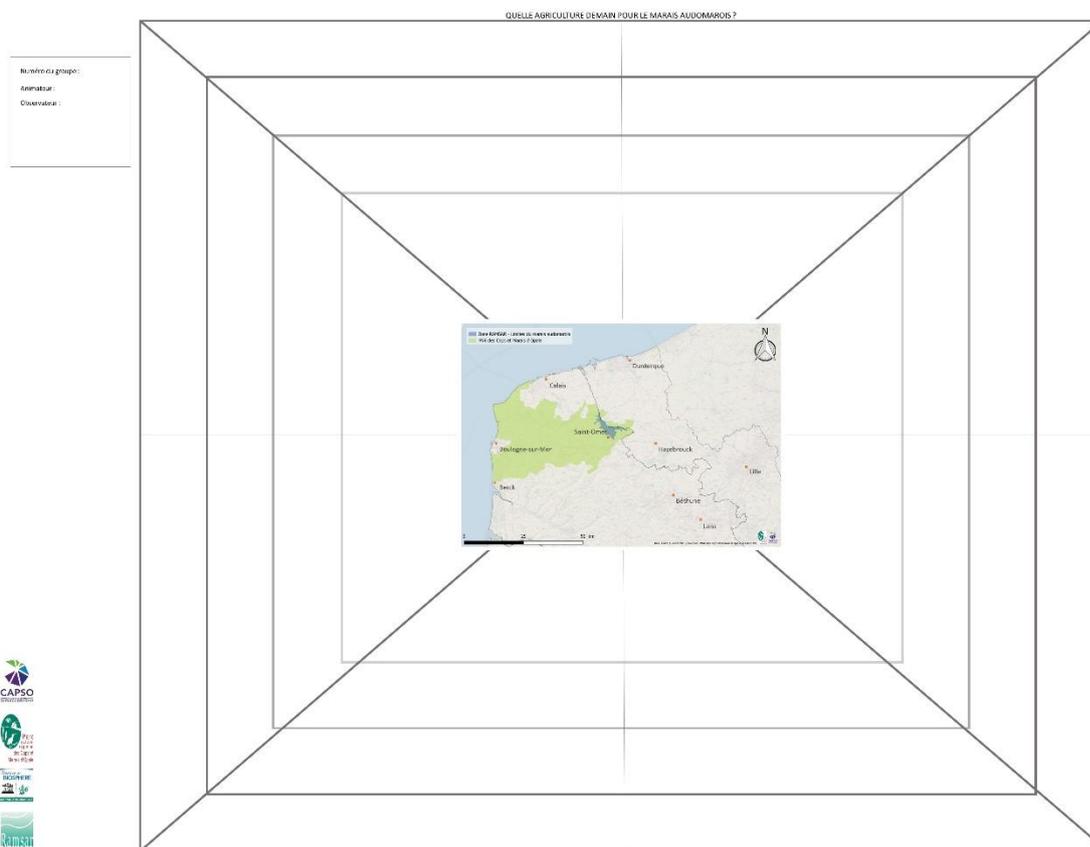


Figure 7: plateau de jeu proposé
Réalisation : ROZANES C., 2019

3.2. Déroulé détaillé de l'atelier et Consignes

Le tableau 1 ci-dessous présente le déroulé de l'atelier ainsi que les consignes pour l'animation.

<u>Horaire</u>	<u>Durée</u>	<u>Etape</u>	<u>Activité</u>	<u>Type d'atelier - lieu</u>	<u>Production attendue/objectif</u>
A partir de 15h	10'	Accueil	Accueil des participants	Séance plénière Table à l'entrée du CFA	Accueillir les participants et attribuer table et n°
Consigne : Signature de la feuille d'emargement et distribution de l'étiquette avec leur prénom indiquant leur table et leur n° de participant.					
15h10	15'	Introduction	Mot d'accueil du Président du Parc et d'un 1 ^{er} Vice-Président de la CAPSO	Séance plénière, sous la tonnelle	Introduction stratégique
15h25	10'	Présentation	Présentation générale	Séance plénière, sous la tonnelle	Compréhension du déroulé et des objectifs de l'atelier
Consigne : Sont présentés les objectifs de l'atelier, les grandes étapes et perspectives de l'atelier, les conditions de réussite.					
15h35	5'		Répartition par table et présentation des consignes	Par table	
<p>Consigne : Les participants rejoignent leur table. L'animateur·rice lit la fiche consignes à haute voix en précisant qu'elles sont garantes de la qualité du travail de l'après-midi et qu'il·elle se donne le droit d'interrompre quiconque ne respecte pas les consignes. Il demande si tout le monde est d'accord et affiche les consignes au mur.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous vous demandons de bien vouloir être bienveillant ▪ Toutes propositions sont bonnes à écouter et à discuter ▪ N'hésitez pas à argumenter et justifier vos choix 					
15h40	05'		Présentation de l'activité	Par table	
Consigne : L'animateur·rice explique son rôle et celui de l'observateur puis rappelle l'objectif (échanger les points de vue sur les problèmes, opportunités liés à l'agriculture sur le marais) et ce à quoi l'atelier ne sert pas (...) et explique le processus en s'appuyant sur le support de plateau et les cartes. Il présente comment ont été construites les cartes (par les entretiens avec acteurs divers et données par la bibliographie) en soulignant qu'il y a des cartes vierges et que tout est discutable. Il illustre le propos en donnant un exemple avec trois cartes préparées en amont et qu'il positionne sur le plateau (l'exemple sera préparé à l'avance).					
15h45	05''	Consignes	Présentation des participants		Inter connaissance
Consigne : L'animateur·rice demande à chaque participant·e de se présenter en citant uniquement son prénom et le nom d'une espèce emblématique du marais (animale ou végétale)					
15h50	05'		Distribution et prise de		Prise de connaissance des cartes

			connaissance des cartes		
Consigne : L'animateur·rice explique que les participant·s vont recevoir 4 nombres de cartes de façon aléatoire. Il·elle explique qu'il·elles vont devoir en choisir et en présenter une, celle qui est la plus importante pour eux et pourquoi il·elles l'ont choisi. Les participant·es prennent connaissance individuellement de leurs cartes et lisent à tour de rôle leur carte.					
15h55	1h		Prise de parole des participants		
Consigne : L'animateur·rice propose d'entamer les échanges sur les différentes cartes sorties. Les participant·es entament un débat sur différents sujets et développe leurs idées. L'animateur·rice veille à prendre en note, sur des post-it, les constats et enjeux principaux et aide les participant·es à échanger. L'observateur·rice – prend des notes détaillées sur les échanges et peut venir en soutien à l'animateur·rice					
			Organisation des idées		
16h55	15'		Récapitulatif des idées		
Consigne : L'animateur·rice récapitule les grands thèmes/dynamiques qui ont été discutés en s'assurant qu'ils sont partagés. Il est cependant possible d'émettre deux idées contradictoires en cas de non-consensus.					
17h10	10'		Identifier les enjeux principaux		
Consigne : Les participant·es hiérarchisent les dynamiques principales en disposant individuellement 3 gommettes sur les thèmes les plus importants pour eux.					
17h20	5'		Questionnaire de fin d'atelier		
Les participant·es remplissent le questionnaire de fin d'atelier. L'animateur·rice demande à chacun un mot pour qualifier la journée ou les échanges.					
17h20	20'	Restitution du diagnostic	Retour en plénière		Partage des diagnostics
Présentation par l'animateur·rice des travaux de groupe en dénomment les principaux (5) enjeux cités.					
17h45	15'	Conclusion et lancement pour la suite			

Tableau 1: Déroulé détaillé de l'atelier du 27 août 2019, marais Audomarois
Réalisation : VAN INGHELANDT B., ROZANES C., 2019

3.3. Rôle de l'animateur·rice et rôle de l'observateur·rice

Les deux cadres suivant détaillent le rôle de l'animateur·rice et celui de l'observateur·rice.

Le rôle de l'animateur·rice

Mission générale

Il·elle assure le bon déroulement du jeu à chaque table : il·elle incite au Jeu et au respect des règles du Jeu (consignes). Il·elle assure le bon déroulement des échanges, gère la répartition de la parole et facilite la prise de note.

Activités

1. Poser le cadre : Dès que le groupe est réuni, l'animateur·rice cite clairement les règles générales de discussion.
2. Avant de commencer l'activité, l'animateur·rice propose un tour de table pour que les participant·es se présentent (prénom + élément du marais).
3. Au début, l'animateur·rice présente l'activité, les consignes et le produit attendu.
4. Pendant que les acteur·rices jouent une étape, l'animateur·rice facilite et encadre le jeu. Il·elle aide à la prise de notes et au regroupement des idées.
5. L'animateur·rice effectue la restitution des dynamiques mises en évidences sur sa table.

 L'animateur·rice ne doit pas prendre de notes sur le déroulé de l'atelier mais uniquement des notes permettant l'organisation des idées. Il·elle est accompagné·e d'un·e observateur·rice qui se chargera de la prise en note des échanges.

Missions spécifiques

Inciter au Jeu et à l'expression des acteur·rices :

- Inciter les acteur·rices à participer.
- Synthétiser les idées
- Répartir le temps de parole, veiller à ce que tout le monde s'exprime.
- Intervenir pour relancer des idées évoquées.

Veiller au respect des consignes :

- Temporiser : Éviter les débats inutiles. En cas de désaccord, si le débat ne mène pas à un consensus, proposer d'abandonner l'idée. Selon la règle de ne tenir compte que de ceux sur quoi l'on est d'accord.
- Veiller à ce qu'après chaque idée, celle-ci soit notée sur le plateau
- Veiller à ce que les idées retenues soient validées ou discutées par l'ensemble des participant·es.

Cadrer le Jeu/la réflexion :

- Cadrer autour de questions centrales : veiller à ramener le thème si les acteur·rices s'en éloignent.
- Veiller au temps et le faire respecter : rappeler parfois le temps restant, encourager à passer à l'étape suivante au moment venu.
- Faire taire ou faire parler si nécessaire. :

Pour équilibrer les dialogues face à un·e participant·e qui prend beaucoup de place, il est essentiel de lui montrer qu'on l'a écouté, que son idée a été entendue et que l'on va tâcher de

vérifier si l'ensemble des participant-es partage ce point de vue ou s'il n'y a pas d'autres points importants à aborder.

 L'animateur·rice est une figure neutre qui ne doit pas orienter la réflexion.

Ce que l'animateur·rice de table ne fait pas

- Il·elle n'apporte pas de contenu.
- Il·elle ne prend pas en note les échanges (rôle de l'observateur·rice)
- Il·elle ne donne pas son avis (figure neutre)

Cadre 5: Le rôle de l'animateur·rice
Réalisation : ROZANES C., 2019
A partir de : AUDOUIN E., et al, 2018 et DIONNET M. et al., 2017

Le rôle de l'observateur·rice

Mission générale

Il·elle observe le Jeu qui se déroule à la table qui lui a été assignée, et prend des notes sur ses observations.

Activités

L'observateur·rice examine ce qui se joue autour de la table, il·elle prend des notes sur les échanges et identifie les moments clés. L'observateur·rice peut aider l'animateur·rice à organiser ses idées quand celui-ci en a besoin (retour sur des enjeux cités par exemple).

Missions spécifiques

Observer

- Identifier dès le début de l'atelier qui sont les participant-es, leur numéro (éventuellement, pouvoir identifier les voix).
- Préciser les cartes qui sont jouées et lorsqu'elles sont évoquées (leur n°)
- Ecouter attentivement tous les échanges verbaux.
- Identifier qui prend la parole.
- Examiner les actions qui accompagnent éventuellement le discours (il dessine, il écrit, il montre).
- Repérer les moments de controverse ou conflit.

Retranscrire ses observations

- Préciser qui parle : animateur·rice ou participant numéro X.
- Décrire ce qui est dit : écrire le verbatim important, utiliser des mots-clés.
- Caractériser les échanges : simple moment de discours vs temps de débat/controverse/conflit.
- Préciser fréquemment l'heure.

Missions spécifiques supplémentaires :

- En charge de la gestion de l'enregistrement (installer, l'allumer, l'éteindre, restituer les éléments aux organisateur·rices).

Ce que l'observateur·rice ne fait pas

Il·elle n'apporte pas de connaissances ou d'éléments de diagnostic

Cadre 6: Le rôle de l'observateur·rice
Réalisation : ROZANES C., 2019
A partir de AUDOUIN E., et al, 2018 et DIONNET M. et al., 2017

3.4. La prise de notes

La prise de note effectuée par l'observateur·rice a été pensée en différentes sections détaillées faisant référence aux différentes étapes de l'échange. L'objectif était de récupérer les informations les plus importantes pour l'analyse des résultats. Le document de prise de note est détaillé de la manière suivante :

- Présentation des participant·es : n° / Prénom / espèce emblématique choisie)
- Présentation de la carte choisie : n° du participant·e / n° de la carte / raison de ce choix)
- Discussion : Formulation de l'idée / discussions entamées / identification des enjeux
- Identification des enjeux finaux : définition des enjeux finaux / consensus ou controverse
- Vote des enjeux finaux : titre de l'enjeu / nombre de vote
- Fin de l'atelier : n° du participant·e / mot utilisé pour qualifier l'atelier

Les notes ont été prises à la main sur un document créé en amont.

3.5. Le questionnaire de fin d'atelier

Le questionnaire de fin d'atelier a été créé à partir de celui proposé dans la TATA-BOX. Il visait à faire évaluer le processus de participation aux participants, d'avoir des éléments de retour tant sur l'intérêt de la démarche que sur les outils utilisés.

Questions	Type réponse	Objectif
Etes-vous satisfait du déroulement de cette journée ?	Échelle à 4 graduations : Très -> Pas du tout	Evaluer l'intérêt pour les méthodes et outils
Pourquoi ?	Ouverte	
Avez-vous le sentiment d'avoir pu vous exprimer ?	Echelle à 3 graduations : Oui, Mitigé, Non	Évaluer la facilitation
Pourquoi ?	Ouverte	
Avez-vous le sentiment d'avoir été écouté / Que vos idées ont été prises en compte ?	Echelle à 3 graduations : Oui, Mitigé, Non	
Pourquoi ?	Ouverte	Adapter les méthodes et outils de l'étape 2
Remarque et/ ou suggestions ?	Ouverte	
Suite aux échanges, quels sont vos attentes pour la suite ?	Ouverte	Appréhender les attentes individuelles

Tableau 2: Questionnaire de fin d'atelier
Source : AUDOUIN et al., 2018

3.6. Comment analyser les résultats ?

L'analyse des résultats a été pensée dès la création des outils d'animation et d'observation. Les résultats attendus sont de deux ordres : sur la forme et sur le fond, c'est-à-dire sur les outils utilisés pour l'atelier et sur les discussions qui ont été entamées. Ces résultats seront ensuite analysés soit de manière quantitative, soit de manière qualitative. Le tableau ci-dessous, présente les différents résultats attendus ainsi que les outils utilisés permettant leur analyse.

Thématique du résultat	Questions	Type d'analyse	Moyens utilisés pour l'analyse
Intérêt pour la démarche	La démarche a-t-elle suscité l'intérêt ?	Quantitative	Nombre de personnes présentes / Nombre de personnes invitées
		Qualitative	Questionnaire de fin d'atelier
	Les acteurs ciblés ont-ils répondu présent ?	Quantitatif	Qualité des acteur-rices présent-es
Qualité de la méthode d'animation	La méthode d'animation a-t-elle permis à chacun de s'exprimer ?	Qualitative	Questionnaire de fin d'atelier Notes de observateur-rices
	La méthode d'animation a-t-elle permis à de nombreux thèmes d'être abordés ?	Quantitative	Questionnaire de fin d'atelier Notes de observateur-rices
	La méthode d'animation a-t-elle permis de prendre en compte les idées de chaque participants ?	Qualitative	Questionnaire de fin d'atelier Notes de observateurs
	La méthode de prise de note a-t-elle été efficace ?	Qualitative	Questionnaire de fin d'atelier Notes de observateur-rices Retour des observateur-rices
	Le plateau a-t-il été utilisé t-elle qu'il a été créé ?	Qualitative	Retour des animateur-rices et des observateur-rices
Utilité des cartes	Quelles cartes ont été choisies ? (en fonction des cartes piochés)	Quantitative	Notes des observateur-rices
	Quelle est la fréquence des cartes choisies ?	Quantitative	Analyse des cartes choisies
	Est-ce que toutes les thématiques représentées par des cartes ont été choisies ?	Quantitative	Analyse des cartes choisies
	La présentation des cartes a-t-elle mené à des discussion sur la thématique ?	Qualitative	Analyse des cartes choisies et des notes
Discussions engagées	La discussion a-t-elle abouti à la définition d'un enjeu ?	Quantitative	Notes des observateur-rices
	Quels sont les sujets abordés ?	Quantitative	Notes des observateur-rices
	Quelle est la fréquence des sujets abordés ?	Quantitative	Analyse des notes des observateur-rices
	Quelle est la fréquence des enjeux révélés ?	Quantitative	Analyse des notes des observateur-rices
	Quelle est la priorité de chaque enjeu ?	Quantitative	Notes des observateur-rices
	Est-ce la même dans tous les groupes ?	Quantitative	Analyse des notes des observateur-rices
	Les enjeux déterminés ont-ils suscité un consensus ou controverse ?	Qualitative	Analyse des notes des observateur-rices
	Y-a-t-il un sujet qui n'aurait pas été abordé ?	Quantitative	Analyse des cartes choisies et des notes
Mise en relation des discussions avec l'étude menée en amont	Les sujets abordés ont-ils étaient traités lors des entretiens ?	Quantitative	Analyse des notes des observateur-rices Analyse des entretiens
	Les enjeux identifiés répètent-ils ceux de la bibliographie ?	Quantitative	Analyse des notes des observateur-rices Analyse des entretiens
	Quels sont les nouveautés ?	Qualitative	Analyse des notes des observateur-rices Analyse des entretiens

Figure 11: Résultats attendus suite à l'atelier de concertation
Réalisation : ROZANES C., 2019.

3.7. Quelle suite envisager à l'atelier ?

Avant même l'élaboration de l'atelier, une suite a été pensée pour qu'elle puisse être proposée aux participant-es à la fin du temps d'échange. D'abord, des restitutions ont été programmées auprès des différentes réserves de Biosphère suivants le projet, du comité technique du PMAZH, ainsi que du groupe de travail marais. La restitution aux participant-es doit se faire par mail ou courrier. Ensuite, il a été envisagé de proposer, si l'atelier de concertation est une réussite, des groupes de travail en fonction des enjeux traités. Ces groupes seraient composés d'une dizaine d'acteur-rices travaillant à l'élaboration d'un constat partagé, des objectifs à atteindre et des actions à mener puis la mise en place et le suivi d'un projet, à différentes échelles sur leur thématique. Une aide technique et scientifique pourrait être apportée pour faire avancer les réflexions de chaque groupe. Enfin, un second atelier de concertation, en grand format comme celui du 27 août, réunissant tous les participant-es pourrait être envisagé au cours de l'année suivante.

L'organisation et l'animation de l'atelier a été adaptée aux besoins du territoire. Cet atelier a eu lieu le 27 août 2019, le chapitre suivant permet de présenter les résultats sur la forme et sur le fond de cet après-midi d'échange.

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RESULTATS DE L'ATELIER

L'atelier de concertation a eu lieu le 27 août 2019, de 15h à 18h, à l'UFA du Doulac à Saint-Omer. Il a réuni 56 personnes sur la thématique : Quelle agriculture demain pour le marais Audomarois ? Sept groupes d'échanges de 7 à 9 personnes ont été constitués. Dix-sept personnes ont été mobilisées pour l'animation. Quarante-six questionnaires de fin d'atelier ont été remplis et 44 personnes étaient satisfaites ou très satisfaites de la journée. Trente-neuf enjeux ont été déterminés, réunis, par la suite, en 9 enjeux principaux pour le territoire. Le déroulé de cet atelier a permis de faire émerger différents résultats tant sur le fond que sur la forme. D'abord, sur la forme, la mise en place de cet atelier contribuait à expérimenter la démarche TATA-BOX, le déroulé de l'atelier ainsi que les remarques pouvant être faites sur l'organisation sont déjà un premier résultat. Ensuite, sur le fond, l'atelier avait pour objectif de définir, en groupes d'échanges, des enjeux partagés pour le territoire du marais Audomarois. Les discussions ont été analysées pour savoir si les temps d'échanges ont permis de remplir cet objectif.

1. Résultats de la méthode

1.1. L'intérêt porté à la démarche

a. La présence des acteur·rices invité·es

L'atelier de concertation a réuni 55 personnes sur environ 150 invité·es de différents domaines d'activités. Une attention particulière avait été portée sur la présence d'agriculteur·rice suite au retour d'expérience des territoires de Midi-Quercy et de Centre Ouest Aveyron. Au final, plus d'un tiers des personnes présentes étaient agriculteur·rices, c'est-à-dire 19 personnes dont 17 maraîcher·ères. Ce résultat s'explique notamment par la mobilisation des maraîchers faite en amont de l'atelier. Tous les maraîchers ont été contactés individuellement pour l'explication des objectifs de l'atelier dans le cadre l'enquête menée par Estelle ROSE qui a permis de faire émerger une réflexion sur l'avenir de la profession maraîchère. Leur mobilisation apparaît donc comme une suite logique à ces entretiens. D'autre part, tous les maraîcher·ères ont été contactés individuellement pour l'explication des objectifs de l'atelier. De même, 30 éleveur·euses sur 50, les plus investi dans les échanges comme le PMZAH, ont été contactés. Cela permettait d'avoir une similarité 30 maraîcher·ères et 30 éleveur·euses. Cependant, l'atelier n'a mobilisé que deux éleveur·euses dont 1 éleveur·euse/maraîcher·ère. Ce manque de mobilisation des éleveur·euses peut s'expliquer par différentes raisons. Seuls deux éleveur·euses et un éleveur·euse/maraîcher·ère ont été rencontré·es lors des enquêtes menées contrairement aux maraîcher·ères qui ont été sollicité·es pour une enquête sociologique. De plus, certain·es éleveur·euses n'ont qu'une partie de leurs terres sur le marais. Enfin, les éleveur·euses sont moins impactés que les maraîcher·ères par les problématiques du marais et son déjà engagé·es dans le PMAZH. Enfin, un·e éleveur·euse a souligné que l'horaire d'organisation de l'atelier n'était pas favorable à leur venue. Par la suite, une nouvelle stratégie d'invitation pourrait être pensée pour inclure les éleveur·euses à la réflexion.

L'atelier n'a pas permis de réunir le nombre espéré d'acteur·rices du domaine de la gestion des ressources naturelles. En effet, seules deux personnes de deux structures se sont mobilisées. Cette faible mobilisation s'explique par la période dans laquelle s'inscrit l'atelier. Comme expliquait

précédemment, la fin du mois d'août est peu favorable à la mobilisation de technicien·nes qui, soit sont en congés, soit reprennent le travail et sont donc très occupé·es, ou se sont sentis peu concernés. Enfin, ces acteurs sont déjà présents dans différents groupes de travail comme le PMAZH ou le GT Marais. Ainsi, leur absence n'a pas favorisé le développement d'enjeux en faveur de la préservation de la biodiversité. Cependant, d'autres invité·es de la transformation/distribution, du conseil et de la formation, des ressources scientifiques ou de la société civile était présent pour porter des revendications écologistes. Ces personnes pourront être remobilisées dans la suite de la démarche en fonction de leurs compétences et domaines d'action.

La mobilisation des élu·es était, jusqu'au jour de l'atelier, incertaine. Finalement 9 élus ont participé. A ces personnes s'ajoutent 3 représentant·es du cabinet politique de la CAPSO ou attaché parlementaire du député. Cette mobilisation permet aux élus d'être au cœur des discussions et de pouvoir, par la suite peser dans la prise de décision politique, qui pour l'instant semble bloquée face aux élections à venir. Cependant, parmi les élu·es présent·es peu ont été élu·es sur une commune du marais.

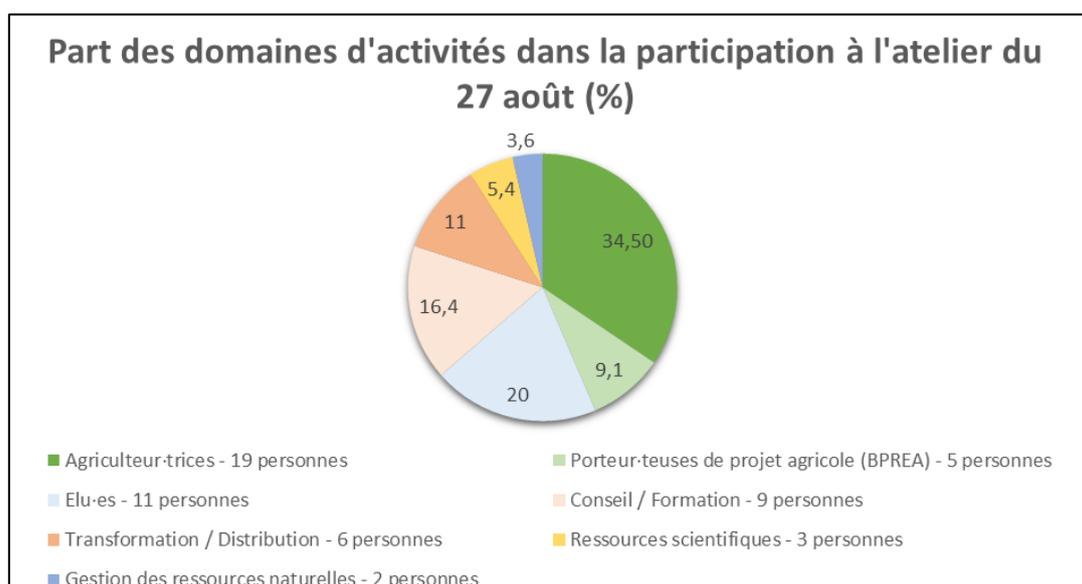


Figure 22: Part des domaines d'activités dans la participation à l'atelier du 27 août (%)
Réalisation : ROZANES C., 2019

Face à cette importante mobilisation, il semblerait que la question : « Quelle agriculture demain pour le marais Audomarois ? » suscite de l'intérêt chez de nombreux acteur·rices. Cet intérêt est une première force pour la mise en place de la démarche.

b. La satisfaction des participant·es

A la fin du temps d'échanges les participant·es ont été invité·es à remplir un questionnaire afin de savoir si la démarche entreprise répondait à leurs attentes. Au total, 46 questionnaires ont été remplis. Quarante-quatre personnes ont affirmé qu'elles étaient satisfaites à très satisfaites du déroulement de l'atelier soulignant la richesse et la diversité des échanges, le public varié et la qualité de l'animation. Un·e des deux acteur·rices non satisfait·e explique que ce n'était pas le sujet qu'il·elle attendait. 39 personnes ont eu le sentiment d'avoir pu s'exprimer librement et l'expliquent notamment par la taille des groupes adaptée aux échanges ainsi à la bienveillance entre chacun·es des participant·es. Les personnes qui n'ont pas eu le sentiment de pouvoir s'exprimer soulignent que certain·es acteur·rices

ne laissent pas la parole aux autres. Trente-sept personnes ont eu le sentiment d'avoir été écoutées notamment grâce à la diversité des thématiques abordées, le respect des autres participant-es et à la synthèse faite sur le plateau. Les participant-es ayant le sentiment que leurs idées n'ont pas été prise en compte soulignent que chacun-e était venu défendre ses idées sans vraiment vouloir comprendre celles des autres.

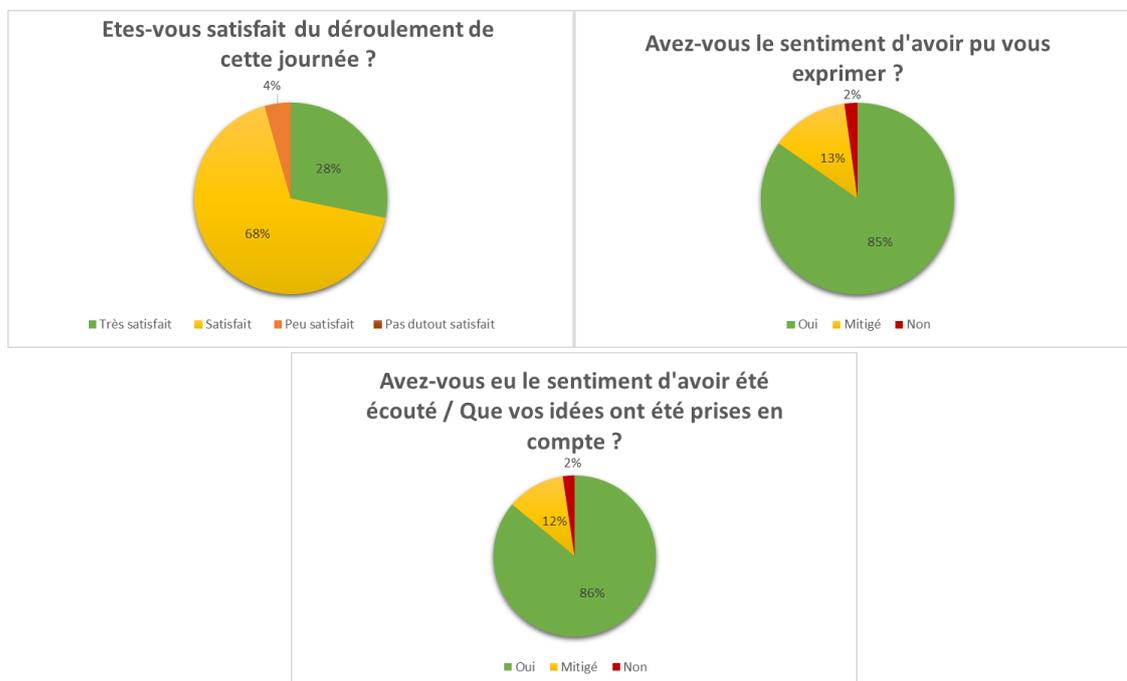


Figure 23: Premiers résultats des questionnaires de fin d'atelier

Pour la suite, les acteur-rices présent-es attendent une restitution des discussions, une suite à cette démarche proposant une nouvelle rencontre un an plus tard par exemple, ou de nouveaux temps d'échanges pour définir des axes prioritaires et des actions à mettre en place. Il-elles attendent également un engagement des élu-es pour mettre en place des actions concrètes répondant à cette concertation. Certain-es rappellent l'urgence de l'engagement dans ces actions et qu'il est essentiel d'éviter qu'après toutes les démarches entreprises, rien ne soit fait, une fois de plus.



Figure 24: Introduction de l'atelier, 27/08/19
Photo : CAPSO, 2019.

1.2. Evaluation de la méthode d'animation

La méthode d'animation a été évaluée grâce aux retours demandés aux animateur·trices, et aux observateur·trices, et et aux participant·es (avec le questionnaire de fin d'atelier) et avec les résultats de l'atelier présentés dans la partie suivante. Différents éléments de la méthode d'animation ont été évalués de façon distincte: les cartes, le plateau, les consignes, le jeu de présentation, la durée de l'atelier et la méthode proposée pour la prise de note.

a. Les cartes de jeu :

Les cartes de jeu ont été créées afin de permettre aux participant·es d'avoir un support apportant des informations simples et permettant de lancer les échanges. Elles avaient aussi pour objectif de permettre aux participant·es d'échanger sur des thématiques différentes.

Les retours des animateur·trices et observateur·trices sur l'utilisation des cartes sont très positifs. Elles ont été un outil favorisant les échanges et aidant à construire le débat. Lors de la présentation individuelle de la carte choisie et des raisons de ce choix, les cartes « *ont permis de cerner les préoccupations des acteurs autour de la table et de lancer très vite les conversations* ». De plus, cette présentation des cartes a offert la possibilité à chaque acteur de parler d'un sujet qui l'intéressait ou le préoccupait. Certain·es acteur·rices ont peu parlé pendant l'atelier mais la présentation de leur carte leur a permis d'exposer leur idée. Cependant, deux participant·es ont dit avoir choisi·es leur carte par défaut, mais ont tout de même commenté leur carte.

Du côté des retours des participant·es, grâce au questionnaire de fin d'atelier, 4 personnes ont évoqué l'utilisation des cartes dans leur retour. Selon ces personnes les cartes ont permis de lancer le débat et de faciliter les échanges et l'expression de chacun·ne. Une personne soulève la question de la neutralité des cartes : « les cartes semblaient orientées vers certains sujets ».

b. Le plateau de jeu

Le plateau de jeu a été créé comme une aide aux animateur·rices à l'organisation des idées relevées dans les échanges. Les retours de animateur·rices et celui des observateur·rices sur l'utilisation du plateau sont positifs. Certain·es soulignent que l'utilisation du plateau « était aisée parce que peu restrictive » mais tous les groupes ne se sont pas servi du plateau comme cela avait été proposé. En effet, les cases ont permis de guider le placement des post-it mais les limites se sont fait ressentir notamment dans les groupes où une thématique a été beaucoup plus développée qu'une autre. De plus, la carte, au centre de plateau a été très peu utilisée. L'organisation du plateau pourrait être repensée pour aiguiller davantage l'animateur·rice et pour permettre une bonne visibilité du fil des discussions.

c. Méthode de présentation des participant·es

Le jeu de présentation avait pour objectif de permettre aux participants de s'exprimer librement et d'éviter toute forme de jugement lié à l'engagement ou au métier des participant·es. Dans certains groupes, il a été demandé pourquoi il n'était pas possible de détailler davantage les éléments de présentation. Les animateur·rices ont alors expliqué·es que c'était pour qu'il n'y ait pas d'a priori. Dans un autre groupe, au milieu des discussions, les participant·es ont demandé si c'était possible de faire un tour de table pour connaître au moins le métier de chacun et la raison de sa participation à l'atelier.

Dans d'autres groupes, les participant·es se sont présenté·es naturellement au cours des discussions pour illustrer leurs propos : « *Moi par exemple je suis maraîcher·ère depuis X année* », « *J'envisage de m'installer dans le marais à la fin de ma formation* » etc. La méthode de présentation des participant·es permettant de briser la glace, elle s'est globalement déroulée dans la bonne humeur. Les participant·es ont demandé davantage de présentation selon leurs besoins. Cette méthode pourrait être réutilisée car elle a permis, au moins pour un temps, de garder l'anonymat des participant·es et de connaître, quelle espèce végétale ou animale représentait, selon eux, le marais.

d. La durée de l'atelier

L'atelier de concertation n'a duré que 3 heures dont un peu moins de 2 heures en temps d'échanges par groupe. Une fois les consignes nécessaires au cadrage de la discussion expliquées, les présentations faites et le choix des cartes établi, il ne restait plus qu'une heure d'échange disponible pour pouvoir garder un temps pour la synthèse des enjeux évoqués. De manière générale, le temps accordé a été respecté par tous les groupes cependant trop peu de temps était consacré à l'identification finale des enjeux ce qui a parfois empêché le débat et bâclé la définition des enjeux.

e. La technique d'animation

Les animateur·rices et observateur·rices ont noté que l'organisation de l'atelier était précise. Différents moments ont été organisés pour former les animateur·rices et observateur·rices à la technique d'animation et un document avait été envoyé en amont. La technique d'animation a donc facilement et rapidement été appropriée. De plus, les explications ont permis à l'animateur·rice de mieux cadrer les discussions. Il a été noté que la définition de ce qu'est un enjeu n'était pas assez compréhensible et que, par conséquent, ce terme fut bloquant.

f. Prise de notes

Peu d'observateur·rices se sont servi du document de prise de note tel qu'il a été créé. L'atelier étant très court, les éléments principaux ont été notés sur une feuille vierge en suivant les discussions. D'autres observateur·rices ayant aidé à l'animation n'ont pris en note que les éléments essentiels. Le document de prise de note devrait être revu pour simplifier le travail de synthèse fait par la suite.

a. Cadrage des discussions et définition des enjeux

Ce paragraphe présente les difficultés rencontrées par les animateur·rices dans la définition des enjeux. Il est à noter que chaque animateur·rice a réussi à s'adapter à son groupe et à faciliter la discussion entre les participant·es. Les animateur·rice ont tout de même noté qu'ils·elles avaient rencontrées des difficultés pour la construction d'enjeu autour des différentes thématiques. En effet, les conversations filent une à une sans pour autant se répondre. Certain·es évoquent différentes thématiques dans la même phrase sans pour autant ni les développer ni les relier entre elles. L'animateur·rice avait donc pour rôle de faciliter l'approfondissement des différents sujets engagés. Cependant, l'animateur·rice était également occupé à écrire sur les post-it les idées principales tandis que l'observateur·rice prenait des notes détaillées. Un·e animateur·rice extérieur au territoire a également souligné·e que sans la connaissance du territoire, les contraintes des acteur·rices et les réalités du terrain, il avait été difficile pour lui·elle de permettre l'approfondissement des sujets à enjeu. Un·e autre animateur·rice venant du territoire a, au contraire, souligné qu'il était frustrant de ne pas ajouter d'éléments importants ni pouvoir recadrer vers les enjeux essentiels. Il a donc été difficile pour

les animateur-rices de prendre du recul pour à distribuer la parole, aider au développement des idées et à la synthèse. Il aurait été préférable d'avoir, comme le conseillait la TATA-BOX, un-e animateur-rice, un-e coanimateur-rice et un-e observateur-rice. Cependant cette organisation aurait nécessité la mobilisation d'au moins 21 personnes, ce qui aurait représenté presque un tiers des personnes présentes.

En ce qui concerne la définition des enjeux, certains groupes ont identifiés les thématiques et les ont développées une à une en prenant bien soin de définir l'enjeu évoqué avant chaque nouvelle discussion. D'autres groupes ont eu plus de difficulté à définir des enjeux. Les participant-es avaient tendance à parler de généralités et énoncer des propositions. Certain-es animateur-rices ont donc dû faire le travail en sens inverse, revenir sur l'enjeu en demandant par exemple : Pourquoi proposez-vous cette solution ? Enfin, la synthèse des enjeux fut compliquée car les participant-es continuaient à échanger et que le temps manquait. Clôturer sur les enjeux était à la fois complexe et peu satisfaisant.



Figure 25: Les groupes d'échanges n° 1 et 3, 27/08/19
Photo : CAPSO, 2019.

1.3. Retour : analyse critique de la TATA-BOX

Cette première partie sur les résultats de la méthode est l'occasion de faire un point sur ce qu'a apporté le guide TATA-BOX dans notre démarche. Cette réflexion ne peut pas être complète puisqu'elle n'intervient qu'après la réalisation des trois premières étapes de la démarche, c'est-à-dire l'analyse de la situation actuelle de l'agriculture du territoire du marais Audomarois, l'identification des forces de changements et la conception d'une vision partagée. Ces trois étapes ne sont pourtant pas terminées, la démarche est cyclique et itérative.

Le guide TATA-BOX n'a pas vocation à donner toutes les clefs en main pour mettre en place une concertation sur la transition agroécologique mais à donner un cadre conceptuel et méthodologique. Le guide est très synthétique et compréhensible, Il permet d'avoir rapidement une vision de ce que pourrait être l'atelier de concertation et des idées pour démarrer la démarche. Cependant, au début du processus, il est nécessaire de ne pas s'enfermer dans ce guide et de ne pas vouloir l'appliquer comme cela a été fait pour les territoires présentés en exemple (Midi-Quercy et Centre Ouest Aveyron). C'est, une fois que la démarche et la réflexion est entamée, qu'il est intéressant de remobiliser la partie présentée sur les territoires exemples comme un moyen de comparaison avec ce qui a été entrepris. Pour le territoire du marais Audomarois, des recherches ont été nécessaires pour compléter le guide

méthodologique notamment auprès des articles écrits par les scientifiques ayant créé la méthodologie TATA-BOX mais également auprès d'autres démarches similaires (le jeu de territoire par exemple). Ces recherches complémentaires ont permis de créer un outil d'animation hybride et adapté au territoire et d'avoir d'autres connaissances non présentées dans le guide.

Les animations proposées sont très intéressantes et complètes mais demandent également une mobilisation importante des acteur·rices, parfois à la journée. Cela permet certes d'avoir des résultats plus complets mais paraît difficile à faire sur un territoire. Pour le marais Audomarois, une telle mobilisation n'était pas envisageable et c'est peut-être grâce à une animation en 3 heures que nous avons pu mobiliser autant de participant·es. Les discussions n'ont pas pu être aussi abouties mais de nombreux enjeux sont tout de même ressortis dont certains communs à ceux de Midi Quercy et Centre Ouest Aveyron. La démarche TATA-BOX a été créée et suivie par un grand groupe de scientifiques ce qui a permis aux deux territoires d'expérimentation d'avoir de nombreux·ses animateur·rices, à raison de 3 par groupe. Pour le marais Audomarois, nous avons réussi à mobiliser deux animateur·rices par groupes ce qui est très important. Cela a été permis grâce à la mobilisation de différentes structures et chercheur·ses suivant le projet. Tous les territoires peuvent-ils mobiliser autant d'animateur·rices ? De plus, les moyens humains nécessaires pour l'organisation de la démarche et de l'atelier sont aussi très importants. Pour l'Audomarois, j'étais stagiaire à temps plein avec une aide ponctuelle de collègues. Un·e animateur·rice territorial peut-il mener cette démarche en plus de programmes déjà entamés ou faut-il prévoir un·e animateur·rice pour cette démarche ? Enfin, le travail mené dans le marais Audomarois était lui aussi suivi par des chercheur·ses qui ont été d'important·es conseiller·ère pour la planification du dispositif. On peut se demander si un territoire pourrait entamer cette démarche sans appui de la recherche. Selon moi, l'aspect encore expérimental de la démarche rend difficile le détachement à la recherche. Ce pourrait être possible et envisagé si l'équipe en charge de la mise en place de cette démarche est très au fait des questions d'animation territoriale et d'accompagnement au changement.

Le guide TATA-BOX fut essentiel dans la réalisation de ce projet et continuera à être mobilisé si une suite est donnée à cette première étape.

2. Les résultats de l'atelier

2.1. Les résultats bruts :

Au cours des échanges l'organisation des idées a été synthétisée sur ces plateaux:

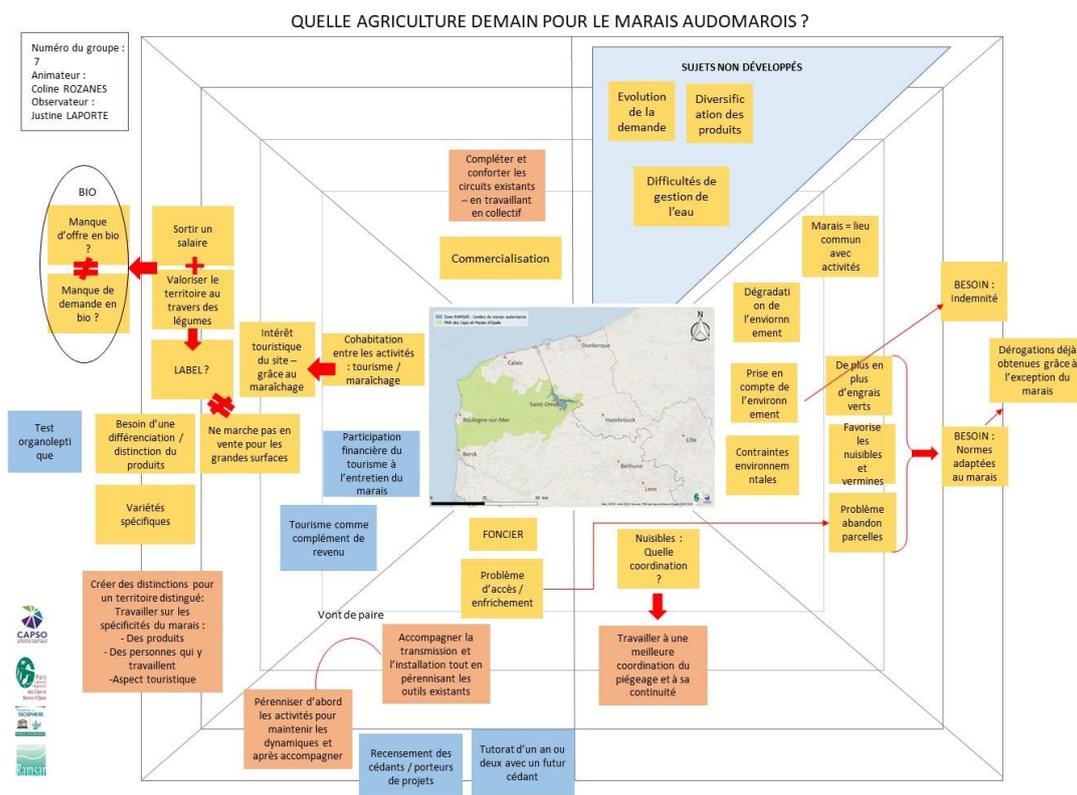


Figure 26: Plateau de jeu à la fin des échanges et sa retranscription, groupe 7, 27/08/19
 Réalisation : ROZANES C., 2019.

A la fin de l'atelier, chaque animateur·rice a présenté, par ordre d'importance, les enjeux déterminés dans son groupe. La figure n°.... ci-dessous présente les 39 enjeux qui ont été cités dans les 7 groupes.

Groupe n°	Enjeux identifiés	Nombre de vote
Groupe n°1 24 votes (gomettes) 8 personnes	Reconquérir les espaces en friche pour maintenir et développer l'activité maraîchère	7
	Faire coexister les modèles (conventionnelle, permaculture, bio) _ développer le bio et organiser des de commercialisation filière locales et régionales	6
	Accompagner pour atténuer les contraintes du marais	6
	Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs	3
	Adaptation des modèles au marais selon les espaces et modèles	2
Groupe N°2 18 votes 7 personnes	Lever les contraintes et favoriser l'accessibilité	7
	Avoir une stratégie politique plus claire avec des budgets alloués	3
	Conforter l'existant et favoriser l'installation des jeunes	3
	Concilier la préservation de l'eau (qualité / quantité) et les usages agricoles	2
	Identifier les systèmes de commercialisation rémunérateurs	2
	Promouvoir le marais et ses produits	1
	Savoir s'adapter aux demandes des consommateurs	
	Faire participer le tourisme à l'entretien du marais	
Groupe n°3 21 votes 7 personnes	Soutenir l'activité maraîchère : Installation / Infrastructures / Parcellaire / Association	8
	Développer un Label : "produits du marais"	5
	Valoriser le potentiel du marais pour développer / renforcer la production alimentaire	
	Développer des outils de transformation y compris en bio pour un approvisionnement alimentaire local	4
	Réguler les populations de ravageurs dans le marais	4
Groupe n°4 15 votes 5 personnes	Gestion des ravageurs	4
	Mettre en avant l'identité territoriale du marais Audomarois	4
	Diversification des pratiques	3
	Diversification des produits	1
	Volonté de maintenir un marais agricole, bien commun de la CAPSO, à articuler avec les autres territoires	3
Groupe n°5 18 votes 6 personnes	Cohabitation entre les diverses cultures (chou-fleur et autres) + divers systèmes	4
	Risque d'abandon des terres --> occupation des sols	4
	Viabilité et rentabilité des exploitations	2
	Prise en compte des handicaps pour rééquilibrer face à la concurrence	3
	Accessibilité - terres pour les nouveaux	2
	Valorisation et différentes commercialisations des légumes de pleins champs	3
Groupe n°6 20 votes 7 personnes	Permettre à des jeunes agriculteurs de s'installer	5
	Réguler la population de rats	4
	Préserver et réguler les niveaux d'eau pour assurer la durabilité de la production agricole	4
	Valoriser localement la production agricole du marais sans fragiliser l'existant	4
	Faire connaître le métier d'agriculteur, faire tomber les idées reçues sur les pratiques agricoles	3
	Préserver les infrastructures (ponts qui datent des années 1970)	0
Groupe n°7 8 personnes 8 gommettes - 1 gomette par personne	Accompagner la transmission et l'installation tout en pérennisant les outils existants (de production et de commercialisation) ex: - recensement des cédants et entrants - communiquer avec les écoles agricoles (et autres) - parler de gestion de personnel en école agricole - Favoriser un système de tutorat : un an chez un maraîcher	4
	Travailler sur les spécificités du marais : - produits - personnes qui y travaillent - aspect touristique (idée : participation financière du tourisme à l'entretien du milieu)	2
	Continuer le travail sur les dérogation pour souligner les exceptions du marais (en matière d'environnement)	1
	Travailler à une meilleure coordination du piégeage et à sa continuité	1

Tableau 3: Les trente-neuf enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation du 27 août 2019

2.2. Analyse des discussions engagées

a. Le choix des cartes a-t-il mené à des discussions sur les thématiques et à la définition d'enjeux ?

Chaque jeu de cartes comprenait 56 cartes, chaque groupe étaient composés de 6 à 9 joueur-euses qui piochaient chacun-es 4 cartes, au total 208 cartes sont sorties. Globalement, chaque carte créée a été piochée dans 3 à 5 groupes. Sachant que plusieurs cartes étaient sur la même thématique, chaque groupe a donc eu la possibilité de traiter les mêmes thématiques et toutes les thématiques auraient pu ressortir. La sensibilité des acteur-rices présents face aux thématiques présentées a donc été perçue dans le choix des cartes fait. En effet, on remarque notamment que peu de cartes sont ressorties sur les thématiques de biodiversité avec une carte choisie sur 14 piochées, ou sur les outils de préservation du marais, 1 carte sur 9. Les questions de durcissement de la réglementation sur les produits phytosanitaires et la santé des agriculteur-rices ont également eu peu de succès avec respectivement 0/9 et 2/19. D'un autre côté, certaines cartes ont été davantage choisies. C'est le cas de l'évolution de l'occupation du sol avec 6/14, des cartes traitant de la loi Egalim sur l'alimentation dans les restaurants collectifs, avec 7/11 et des cartes sur le paysage avec 6 cartes choisies sur 14 piochées.

Après une analyse de la fréquence des sujets abordés on se rend compte que ce choix des cartes n'est pas toujours révélateur des sujets traités dans les discussions. En effet, même si les participant-es n'ont pas choisi-es telle ou telle carte, il-elles ont eu la possibilité de lire 4 cartes et ont donc intégré l'information délivrée par la carte qu'il-elles ont pu partager dans les discussions. De plus, les cartes ont pu être interprétées de manières totalement différentes. Enfin, chaque participant-e est venu-e avec sa propre connaissance et sensibilité du territoire. Celles-ci ont donc pu être exprimées lors des échanges. Les cartes n'étaient qu'un prétexte pour lancer les discussions et pour donner la possibilité à des sujets, comme la biodiversité ou la tourbe, souvent peu abordés mais essentiels à la transition agroécologique d'être traités.

Globalement tous les enjeux déterminés lors de l'atelier ont pu être définis à partir des discussions entamées par les cartes. Par contre, certaines cartes présentées n'ont pas abouti à des discussions ou à la détermination d'enjeu. C'est le cas notamment de la question de la tourbe qui est ressortie dans 4 groupes mais n'a été mobilisée que dans un groupe pour la détermination d'un enjeu lié à la préservation de la ressource en eau (qualité et quantité).

b. Analyse des enjeux identifiés

Suite aux discussions engagées, 39 enjeux ont été identifiés dans les 7 groupes. L'analyse de ces enjeux, et des échanges ayant mené leurs identifications, a permis de les regrouper en 10 enjeux distincts et reformulés. A la fin des échanges, les participant-es ont priorisé les enjeux qu'ils avaient collectivement définie. Chaque participant-e disposait de 3 gommettes qui lui permettait de voter sur l'enjeu qui était pour lui-elle le plus important. Les groupes n'étant pas homogène et n'ayant pas fixé les mêmes règles pour cette priorisation il a été décidé de lisser les résultats en attribuant 3 points aux premiers enjeux, 2 aux deuxièmes et 1 aux derniers. Ainsi, une fois les enjeux regroupés, nous pouvons déterminer si la priorisation des enjeux est la même dans tous les groupes et quel enjeu semble le plus

important. Il serait intéressant de demander aux participant-es, dans le document de restitution, de prioriser à nouveaux sur la globalité des enjeux issus de tous les groupes (de 1 à 3 par exemple).

Les discussions des différents groupes se croisaient, des enjeux similaires ont été identifiés. Au total 10 enjeux sont ressortis. Le tableau 4 d'analyse ci-dessous permet de montrer les enjeux abordés dans les différents groupes en fonction des différentes thématique, leur hiérarchisation et, en vert, la reformulation faite avec les différentes idées.

Thématique	Groupe n°	Nom de l'enjeu	Nombre de points
Maintien de l'existant	1	Reconquérir les espaces en friche pour maintenir et développer l'activité maraîchère	3
	2	Conforter l'existant	2
	3	Renforcer la production	1
	4	Maintien d'une activité agricole	2
	5	Risque d'abandon des terres – occupation du sol	3
	6	Valoriser la production localement sans fragiliser l'existant	2
	7	Accompagner l'installation tout en pérennisant l'existant	3
Reformulation de l'enjeu	Total = 7 groupes	Maintenir et développer les outils existants de production et de commercialisation	Total = 16 points
Transmission / Installation	1	Faciliter l'installation des jeunes agriculteurs	2
	2	Favoriser l'installation de jeunes	2
	3	Soutenir l'activité maraîchère : installation / infrastructure ...	3
	5	Accessibilité - terres pour les nouveaux	1
	6	Permettre à des jeunes agriculteurs de s'installer	3
	7	Accompagner la transmission et l'installation tout en pérennisant les outils existant	3
Reformulation de l'enjeu	Total = 6 groupes	Accompagner la transmission et l'installation de producteurs pour le renouvellement de la population agricole	Total= 14 points
Diversification dans la commercialisation	1	Faire coexister les modèles (conventionnelle, permaculture, bio) _ développer le bio et organiser	2
	2	Identifier les systèmes de commercialisation rémunérateurs	2
	2	Promouvoir le marais et ses produits	2
	2	Savoir s'adapter aux demandes des consommateurs	1
	3	Développer un Label : "produits du marais"	2
	4	Diversification des produits	1
	5	Valorisation et différentes commercialisations des légumes de pleins champs	2
	6	Valoriser localement la production agricole du marais sans fragiliser l'existant	2
7	Travailler sur les spécificités du marais : - produits - personnes qui y travaillent - aspect touristique (idée : participation financière du tourisme à l'entretien du milieu)	2	
Reformulation de l'enjeu	Total = 7 groupes	Diversifier les modes de commercialisation rémunérateurs en valorisant les productions et répondant à la demande des consommateurs.	Total = 14 points

Thématique	Groupe n°	Nom de l'enjeu	Nombre de points
Diversification de la production	1	Faire coexister les modèles (conventionnelle, permaculture, bio) _ développer le bio et organiser	2
	4	Diversification des pratiques	2
	5	Cohabitation entre les diverses cultures (chou-fleur et autres) + divers systèmes	3
	7	Travailler sur les spécificités du marais : - produits - personnes qui y travaillent - aspect touristique	2
Reformulation de l'enjeu	Total = 4 groupes	Valoriser le potentiel agronomique du marais par la diversification des cultures à forte valeur ajoutée	Total = 9 points
Contraintes environnementales	1	Accompagner pour atténuer les contraintes du marais	2
	2	Lever les contraintes et favoriser l'accessibilité	3
	5	Prise en compte des handicaps pour rééquilibrer face à la concurrence	2
	7	Continuer le travail sur les dérogations pour souligner les exceptions du marais (en matière d'environnement)	1
Reformulation de l'enjeu	Total = 4 groupes	Soutenir les démarches de dérogation pour adapter les contraintes réglementaires aux particularités du marais.	Total = 8 points
Tourisme		Promouvoir le marais et ses produits	1
		Faire participer le tourisme à l'entretien du marais	1
		Mettre en avant l'identité territoriale du marais Audomarois	3
		Faire connaître le métier d'agriculteur, faire tomber les idées reçues sur les pratiques agricoles	1
		Travailler sur les spécificités du marais : - produits - personnes qui y travaillent - aspect touristique (idée : participation financière du tourisme à l'entretien du milieu)	2
Reformulation de l'enjeu	Total = 5 groupes	Promouvoir le marais et son agriculture par un programme touristique sensibilisant à l'agriculture et participant à l'entretien des espaces	Total = 8 points
Nuisibles	3	Réguler les populations de ravageurs dans le marais	1
	4	Gestion des ravageurs	3
	6	Réguler la population de rats	2
	7	Travailler à une meilleure coordination du piégeage et à sa continuité	1
Reformulation de l'enjeu	Total = 4 groupes	Lutter contre les ravageurs	Total = 7 points
Infrastructures et accessibilité	1	Adaptation des modèles au marais selon les espaces	1
	2	Lever les contraintes et favoriser l'accessibilité	3
	3	Soutenir l'activité maraîchère : Installation / Infrastructures / Parcellaire / Association	2
	6	Préserver les infrastructures (ponts qui datent des années 1970)	1
Reformulation de l'enjeu	Total = 4 groupes	Adapter les productions agricoles aux infrastructures présentes et à l'accessibilité	Total = 7 points
Préservation de l'eau et du sol	2	Concilier la préservation de l'eau (qualité / quantité) et les usages agricoles	2
	6	Préserver et réguler les niveaux d'eau pour assurer la durabilité de la production agricole	2
Reformulation de l'enjeu	Total = 2 groupes	Améliorer la gestion de la ressource en eau (qualité et quantité) et préserver les sols pour assurer les besoins des cultures	Total = 4 points
Stratégie politique	2	Avoir une stratégie de politique agricole locale plus claire avec des budgets alloués	2 points

Tableau 4: Synthèse des enjeux identifiés lors de l'atelier de concertation dans l'Audomarois
Réalisation : ROZANES C., 2019

Voici donc, dans l'ordre, la liste de 10 enjeux reformulés qui ont été identifiés lors de l'atelier de concertation :

1. Maintenir et développer les outils existants de production et de commercialisation.
2. Accompagner la transmission et l'installation de producteurs pour le renouvellement de la population agricole.
3. Diversifier les modes de commercialisation rémunérateurs en valorisant les productions et répondant à la demande des consommateurs.
4. Valoriser le potentiel agronomique du marais par la diversification des cultures à forte valeur ajoutée.
5. Soutenir les démarches de dérogation pour adapter les contraintes réglementaires aux particularités du marais.
6. Promouvoir le marais et son agriculture par un programme touristique sensibilisant à l'agriculture et participant à l'entretien des espaces.
7. Lutter contre les nuisibles.
8. Adapter les productions agricoles aux infrastructures présentes et à l'accessibilité.
9. Améliorer la gestion de la ressource en eau (qualité et quantité) et préserver les sols pour assurer les besoins des cultures.
10. Avoir une stratégie de politique agricole locale plus claire avec des budgets alloués.

Ces enjeux sont similaires ou répètent les enjeux identifiés dans la synthèse des entretiens et la synthèse bibliographique. Cependant, la biodiversité et l'eau manquent à l'appel. Les démarches qui devront être engagées par la suite devront permettre de sensibiliser davantage à la question de la préservation du milieu naturel et hydraulique. L'enjeu n'est pas de maintenir l'activité agricole telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui mais de trouver comment la rendre plus vertueuse pour son environnement.

c. Les discussions qui n'ont pas été développées.

Avant de présenter, dans le détail, les enjeux déterminés, cette partie présente les différentes discussions qui n'ont pas abouti à la définition d'enjeu. Ces discussions ont pu émerger grâce aux cartes ou à la sensibilité d'un-e participant-e mais n'ont pas été détaillées avec l'ensemble du groupe.

De manière générale, ce sont les questions liées à la préservation de l'environnement qui n'ont pas été détaillées. En effet, dans trois groupes la préservation de l'environnement a été citée mais n'a pas fait l'objet davantage d'intérêt. D'autres sujets comme la gestion de l'eau, la préservation du sol, la fatigue du sol, la tourbe, n'ont pas été développés dans certains groupes. Enfin, dans un des groupes la question de la santé liée à l'utilisation de produits phytosanitaires n'a pas été retenue, tout comme, dans un autre, la question de la valorisation des produits, des conflits d'usages et de l'élevage. Un-e participant-e a également souligné qu'il ne fallait pas que le blé se développe dans le marais mais le sujet n'a pas été suivi.

Ces sujets n'ont pas abouti à la définition d'enjeu soit par manque de temps, soit par manque de connaissances des personnes présentes, soit par manque d'intérêt pour le sujet. On remarque que les questions liées à la biodiversité ont totalement disparu des débats alors qu'une carte avait tout de même été choisie.

2.3. Etats des lieux des enjeux de l'agriculture dans le territoire du marais Audomarois

A partir des discussions engagées dans les différents groupes, nous allons présenter, dans cette partie, le détail de chacun de ces enjeux.

a. Maintenir et développer les outils existants de production et de commercialisation.

Pour les participant·es, l'enjeu crucial concernant l'agriculture du territoire aujourd'hui, est son maintien et son développement. En effet, en 1947, le maraîchage et l'élevage représentaient 70% de la surface du marais, en 2012 cela ne représentait plus que 40% de la surface du marais. Cette perte de surface agricole utile est partie en boisement, en friche ou en loisir. Pourtant, le maraîchage tout comme l'élevage sont des activités emblématiques du marais, elles font partie du patrimoine.

Aujourd'hui, il ne reste plus que 28 maraîcher·ères qui, pour l'instant, peuvent encore se développer et s'agrandir, mais d'ici à 10, une grande partie des maraîcher·ères actuel·les seront partis à la retraite et les maraîcher·ères restant n'auront peut-être pas la capacité de cultiver toutes les terres. Quelle sera l'occupation des terres qui sont aujourd'hui et ont toujours été des terres à vocation maraîchère ? « S'il n'y a plus de maraîchers, le marais devient une jungle ». Pour assurer l'occupation maraîchère des terres demain, plusieurs groupes ont souligné qu'il fallait pouvoir attirer des jeunes qui souhaiteraient s'installer. En pérennisant et développant les activités existantes et leurs outils de commercialisation, le marais serait dynamique et deviendrait donc attractif : « *il faut donner envie de s'installer* », « *permettre un retour dans le marais* ». Ce développement pourrait passer par une reconquête de certains espaces en friche pour expérimenter de nouvelles pratiques et préparer la reprise des terres déjà cultivées pour le jour où les anciens partent et les libèrent.

b. Accompagner la transmission et l'installation de producteurs pour le renouvellement de la population agricole.

La population de maraîchers est passée de 110 en 1990 à 28 aujourd'hui. Les installations dans le marais Audomarois sont rares et difficiles : « *Un jeune qui veut s'installer n'aura que des petites parcelles éloignées les unes des autres. De plus c'est difficile pour un jeune de se faire une place quand on n'est pas fils d'agriculteur.* » Il faut trouver des terres accessibles, apprendre à connaître le marais, adapter sa production à ses contraintes et réussir à en retirer un revenu.

Le foncier est le premier frein à l'installation, aujourd'hui, les maraîcher·ères présent·es continuent à s'agrandir pour garantir ou augmenter leur revenu. Certain·es participant·es ont donc souligné que, pour l'instant il n'y avait pas la place dans le marais pour installer de nouvelles personnes notamment car les producteu·rices ont besoin de plus d'espace car il est essentiel, pour garder une place sur le marché, de conserver le modèle de commercialisation actuel et de produire en grande quantité. Cependant, des dispositifs pourraient être mis en place pour faciliter l'installation des jeunes et garantir le maintien de maraîcher·ères dans le marais. Le marais communal a déjà un dispositif de tirage au sort avec une priorité pour les jeunes exploitant·es. Cependant, ce dispositif ne permet pas de commencer une exploitation mais de la développer car il faut déjà avoir le statut d'exploitant·e pour pouvoir en bénéficier. Les différents groupes d'échange ont partagé différentes idées de dispositif :

- Avoir une personne « médiateur·rice » pour accompagner les nouveaux·elles maraîcher·ères dans la recherche de foncier

- Créer une structure de veille foncière pour trouver un foncier adapté au modèle d'exploitation envisagée
- Créer une pépinière maraîchère qui serait un relai entre l'école d'agriculture et l'installation.
- Prévoir un suivi entre les jeunes du Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole en maraîchage bio (BPREA) et les maraîchers existants pour pouvoir leur permettre de s'installer sur des parcelles du marais communal à la fin de leur formation.
- Créer une zone de test à l'installation
- Travailler à un dispositif de transmission et d'installation en collaboration avec la Chambre, la CAPSO, le PNRMCO et organismes compétents pour avoir une visibilité sur les sorties et projets d'entrée sur le marais.
- Créer un système de parrainage entre les porteur·euses de projets et les cédant·es qui permettrait aux jeunes de connaître les spécificités du territoire.

Que ce soit en engageant une reconquête agricole de certaines terres en friche ou en construisant ensemble un dispositif adapté pour permettre l'installation, dans tous les groupes, les participant·es sont tombé·es d'accord sur l'idée qu'il est nécessaire d'envisager autrement l'installation. Cette installation doit être pensée pour ne pas être une contrainte pour la viabilité des exploitations existantes, pour adopter des pratiques cohérentes avec l'environnement du marais et être viable économiquement. En effet, certains groupes ont souligné qu'il était plus avantageux de s'installer en maraîchage dans le marais car cela demandait moins d'investissement mais que les contraintes liées à l'environnement du marais pouvaient être un frein à l'installation et à la viabilité de l'exploitation. Un·e participant·e a partagé que les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) étaient peu nombreuses et qu'il faudrait peut-être envisager d'autres aides financières pour aider les installations. De plus, la commercialisation des produits doit être réfléchi·e en amont pour assurer des débouchés à ces nouveaux·elles producteur·rices.

c. Diversifier les modes de commercialisation rémunérateurs en valorisant les productions et répondant à la demande des consommateurs.

Aujourd'hui, les productions maraîchères sont commercialisées selon différents modèles. Une faible partie des productions, correspondant aux productions des exploitations les plus diversifiées, sont commercialisées en circuits courts, tandis que, les exploitations intensives en monoculture choux fleurs, choux, céleris d'été et endives l'hiver répondent à la demande des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) en vendant leur production via des coopératives comme la SIPEMA ou à des négociants. Ce modèle de commercialisation impose une standardisation des produits (calibrage et visuel) répondant à des critères très stricts ce qui contraint les modes de productions et entraîne un manque à gagner si les produits ne sont pas conformes. De plus, les produits provenant du marais ne sont pas démarqués des autres productions car il n'y a pas d'identification spécifique du chou-fleur audomarois dans les GMS. Pour autant, ce modèle reste rémunérateur et satisfaisant pour certain·es maraîcher·es. C'est pourquoi, au fil des discussions dans les différents groupes, il a été convenu que les réflexions menées pour la diversification des modes de commercialisation ne devaient pas pénaliser ce mode de commercialisation existant et que la coexistence des modèles était primordiale. Certain·es acteur·rices ont notamment souligné qu'il ne serait pas possible de tout diversifier et que ce ne serait pas une solution miracle adaptée à tous les maraîcher·eres.

De nombreuses réflexions ont été menées concernant la diversification des modes de commercialisation et la valorisation des productions. En 2022, la loi Egalim imposera aux restaurations scolaires d'avoir un pourcentage d'approvisionnement en local et/ou en bio. Bien que certain-es participant-es ont souligné des points de vigilances à avoir concernant cette loi, notamment le problème des périodes creuses (vacances scolaires) qui tombent dans les périodes de fortes productions agricoles, une grande partie des participant-es à l'atelier ont déterminé que cette nouvelle loi permettrait l'ouverture de nouveaux marchés. De plus, cette loi répond à une tendance sociétale de changement d'habitude de consommation. La demande en produits locaux et bio a tend à augmenter. Certain-es participant-es affirment qu'il n'y a pas assez de maraîcher-ères bio pour répondre à la demande de la région tandis que d'autres participant-es répondent qu'il n'y a pas assez de demande : « dans l'audomarois ça ne marche pas, à Lille oui, ici non ! ». Face à ce débat, les participant-es ont demandé à ce qu'une étude soit produite ou que des éléments soient présentés pour savoir si il y a réellement une augmentation de la demande en bio. Beaucoup de participant-es ont proposé de nouveaux modes de commercialisation pour répondre à la demande et, face au manque d'intérêt des maraîcher-ères présents, ont souligné que ces modes de commercialisation et de valorisation des produits pourraient correspondre aux attentes des exploitant-es qui pourraient venir s'installer. Enfin, la valorisation des productions a été envisagée, dans certains groupes, en association avec l'activité touristique. Les maraîcher-ères pourraient se saisir de l'attractivité du marais pour penser à des systèmes de vente directe auprès des touristes. Le coût important de la logistique des circuits courts a été partagé, pour chaque proposition, il faudra pouvoir garantir au producteur-riche que les produits vendus assureront la prise en compte du coût de production et de commercialisation.

d. Valoriser le potentiel agronomique du marais par la diversification des cultures à forte valeur ajoutée.

Le marais Audomarois produit majoritairement du chou-fleur, un produit à forte valeur ajoutée puisque l'environnement naturel du marais, la présence de l'eau et la qualité du sol, permet de produire un chou-fleur précoce. Cependant, les échanges ont fait émerger la question de la pérennité des activités maraîchères à travers la monoculture du chou-fleur. En effet, le potentiel agronomique du marais pourrait permettre de diversifier les productions sur de nombreux légumes. Cependant, cette diversification nécessiterait de faire très attention aux nouvelles machines qui pourraient rentrer dans le marais. Les infrastructures ainsi que les sols étant fragiles, il faut veiller à adapter les cultures en fonction de ces critères. Cependant, certain-es participant-es ont mis en évidence que si la diversification était produite sur les terres actuellement en chou-fleur, cela entraînerait des problèmes au niveau des volumes de production, les maraîcher-ères doivent pouvoir assurer un volume et une qualité constante pour les marchés d'expédition. Certain-es participant-es ont noté que la diversification devait être liée à une démarche de préservation de l'environnement et que « *le cadre particulier que présente le marais est un levier pour le promouvoir à travers la sortie des produits phytosanitaires* ». Quelques participant-es ont évoqué l'impact des pesticides sur l'environnement et leur toxicité pour les producteur-rices et les riverain-es. Il a été proposé de créer un casier d'expérimentation pour le bio pour « *ne pas mélanger le bio et le conventionnel* ». Un-e participant-e a souhaité faire remarquer qu'il y avait déjà de nombreuses productions produites sur le marais ce qui montrait la possibilité de diversifier davantage mais que les clients n'avaient pas connaissance de cette diversification. Enfin, il a été noté à de nombreuses reprises le lien entre la production, la valorisation du produit et la commercialisation : « *le choix des débouchés déterminait le choix des modèles de production* ».

e. Soutenir les démarches de dérogation pour adapter les contraintes réglementaires aux particularités du marais.

La particularité du marais Audomarois entraîne certes certains avantages pour la production, mais aussi de nombreuses contraintes tel qu'un manque d'accessibilité, de nombreux nuisibles, la proximité à l'eau etc. Ces contraintes entraînent des coûts plus importants, notamment pour le curage des fossés et l'entretien des berges mais aussi une perte de temps pour aller d'une parcelle à une autre, et une perte de production à cause des dégâts causés par les ravageurs. Les agriculteur·rices qui le cultivent contribuent également à l'entretien du marais. Un des groupes a noté que le marais était considéré comme un bien commun et que les agriculteur·rices qui l'entretiennent devraient pouvoir bénéficier d'une prime pour leurs actions. Cependant, malgré de nombreux dossiers portés par les politiques locales auprès des instances gouvernementales, ces propositions n'ont pas abouti. Il a été souligné que les « *dérogations doivent continuer d'être portées par les politiques et syndicats pour pouvoir adapter les réglementations à la réalité du territoire* ».

f. Promouvoir le marais et son agriculture par un programme touristique sensibilisant à l'agriculture et participant à l'entretien des espaces.

L'agriculture est l'un des quatre piliers du marais Audomarois, avec la biodiversité, l'eau et le marais habité. Ce patrimoine est mis en avant notamment par les entreprises touristiques. Pourtant les agriculteur·rices sont souvent pointé·es du doigt comme étant des pollueurs contribuant à la dégradation de l'environnement : « *dans la presse, l'agriculture est toujours représentée par une photographie de pulvérisateur* ». Certain·es agriculteur·rices ont partagé le sentiment d'être blessé par cette image qui est renvoyée de leur travail et ont exprimé leur difficulté à se passer des produits phytosanitaires et leurs efforts pour les limiter malgré le manque d'aide allouée. Il a été noté qu'il fallait pouvoir montrer, par un engagement des agriculteur·rices, aux consommateur·rices, citoyen·nes et écologistes que les agriculteur·rices étaient des partenaires dans la préservation du patrimoine naturel. Cette communication peut notamment passer par du temps consacré aux touristes mais, ce temps, devrait être rémunéré pour compenser la perte économique de l'exploitant·e et de sensibiliser les touristes au respect de l'environnement et des exploitations agricoles. L'activité touristique pourrait être une opportunité financière de diversification pour les exploitations en envisageant des programmes d'accueil à la ferme par exemple. Enfin, deux groupes ont évoqué la possibilité de faire payer une taxe aux entreprises touristiques, sur le prix des billets par exemple, pour rémunérer les personnes qui entretiennent le paysage qu'il·elles vendent.

g. Lutter contre les ravageurs.

Les ravageurs (cygnes, rats musqués, pigeons) sont la première préoccupation des agriculteurs. Les dégâts représentent des pertes économiques importantes et sont démoralisants pour les exploitant·es. Le contrôle des populations de ravageurs est donc « essentiel au maintien de l'activité maraîchère existante et à l'installation de jeunes ». Il a été souligné que lorsque la population maraîchère était plus importante, la gestion était plus simple. Mais aujourd'hui, face à l'agrandissement des exploitations, la population de nuisibles est plus difficilement contrôlable. De plus « *les parcelles non exploitées (en friches ou peupleraies) sont des sources de contamination des parcelles maraîchères* ». La collectivité doit donc pouvoir investir l'attention dans l'augmentation des moyens pour le

piégeage par « solidarité territoriale ». Il a été remarqué que la collectivité s'était saisie de ce problème. Par conséquent, les maraîcher·ères attendent de voir si les moyens mis seront suffisants pour endiguer le problème.

h. Adapter les productions agricoles aux infrastructures présentes et à l'accessibilité.

Plusieurs ponts indispensables à l'activité maraîchère sont dans un état de dégradation important et les machines agricoles sont trop lourdes par rapport à la capacité des ponts. Il a été noté qu'il était primordial de se pencher sur la question de l'accessibilité et de recentrer les budgets alloués sur ce point car, si les ponts ne sont plus entretenus, il y a un risque d'abandon de certaines parcelles. Cependant, la réfection de tous les ponts au tonnage exigé (25 tonnes) serait un investissement trop important pour la collectivité. Un groupe d'échange a noté qu'il faudrait pouvoir voir le potentiel économique de l'exploitation avant de faire des investissements sur l'accessibilité et concentrer les investissements là où le mode d'exploitation engagé nécessite un accès particulier. Des zones pourraient être hiérarchisées pour une production adaptée à l'accessibilité (production légumière diversifiée sur petites surfaces ne nécessitant pas de machines agricoles lourdes, par exemple).

i. Améliorer la gestion de la ressource en eau (qualité et quantité) et préserver les sols pour assurer les besoins des cultures

Deux groupes d'échanges ont discuté de la préservation de la ressource en eau, d'autres groupes l'ont évoqué sans pour autant se mettre d'accord sur l'enjeu. Aujourd'hui, le niveau d'eau des casiers hydrauliques est géré par des associations ou des particuliers. Pour la partie maraîchère du marais, l'enjeu est d'avoir une gestion permettant de ne pas avoir d'inondation en cas de grosses pluies et de permettre aux engins agricoles de travailler tôt en fin d'hiver. Le niveau d'eau est donc maintenu au plus bas. Cependant, il a été noté que « *les berges qui s'écroulent ce n'est pas uniquement à cause des rats. C'est la détérioration de la tourbe* ». En effet, lorsque le niveau d'eau est bas et que la tourbe est à l'air libre, elle se dégrade et cela peut entraîner une baisse du niveau topographique du sol. Certain·es participant·es l'ont notamment constaté : « *certaines parcelles sont descendues* ». De plus, cette dégradation de la tourbe entraîne une dégradation de la qualité agronomique du sol. Il a donc été souligné que le niveau de l'eau devait être géré en prenant en compte de ces facteurs. Cependant, ce niveau ne peut pas être uniforme sur le marais. Un·e participant·e a proposé l'installation de nouvelles vannes, ou le remplacement d'anciennes pour permettre une gestion dynamique du niveau d'eau.

Enfin, un groupe a noté que, face au changement climatique, la quantité d'eau disponible risque de diminuer tandis que sa demande risque d'augmenter. Le maraîchage a besoin d'eau, c'est pourquoi il faudra penser à adapter les pratiques face au changement climatique. Un second groupe se préoccupe de l'impact que pourrait avoir l'élévation du niveau de la mer sur le marais et a demandé si celui-ci avait été calculé.

j. Avoir une stratégie de politique agricole locale plus claire avec des budgets alloués.

Différents groupes ont discuté de l'engagement financier et politique. L'un d'eux l'a identifié comme un enjeu. En effet, les agriculteur·rices ont le sentiment d'être abandonné·es et que les budgets sont destinés à l'activité touristique et la préservation de l'environnement : « l'objectif, c'est l'agriculture ou la réserve ? ». Il a été demandé d'avoir une visibilité plus importante sur cette question des budgets et de pouvoir travailler ensemble pour la construction des projets.

3. Proposition pour la suite

3.1. Faut-il donner une suite à la démarche ?

L'atelier fut une réussite, la quasi-totalité des participant·es étaient satisfait·es voire très satisfait·es du temps d'échange. Les participant·es ont, dans le questionnaire de fin d'atelier, exprimés qu'il·elles attendaient une suite et souhaitent pouvoir poursuivre les échanges. L'enjeu aujourd'hui est de maintenir la dynamique pour étudier et déterminer des actions possibles pour préserver le marais Audomarois comme un bien commun où coexistent différentes activités. Ne pas donner de suite à la démarche, face à la forte mobilisation qu'il y a eu, serait comme retirer tous les bénéfices obtenus grâce aux deux stages. De plus, ne pas donner de suite reviendrait à avoir rédigé une énième étude sans résultats concrets à la liste déjà longue. Enfin, ne pas poursuivre la démarche mettrait fin à l'expérimentation menée de la démarche TATA-BOX.

La situation est aujourd'hui critique, tant pour l'agriculture que pour la préservation des milieux. Travailler à la transition agroécologique permettrait d'anticiper l'inéluctable et d'envisager un avenir à l'activité maraîchère. C'est avoir le choix de l'avenir que l'on souhaite donner au territoire. Sinon un scénario s'imposera au territoire qu'il soit riche ou destructeur.

3.2. Comment poursuivre la démarche ?

Pour poursuivre la démarche et à partir des enjeux évoqués lors de l'atelier, des groupes de travail pourraient être animés. L'objectif serait de respecter les étapes de la TATA-BOX pour le contentement de tous :

1. Partager le même constat sur la situation actuelle du marais Audomarois. Ce partage de connaissance sur le contexte territorial pourrait être envisagé sous forme d'animation permettant de tisser les liens entre les différents éléments du marais. Ceci pourra révéler les interactions entre ces éléments et les externalités que pourraient avoir une action sur le territoire.
2. Définir un objectif précis et réaliste par enjeu à horizon proche et lointain. Une fois le territoire connu de tous, un scénario prospectif pourra être envisagé. Quel territoire souhaitons-nous pour demain ? Et quel territoire ne souhaitons-nous pas ?
3. Définir les moyens d'atteindre l'objectif qui soient à la fois réaliste et ambitieux. Il sera alors essentiel de regarder si le territoire tel qu'il fonctionne aujourd'hui sera celui souhaité pour demain. Et si non d'envisager les mesures à prendre dès aujourd'hui pour atteindre l'objectif souhaité. Ces mesures pourront être appliquées à différentes échelles (individuelle ou institutionnelle) et devront être planifiées.

Pour cela, suite à la restitution des enjeux révélés lors de l'atelier du 27 août, il pourrait être proposé aux acteur·rices du territoire de s'inscrire dans différents groupes de travail. Ils pourront s'inscrire en fonction de leur intérêt ou de leur capacité d'action pour partager leurs connaissances. Un apport de connaissances d'experts (scientifiques et de terrain) pourrait être mobilisé selon la demande de chaque groupe. Les groupes travailleraient à la définition d'action mais les participant·es pourraient

également être accompagné·es dans l'élaboration ou l'expérimentation d'un projet en rapport avec l'un ou l'autre de ces enjeux.

5 groupes de travail peuvent être proposés :

1. Accompagner la transmission et l'installation de producteurs pour le renouvellement de la population agricole
2. Diversifier les modes de commercialisation rémunérateurs en valorisant les productions existantes et répondant à la demande des consommateurs
3. Développer des cultures à forte valeur ajoutée
4. Adapter les modes de productions agricoles aux infrastructures existantes et à l'accessibilité des parcelles
5. Préserver la ressource en eau (qualité et quantité) pour assurer la préservation des sols et la durabilité de la production agricole

Les 5 autres enjeux définis ne feront pas l'objet d'un groupe de travail car ils sont soit traités dans tous les groupes de travail qui, par leurs réflexions, y contribueront, c'est le cas de « maintenir et développer les outils existants de production et de commercialisation ». Soit porté par la collectivité si elle s'y engage, c'est le cas pour le portage des démarches de dérogation, la lutte contre les nuisibles et la stratégie politique claire. Enfin la question de la promotion du marais et de son agriculture par un programme touristique sensibilisant à l'agriculture et participant à l'entretien des espaces pourrait faire l'objet d'un autre groupe de travail en lien avec les acteurs touristiques intéressés.

Enfin, il sera nécessaire de croiser les regards et les réflexions faites dans les différents groupes. Un second atelier de concertation pourrait être envisagé au printemps 2020.



Figure 6: Proposition pour la suite de la démarche
Réalisation : ROZANES C., 2019.

Afin d'assurer la mobilisation, l'animation et le suivi de ces différents groupes, le territoire devrait engager un poste d'animateur·rice territorial sur ce projet. Quel portage de l'animation ? Les structures du territoire peuvent-elles prendre le relais ? Si une personne ne peut pas être financée pour cette mission, les animateur·rices déjà présent·es sur le territoire pourront essayer de maintenir la dynamique mais la multiplication de leurs activités ne permettra pas d'avoir un suivi des différents groupes de travail. De plus, il semblerait que cette nouvelle approche pourrait fonctionner grâce à son orientation sociale. C'est le lien à créer entre les participant·es qui rendrait possible la mise en mouvement du territoire. L'accompagnement au changement serait donc facilité par un intervenant extérieur, présent uniquement pour cette mission. Cependant, l'un des freins à la poursuite de ce projet est le financement de l'animation, c'est un processus long qui demande un accompagnement dans la durée et qui ne peut pas garantir les résultats ou du moins savoir quels seront-ils.

Conclusion

La mise en place d'un dispositif de concertation sur le marais Audomarois a permis de définir un certain nombre d'enjeux pour le maintien de l'agriculture et particulièrement du maraîchage dans le marais. La méthode et les outils utilisés pour cette démarche ont abouti à différents résultats soulignant la qualité de la démarche.

La mise en place de cette démarche a nécessité un travail en plusieurs étapes. D'abord, un travail de recherche bibliographique a été mené pour, d'une part, comprendre la démarche TATA-BOX ainsi que les concepts qui y sont liés, et d'autre part, le contexte territorial du marais Audomarois et l'analyse des réflexions déjà menées sur le territoire. Ensuite, la réalisation d'entretiens auprès des acteur·rices du territoire a permis de compléter les informations déjà obtenues et de comprendre leur analyse et leurs points de vue sur la situation du marais. Ces deux premiers éléments ont permis de révéler les besoins du territoire. La situation actuelle est un carrefour, d'ici à 10 ans le marais va connaître des évolutions fortes tant sur les espaces maraîchers dont l'avenir est incertain, que sur la qualité environnementale du site qui se détériore. Aujourd'hui quelle direction pouvons-nous prendre ? Laisser faire, au risque de continuer à voir disparaître des espaces traditionnellement maraîchers pour des grandes cultures ou du loisir, ou changer la tendance dès aujourd'hui et travailler ensemble à la construction du marais de demain ? Une multitude d'études ont été menées pour tenter d'inverser la tendance. Dès 1976, la question du maintien des activités du marais est présentée comme indissociable de la question de la préservation des milieux naturels. Pourtant, malgré de nombreuses mesures mises en place, les activités agricoles ont continué à être menacées et les milieux naturels à se dégrader. D'autres mesures ont été étudiées mais n'ont pas pu aboutir par un manque d'investissement tant politique que des agriculteur·rices. Les mesures ayant abouti n'ont pas permis un changement de tendance sur le territoire, elles n'ont pas impacté l'organisation même de l'agriculture sur le territoire. Parallèlement, le territoire est composé de nombreux·ses acteur·rices travaillant sur les thématiques agricoles et la préservation du marais. Ces acteur·rices aux compétences différentes dressent une analyse similaire de la situation dans le marais : beaucoup de choses ont été faites ou engagées mais la tendance générale n'a pas changé. Certain·es soulignent le manque d'investissement des politiques, d'autres le désintérêt des agriculteur·rices face à certaines démarches engagées, la peur du changement ou encore la surmobilisation des acteur·rices. Nombreux sont les acteur·rices ayant souligné le besoin de se rencontrer pour échanger et se mettre d'accord sur les mesures à engager sur le marais Audomarois.

Ce premier travail de bibliographie et d'entretiens a mis en avant un manque de résultat du fait des divergences existantes entre les acteur·rices du marais. Ces divergences s'expliquent en partie par une incompréhension des intérêts de chacun·e. Cette situation rend difficile et délicate la mobilisation collective des acteur·rices et suscite la crainte de tout nouveau projet sur le marais. La démarche TATA-BOX semble donc adapter pour dépasser les clivages entre acteur·rices et mettre en mouvement le territoire autour d'un projet commun. Il est essentiel d'ouvrir un dialogue entre ces différents acteur·rices pour échanger les points de vue et les intérêts de chacun·e. L'objectif est d'identifier les intérêts communs qui permettront d'avancer sur un plan d'action faisant consensus. Les acteur·rices ont donc été invité·es à participer à un atelier de concertation organisé le 27 août.

L'atelier de concertation a été construit comme un espace d'échanges entre chaque participant·es. Les outils utilisés pour l'animation, inspirés par ceux proposés dans la TATA-BOX et dans la démarche du jeu de territoire, ont été construits pour permettre à chacun de s'exprimer et faciliter l'encadrement des discussions pour l'animateur·rice.

Plus de 50 personnes ont participé à l'atelier de concertation et ont contribué à la définition de 39 enjeux. Ces 39 enjeux ont ensuite été repris et synthétisés en 10 enjeux principaux. Au regard du contexte du marais Audomarois, les participant·es se sont saisies des principales thématiques. Au regard des résultats, la démarche est évaluée comme répondant aux besoins identifiés par l'analyse parce qu'elle a permis à chacun·e de s'exprimer et d'échanger leurs points de vue sur différentes thématiques. Cependant, les thématiques environnementales ont été peu mobilisées. L'entrée des échanges était davantage économique et sociale qu'environnementale. Comment réussir, pour la suite de la démarche, à mettre les enjeux environnementaux au cœur des discussions tout en maintenant la mobilisation des acteurs ? La mobilisation des données environnementales par des experts scientifiques ou de terrain peut-être proposée mais sera-elle saisie ? En effet, les actions engagées doivent être définies collectivement pour qu'elles soient à la fois mobilisatrices et opérationnelles. Elles doivent également prendre en compte l'ensemble des éléments du marais pour s'assurer que cet engagement ne contribue pas à la détérioration de l'espace.

Quels moyens seront mis en place pour continuer la démarche de concertation ? Pour maintenir la dynamique et étudier les actions possibles, l'animation doit pouvoir continuer. Nous souhaitons proposer aux acteurs du territoire de constituer différents groupes de travail dans lesquels ils pourront s'inscrire en fonction de leurs intérêts ou de leur capacité d'action pour partager leurs connaissances. Ces groupes travailleront en concertation à l'élaboration de propositions d'actions réalistes et réalisables sur le territoire. Si la démarche n'est pas poursuivie l'atelier n'aura pas été un atelier de concertation mais un atelier d'échange et il sera, encore une fois, difficile de mobiliser les différent·es acteur·rices.

Enfin, dans les cinq prochaines années, l'enjeu est d'imaginer de nouveaux modèles en prise en compte de la sensibilité d'un territoire d'exception, modernité et nouvelles attentes de la société. Aujourd'hui les maraîcher·ères se sont mobilisés mais leur engagement est incertain. En effet, l'étude d'Estelle ROSE montre que certains maraîcher·ères ont la volonté de changer leur mode de production mais sont bloqués par le système, ce qui est défini par les verrous sociotechniques. Les maraîcher·ères continueront-ils·elles à participer à la concertation ? Le dispositif proposé leur permettra-t-il d'être force de propositions et d'actions pour aller en ce sens ? Si les maraîcher·ères actuel·les ne sont plus mobilisé·es il sera nécessaire, pour inverser la tendance, d'envisager des mesures et dispositifs permettant d'anticiper l'occupation possible des parcelles qui seront libérées d'ici à 10 ans. Et de mobiliser les acteur·rices prêts à s'engager, à leur échelle, dans des actions en faveur de l'environnement.

Bibliographie

ARNSTEIN S.R., 1969, « A Ladder of Citizen Participation ». *JAIP* 35, n° 4 (1969): 216-24.

AUDOUIN E., BERGEZ J.E., DURU M., GONCALVES A., J RYSCHAWY, TAVERNE M., TRIBOULET P., et THEROND O., 2018, *Petit guide de l'accompagnement à la conception collective d'une transition agroécologique à l'échelle du territoire*, 130p.

AUDOUIN E., BERGEZ J.E., THEROND O., PADIE F., CAPPELLE K., et BONIN S., 2019, « Le projet de recherche-action TATA-BOX : démarches et outils pour le design territorial dédié à la transition agroécologique », *Agronomie Environnement & Sociétés*, Agronomie et Design Territorial, 8, n° 2 : 99-111.

BARBIER R. 2013, « Démocratie écologique », In CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris. GIS Démocratie et Participation, URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-ecologique>.

BERGEZ J.E., AUDOUIN E., et THEROND O., 2019, *Agroecological Transitions: From Theory to Practice in Local Participatory Design*. Springer International Publishing.

BERNARD, G., 2016, *Panorama des services écosystémiques des tourbières en France - Quels enjeux pour la préservation et la restauration de ces milieux naturels ?*, Pôle-relais Tourbières, Fédération Conservatoires d'espaces naturels.

BERNARD G., LE NAGARD M., et CURLIER C., 2019, *Tourbières et carbone*, Pôle-relais tourbières.

BEURET J.E., et TREHET C., 2001, « Pour la Gestion concertée de l'espace rural : appuyer des médiations territoriales ». *Courier de l'environnement*, INRA, n° 43 : 25-40.

BLAREL-MARIEN S., 1997, *La vente directe sur les communes de la rive artésienne du marais audomarois*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université des sciences et techniques de Lille, 137p.

C. CIBIEN., C. HERVE., 2018, *Expérimentation de démarche pour l'appropriation des objectifs de développement durable par les acteurs des réserves de biosphère*.

CAMART C., 2018, *Actualisation de l'inventaire de la flore aquatique du marais audomarois*, Conservatoire Botanique National de Bailleul, 266p.

DESCAMPS F., 1976, *Le marais audomarois, document de travail – propositions*, Atelier d'Aménagement Rural de la Direction Départementale de l'Agriculture du Pas-de-Calais.

DIONNET M., IMACHE A., LETEURTE E., ROUGIER J-E., et DOLINSKA A., 2017, *Guide de concertation territoriale et de facilitation*, LISODE, Montpellier, 64p.

DUFLY O., 1993, *Pour un plan de sauvegarde du Marais Audomarois - Zoom sur l'utilisation actuelle du marais dans les secteurs agricoles de Clairmarais - Noordpeene - Saint-Omer – Tilques – Rapport*, Parc naturel régional Nord-Pas-de-Calais, 29p.

DURU M., THEROND O., et Fares M., 2015, « Designing agroecological transitions; A review ». *Agronomy for Sustainable Development* 35, n° 4 (1 octobre 2015): 1237-57.

FIORINO D.J., 1990, « Citizen Participation and Environmental Risk: A Survey of Institutional Mechanisms », *Science, Technology, & Human Values* 15, n° 2 (avril 1990): 226-43.

FLANDRIN F., 1980, *Enquête sur l'avenir des exploitations maraîchères dans le marais audomarois*, SIPEMA, 1980, 73p.

GEELS F., et KEMP R., 2012 « The Multi-Level Perspective as a New Perspective for Studying Socio-Technical Transitions », *Automobility in Transition? A Socio-Technical Analysis of Sustainable Transport*, Routledge, 49-79.

GIRARD N., 2014, « "Quels sont les nouveaux enjeux de gestion des connaissances ?" L'exemple de la transition écologique des systèmes agricoles ». *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels* XIX, n° 49: 51-78.

GUILLOU M., 2013, « Le projet agro-écologique: Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement », INRA, 163p.

HADDAD R., 2019, *Manuel d'écriture inclusive - Faites progresser l'égalité femmes-hommes par votre manière d'écrire*, Agence de communication d'influence Mots-Clé, 28p.

HARDIN G., 1968, « The Tragedy of the Commons ». *Science, New Series*, 162, n° 3859 (13 décembre 1968): 1243-48.

HAZARD L., MAGRINI M.B., et MARTIN G., 2017, « Transition agroécologique », URL : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/transition-agroecologique/?highlight=transition>

HAZARD L., MONTEIL C., DURU M., BEDOUSSAC L., et JUSTES E., 2016, « Agroécologie », URL : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/agroecologie/>

HUCHETTE F., 1991, *L'installation agricole dans le marais audomarois : réflexion autour d'un concept nouveau, la pépinière d'exploitation*, SIPEMA, D.E.S.S. Développement Rural Université de Lyon II, 131p.

LARDON S., 2013, « Le « jeu de territoire », un outil de coordination des acteurs locaux », *Revue FaçSADe* 28 : 4.

LARDON S., JOHANY F., et GANSINAT J., 2013, « Le jeu de territoire comme modalité d'innovation et d'apprentissage pour les territoires ruraux en périphérie d'agglomérations urbaines. Le pays des Combrailles (Puy de Dôme, Auvergne). » *ASRDLF*, 13p.

LARDON S., et PIVETEAU V., 2005, « Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux ». *Géocarrefour* 80, n° 2 (1 avril 2005): 75-90.

LASSEUR V., 1995, *L'agriculture dans la zone audomaroise du Parc naturel régional du Nord-Pas de Calais*, ENR, 192p.

LE CROSNIER H., 2012, « Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs », *Les blogs du Diplo*, 15 juin 2012, s. d. Consulté le 29 mai 2019. <https://blog.mondediplo.net/2012-06-15-Elinor-Ostrom-ou-la-reinvention-des-biens-communs>.

LE CROSNIER H., 2011, « Une bonne nouvelle pour la théorie des biens communs ». *Vacarme* 56, n° 3 : 92-94.

LE FOLL S., 2013, *Une vraie ambition pour l'agroécologie*. Projet 332, no 1 : 20.

LOUBET DES BAYLE J.L., 2000, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, 386p.

MAGRINI M.B., DUVERNOY I., et PLUMECOCQ G., 2016 « Territorialisation de l'agriculture », URL : <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/territorialisation-de-lagriculture/?highlight=territorialisation>

OSTROM E., 2012, « La politique verte doit être impulsée de la base ». *Les Echos*, 12 juin 2012.

OSTROM E., et BAECHLER L. 2010, *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles: De Boeck, 300p.

OSTROM E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Political Economy of Institutions and Decisions. Cambridge: Cambridge University Press, 295p.

QUEFFELEC B., 2013, « Commons », in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/commons>.

QUINTIN L., 1997, *Pour une gestion agricole adaptée à un espace sensible - Les prairies humides*, Espace naturel régional, 28p.

ROSE E., 2019, *Le maraîchage dans le marais Audomarois : quelles conditions pour une transition vers une agriculture durable ? Enquête auprès de la profession*, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Université de Lille, 87p.

RUI S., « Démocratie participative », 2013, in CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M., LEFEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D., (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, URL : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/democratie-participative>.

TUFFNELL F., et BIGNON J., 2019, « Terres d'eau Terres d'avenir ». Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, 120p.

UNIVERSITE PARIS DIDEROT, 2011, *Le marais audomarois - Projet territorial pour une agriculture durable*, Master 2 professionnel Espace et Milieux, UFR de géographie, Histoire et Sciences des sociétés Paris 7, 110p.

VAN INGHELANDT B., 2019, « Le Marais Audomarois : historique et problématiques agricoles », Présentation du marais et de ses problématiques, CAPSO.

VAUDOIS J., 1996, *L'activité maraîchère et le marais audomarois : des destins liés, un enjeu régional majeur*, 12p.

VAUDOIS J., et DESCAMPS F. « L'agriculture dans le marais audomarois ». *Institut de géographie et d'aménagement de l'Université de Lille 1*, 1975, 187p.

WARTELLE R., 1997, *Le marais maraîcher en face de ses réalités*, Chambre d'agriculture Pas-de-Calais, 120p.

Document d'urbanisme :

Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer, mars 2008, « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer », 257p.

Commission Locale de l'Eau et Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale, 2013, *Atlas - Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Audomarois*, 60p.

Département Pas-de-Calais, 2014, *Schéma Directeur Agri-Environnemental du Marais Audomarois - Phase 1 - Etat initial foncier agricole environnemental - Recueil des données - Analyse de l'existant et des contraintes et enjeux*, 84p.

District de la région audomarois, OREAM Nord-Pas-de-CALAIS, Agence d'urbanisme de la région audomaroise, 1976, *Le marais audomarois*, 54p.

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, 2018, « Le changement climatique vu du marais Audomarois », exposition.

Sites internet

Maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'usage [http://maitrisedusage.eu/001_maitrise_d_usage.htm (consulté le 07/06/2019)]

Table des annexes :

Annexe n° 1 : Les grands principes du Groupe de Travail Marais.....	p103
Annexe n° 2 : Tableau de synthèse des entretiens.	p104
Annexe n°3 : Tableau de synthèse des réflexions menées sur le marais Audomarois depuis 1967....	P113
Annexe n°4 : Liste des cartes de jeu utilisées dans l’animation de l’atelier de concertation du 27 août.....	p116

Annexes

Annexe n° 1 : Les grands principes du Groupe de Travail Marais.

Source : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer, 7 mars 2008, « Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer », 257p.

Les grands principes servant de cadre à la définition de l'action de groupe de travail « marais » sont :

- Préserver le maraîchage et l'élevage
- Envisager la conversion des peupleraies et des friches en espaces prairiaux pâturés ou de fauche ou en zones maraîchères
- Limiter ou supprimer les boisements (excepté les saules têtards et les haies bocagères)
- éviter le développement des zones de loisirs dans les secteurs agricoles traditionnels ;
- conforter les accès aux parcelles par voie d'eau ou par voie terrestre a des fins agricoles ou d'entretien ;
- préserver le patrimoine culturel du Marais.

Les principales actions définies ou en cours sont :

- la présence d'une brigade de piégeurs de rats musques depuis 2002 ;
- la création d'un guichet unique pour informer les usagers du Marais de leurs droits et devoirs et suivre l'occupation du sol ;
- le projet d'un système global de gestion et d'entretien pour l'ensemble des cours d'eau du Marais ;
- des actions de communication sur le Marais ;
- la restauration de voies d'accès au Marais a usage agricole ou de promenade ;
- l'acquisition d'un chaland pour embarquer du matériel agricole ;
- la recherche de l'obtention d'une Indemnité Spéciale Marais de 152,45 euros par hectare de prairie humide ou de maraichage ;
- l'installation d'une halle de vente directe de produits maraichers et du terroir ;
- la diversification et la certification de produit maraichers ;
- la règlementation des boisements et tentative de reconversion des peupleraies en prairies pâturées (180 ha de peupliers et 160 ha de boisements seraient à reconvertir) ;
- la création d'une Maison du Marais a vocation patrimoniale, pédagogique et touristique ;
- la réimplantation du Moulin de l'Aile, dernier représentant des moulins du Marais ;
- la préservation et la mise en valeur du petit patrimoine culturel

Annexe n° 2 : Tableau de synthèse des entretiens. Réalisation : ROZANES C., 2019 (1/8)

Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagées sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevés en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Évolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire	
01.08.19	Elevéur	Elevéur laitier (50% en Herbe) + 4ha de betterave / Maïs / Blé / Jachère	PMAZH - déçu - les rendements sur les prairies étaient très faibles, on peut être sensible à l'environnement mais avec bonne production. "on est pas là pour regarder ce qui pousse"		Chambre d'Agriculture	Pâturage Sens	Agriculture c'est d'abord économique	Freins : certains intervenants manquent de connaissances techniques et n'apportent pas de solutions concrètes		Aider les installations et le faire main dans la main avec les agriculteurs, les syndicats et la Chambre		Espoir de maintenir l'agriculture dans le marais tant en élevage qu'en maraîchage	SOLAAL - association d'agriculteurs permettant de mettre les producteurs en liens avec les organismes d'entraide pour les dons alimentaires	
		FDSEA - président de canton depuis 12 ans	A l'installation - travail avec le Parc				Il manque des lieux d'échanges, des réunions à thèmes avec des animateurs qui ont une vue large. Aujourd'hui on mise tout sur l'AB mais ce n'est qu'une partie des modèles	Déprise continue - augmentation des parcelles laissées à l'abandon	Freins : une multitude de programmes se mettent en place, ça prend du temps, et quand ils fonctionnent bien ils sont arrêtés sans suite	Ne pas se substituer aux techniciens agricoles		Fierté en tant qu'agriculteur et en tant que citoyen de travailler dans une zone RAMSAR et une Réserve de biosphère		
			Avant - contrat CTE (Ancêtre MAE)		Coopérative - suivi technique (UNEAL, prospérité fermière, teréos)			Nuisibles : rats musqués + Cygnes (le désengagement du parc va poser problème) - ça coûte très cher aux agriculteurs	Frein : les longs retards de paiement des MAE + appréhension du contrôle entraîne le désengagement des agriculteurs sur des mesures qui, à part ça, sont très cohérentes.		Ne pas se fier sur un modèle agricole (un projet c'est bien mais qu'est-ce qu'on fait pour les autres)		On peut avoir de grands espoirs mais on peut aussi avancer à petit pas.	
						CUMA	Partage du territoire (circuit touristique) : C'est très bien le tourisme, les gens sont heureux de voir le territoire entretenu par les agriculteurs mais ils ne respectent pas l'environnement et leur travail (laisse les déchets, vont sur les parcelles ...)	Frein : Demande sociétale de plus en plus importante mais problème d'exigence quand ils profitent de la nature		Avoir une politique cohérente sur les questions agricoles				
											Ne pas faire du Agribashing			
17.07.19	Elevéur	25 vaches allaitantes / 30 ha pâturable / + ha en foin -> Revente de foin	MAE Système (0 phyto / 0 engrais / diminution des IFT) - a permis de compenser un peu pour l'arrêt de l'activité laitière	Projet de transmission de l'exploitation : pas d'inquiétude pour la transmission, ça tourne bien (possible transmission à son fils)	Avant : Syndiqué - mais déception par rapport à l'efficacité du groupe	Ressent un manque de dynamique et de réflexion collective	Marais = bel espace, assez sauvage qui mérite d'être conservé (C'est UNESCO quand même !)	Frein : on est pas sûr de transmettre ce qu'on a tant qu'on est pas propriétaire des terres - problèmes des baux précaires	Plus de contrat MAE (ça permet de se poser des questions sur son environnement et sur son exploitation)	Davantage de rigueur / être plus sévère face aux infractions faites		Crainte : le marais pourrait être une grande friche, une grande forêt à l'abandon si rien n'est fait -> ce serait catastrophique		
		60 ha en labourable + 80 ha en herbes	Propriétaire de 25% des terres exploitées		Depuis que je suis installé c'est du chacun pour soi (c'est par secteur - certaines régions ont davantage de collectif et de solidarité)	Pourrait être intéressé par le PMAZH	Dans le marais : "niveau pousse d'herbe il n'y a pas mieux"			Aide financière à l'installation - ça ne paye plus d'être éleveur ou maraîchers - ça ne sert à rien de travailler pour ne rien gagner				
		Fils d'éleveurs	Arques et Saint-Omer		Suivi individuel avec la Chambre - GEDA		On a tout ce qu'il faut pour cultiver dans le marais	Frein : Passage en Bio pas envisager - "je suis trop vieux, je sais jeune je dirais peut-être pas non" - contrainte pour la reprise d'avoir une exploitation certifiée et crainte d'être mauvais dans les contrôles						
					Travail avec le PNR CMO - sur les coteaux		Evolution de l'environnement ne va pas dans le bon sens : il y a une accumulation des petits problèmes (terrains abandonnés, chemins mal entretenus, manque d'entretien des parcelles et des berges)		Faire des réunions pour sensibiliser à la contractualisation et l'accompagnement dans des MAE					
21.05.19	Elevéur		La proposition de pépinière (il y a 7 ou 8 ans) n'a pas abouti car il y a eu des incompréhensions sur un affrontement de système				Pour la gestion des niveaux d'eau - la réflexion est différente entre les maraîchers et les éleveurs - besoin de trouver un compromis	Point de vigilance : il ne faut pas affronter les deux systèmes de production (conventionnel et bio) au risque d'avoir un levé de bouclier. Si on ouvre la porte qu'à des gens qui ont un projet bio, il n'y aura plus de marais maraîcher	Il faut travailler à retrouver des niches, trouver la demande pour créer des nouveaux marchés.	La CAPSO pourrait avoir le rôle de facilitateur entre les différents acteurs du territoire - centraliser les données et connaissances - faciliter pour l'installation		Il faut que ça mûrisse maintenant. Les réflexions menées depuis des années doivent aboutir, on devrait pouvoir dire que dans les prochaines années les choses vont évoluer dans le bon sens.		
							Les meilleurs terres sont toujours cultivées - si un bout se libère, tout le monde en veut	Frein - le système de commercialisation ne permet pas, pour l'instant, de réussir à faire une diversification -> On aurait besoin de créer un marché différent de la SIPEMA (ou complémentaire ?)				Le gros danger est la perte d'exploitations agricoles. Que peut-on proposer aux cédants ? Quelles capacités ont les porteurs de projet ?		
								Difficulté d'installation - être accepté par la profession / Ne pas proposer des choses farfelues						
03.07.19	ELU / Maire de Moule								Filière BIO importante - pôle de réussite - cela pourrait permettre la contagions - par une Reconquête agricole de parcelles en friche (petites pâturettes)					
					Le livre blanc pour la ruralité : travail de concertation sur l'avenir des communes rurales. Ce travail fut un échec car il n'a pas été repris pour la valorisation des communes rurales	Travailler avec le potentiel des jeunes agriculteurs (CFA) + les formateurs	Difficultés des jeunes sortant d'école d'agriculture à trouver un emploi viable dans le domaine	Pression agricole : si on n'est pas paysan, on ne devient pas paysan		Pépinière maraîchère - sur un secteur en friche - pour une reconquête agricole - on ne peut pas attendre que les agriculteurs actuels arrêtent de produire, il faut anticiper la transition sinon il y aura une période de battement qui ne permettra pas de maintenir la SIPEMA (outils de commercialisation).		Outils - SIPEMA - Dans les 10 ans si on ne fait rien on n'aura plus de producteur pour faire tourner la machine		
					On a tout ce qu'il faut pour réussir mais il faut investir si on veut y maintenir l'activité (Pont)	70's toutes les parcelles étaient cultivées - aujourd'hui c'est abandonné car les engins agricoles ne peuvent plus aller de parcelles en parcelles	Les enjeux entre le monde agricole et le monde maraîcher ne sont pas les mêmes - ce n'est pas la même réflexion. Un agriculteur travail pour lui est pour les générations d'après (vision d'avenir) - un maraîcher travaille pour sa génération - pas le même attachement à la terre.		Opportunité de développer les cultures florales (potentiel économique)					
12.07.19	Saint Omer								Par rapport au sol - on a les moyens de mettre sur les engins agricoles des pneus à basse pression - marquent pas au sol - permet d'adapter le matériel à la résistance des sols. Il y a des possibilités mais il faut s'en donner les moyens.					
									Faire attention au discours utilisé avec les élus et les agriculteurs (cf TDJ)					
										Un mobile agricole en phase avec les attentes de la société, des débouchés correspondant à la demande	Il faut aider les producteurs en place surtout concernant les nuisibles.		Le marais de demain ne sera pas à l'abandon à condition qu'on les aide pour les nuisibles.	GVA (Groupe de Vulgarisation Agricole) - faire des essais dans le chou Fleur avec Raymond Wartelle + Mise en casier hydraulique
										Investir les petites pâturettes - en friche - pour une pépinière (possibilité d'aménager une desserte routière et de faire un pont) il faudrait faire un casier hydraulique	Problématique des ponts : "il faut bien commencer par un pont mais ça coûte très cher et après tout le monde voudra son pont neuf"		Fonctionnement de la confrérie du chou fleur - "ça fait connaître notre marais"	
											Exemple : Mise à disposition de terre par la mairie de St Omer à Marc Antoine Ringot pour du maraîchage bio dans le Bachelin		Fonctionnement de la commission d'attribution des terres : C'est un tirage au sort / priorité aux jeunes qui s'installent et qui n'ont pas encore de terre dans le marais. Pour avoir des terres il faut : être inscrit à la MSA, habité le canton et avoir le siège d'exploitation à Saint Omer	
											Différentes catégories de parcelles (de 1 à 3 en fonction de la qualité)			

Catégorie	Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Évolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire		
	01.07.19	SIPEMA	Coopérative permettant la vente de leur production légumière sur un marché national et au cadran	Création par les producteurs en 1973 - 50 adhérents / 40 producteurs actifs	Accompagner les producteurs dans leurs démarches et innovations	Groupement de 6 coop sous la marque Perle du Nord	L'agriculture est perçue comme le parent pauvre du système. Il faut reconsidérer les agriculteurs à leur juste valeur (ils préserve le paysage et produise plutôt bien) pour garder de bonnes relations avec le monde agri	60 à 70 % du portefeuille client = Grande et moyenne surface (dans toute la France)	Levier : sentiment d'appartenance au territoire plus fort qu'ailleurs	On ne peut pas savoir En endive de terre - c'était un produit condamné il y a 6/7 ans Aujourd'hui il y a des gens qui s'installent en endive de terre. Alors sur le papier, ça va être difficile (la pyramide des âges, les ravageurs, la main d'œuvre...) mais le cours des choses peut être inversé par les producteurs et les élus pour faire en sorte qu'on arrive à redonner du positif à tout ça. Espoir : Si on regarde les chiffres ce n'est pas encourageant mais il n'y a pas de fatalité !	Construire ensemble - mettre du lien pour trouver un terrain commun (compromis)		On a tendance à aller vers le DD et l'environnement mais c'est décourageant pour nos producteurs à cause du cygne et des rats.	Difficulté de création de label propre à saint omer - communication / pas assez de poids dans le marché		
					Bio n'est pas perçue comme une ouverture et ambition (seulement 5% du marché et plus de contrainte pour un prix pas tellement supérieur)	Pôle légume		Culture de main d'œuvre (en manque car métier difficile et peu de gens veulent s'y risquer)					Il faut trouver des compromis. On ne peut pas basculer d'un système à un autre car il n'y a pas de mauvais système en soit. Il faut de tout! Il ne peut pas y avoir qu'une agriculture sinon on ne répondrait pas à la variété des consommateurs.		Fonctionnement marché au cadran : Lot A et Lot Perle du Nord - le reste est laissé dans les champs / Les lots déclassés sont revendus pour la transformation	
						Chambre (invitationPAIT)		Durcissement réglementaire : "en France on lave plus blanc que blanc ce qui a tendance à décourager nos producteurs" - injustice par rapport aux réglementations dans les pays limitrophes								
						Collectivité		Catastrophe des ravageurs : rats musqués + cygnes								
	10.07.19	APEI	Projet porté par l'entreprise adaptée de l'APEI - expérience de Saint Michel Sur Ternoise Légumerie en entreprise adaptée	L'entreprise est déjà présente sur le territoire, le projet de légumerie permettrait de valoriser les produits maraîchers sur le local (revente restauration local)	Travailler sur un approvisionnement local avec la SIPEMA et/ou directement avec les maraîchers	Institutions locales : très bon accueil du projet par la CAPSO et le Maire de Saint-Martin au Laërt				Levier : On sent que le territoire recherche ce genre de dynamique - ce qui est très valorisant et encourageant	Il faut profiter de la présence d'un marais maraîchers pour approvisionner les cantines collectives en produits locaux - besoin de diversification et de création de relation entre les agriculteurs et les acteurs de la transformation / distribution	Pierre angulaire entre les différents acteurs pour faciliter la création de projet valorisant l'agriculture local - permettre de lever des freins de communication entre les acteurs (la collectivité tient déjà très bien ce rôle)	Débouchés pour la vente local - contrat passé directement avec de jeunes agriculteurs qui s'installent	Le marais est un espace très dynamique avec de nombreuses initiatives.	Sur Saint Michel Sur Ternoise ils travaillent avec une vingtaine d'agriculteurs locaux	
					Redistribuer en local	SIPEMA / Chambre			Levier: On ressent la volonté de trouver des solutions	Connaître la destination des productions permettrait de valoriser le travail des maraîchers	Aider à l'intégration des projets dans les dynamiques territoriales		Approvisionner les cantines locales et ouvrir des nouveaux marchés locaux			
					Label ESS 62 (valorisation)	CLIENT : RESTAURATION / Ecole / Dupont / Mille et un repas (cuisine central à côté) / Restauration collective de communes voisines										
					70 % conventionnel / 30 % BIO	PNR CMO (pour avoir des contacts avec des agriculteurs en bio)										
	10.07.19	AMAP de la Morinie	Favoriser une agriculture durable, socialement équitable et écologiquement saine en constituant un collectif de consommateurs engagés dans des partenariats solidaires, locaux, et sans intermédiaire commercial avec un, une ou des paysan-ne-s.	Travail avec Elodie et Freddy pour les légumes / Héléne et Guillaume pour la viande / Eric Barrère pour le Miel / François pour le Poulet ...	L'AMAP a pour mission d'essaimer - étendre	Réseau AMAP Haut de France			D'une part la société est prête à évoluer et d'autre part elle en a réellement besoin	Les freins culturels peuvent se lever	Depuis 2013, Galilée travaille sur un projet de Quai d'initiative Solidaire qui serait un tiers lieu dédié aux structures de l'ESS	Il faut un véritable engagement et courage politique pour promouvoir un autre système agricole	Sensibilisation habitant		Dans le marais, le maraîchage est fondamental, d'année en année les maraîchers disparaissent et tel qu'il est pratiqué aujourd'hui le maraîchage ne semble pas être un atout du marais. Il faut donc réimaginer un marais maraîcher - c'est-à-dire une agriculture intimement liée à son environnement.	Quand l'AMAP a été créé il n'y avait aucune initiative de ce genre autour - l'AMAP la plus proche était à Lens (2017)
				Travailler sur une épicerie coopérative à Esques où se déroulerait la livraison de l'AMAP	Terre de Liens			Le système de l'Amap est un système très vertueux - pas de gâchis, système solidaire, créateur de lien social, réappropriation d'une alimentation saine et équilibrée ...	Frein : manque de courage politique car c'est aller contre l'intérêt de particuliers	Arrêter le Fox Day (les battues de renard) - prédateur naturel du rat et du cygne	Valoriser le réel patrimoine maraîcher de Saint Omer. Le patrimoine n'est pas un maraîchage en monoculture de chou-fleur mais un maraîchage vivrier.	Conseil		Développer une pensée écosystémique - Le marais pourrait être un lieu à attrait touristique fort - il pourrait récupérer son authenticité.		
					Associations locales : AIVES / Galilée ...			Freins on se trompe sur ce qu'est notre patrimoine maraîchers - tant les maraîchers eux même que les politiques	Les cantines centrales pourrait avoir un fonctionnement en AMAP (comme à Ravannes d'Ecuilles - 77)	Solidarité - il faut travailler sur l'intérêt collectif						
								Analyse sociétale : Cuisiner est très à la mode et dans tous les milieux : visible par les émissions tv et articles de journaux ... C'est un phénomène sociétal, on retourne enfin vers du bon sens = véritable demande	Frein - Très mauvaise vision du Bio et du sans produit injustifiée car c'était pratiqué il n'y a pas si longtemps que cela	Travailler sur la relation de solidarité avec les producteurs et autres consommateurs	Elargissement du système AMAP - pour de nouveaux producteurs				Travailler à un territoire permettant l'autosuffisance alimentaire (notamment en légume)	
									Mettre en place une aide financière pour l'alimentation utilisable sur les paniers AMAP							
									Travail éducatif - découverte du goût des aliments							

Catégorie	Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Évolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire		
CONSEIL / FORMATION	24.06.19	Chambre d'agriculture NPDC	Relation avec les collectivités pour les accompagner sur les thématiques en lien avec l'agriculture			Collectivités		Problématique de l'accessibilité : étude sortie ponts et voies d'accès en mauvaise état - pourrait demain être un vrai problème pour le marais.	Freins : les maraichers sont prisonniers de leur modèle économique	Passer à une réflexion de fond collective	Le rôle des élus est de tracer les perspectives sur ce qu'on veut du marais demain. Il faut travailler à garder les éléments qui font ce qu'est le marais (Eau / biodiversité / Agriculture / habité)		Demain : accompagner des démarches pour qu'il y ait toujours de l'agriculture sur le marais. Pour autant il ne faut pas que ce soit une agriculture sous perfusion à intérêt uniquement touristique. Dans ce cas là autant tout mettre en prairie et en réserve environnementale	Définition et réflexion autour des MAEC et MAEC Système		
			Rôle de la chambre est d'écouter les besoins et envies des agriculteurs tout en ayant conscience des évolutions sociétales.			Monde Agricole		Les élus de la collectivité n'ont pas les mêmes idées que les responsables agricoles sur ce que devrait être l'agriculture demain.	Levier : Sur le secteur il y a une bonne complémentarité entre la collectivité et la chambre. Une bonne connaissance et reconnaissance mutuelle.	Faire en sorte que les candidats à l'installation aient un projet viable quelque soit leur mode de production						
						PMAZH		La plupart des éleveurs n'ont qu'une faible partie de leur exploitation sur le marais.	Frein : on a tendance à renvoyer la faute sur les autres - si on demande à un agriculteur des faire des efforts il va demander ce que fait comme efforts les prestataires touristiques et inversement	Question de la pépinière : il faudrait demander au CFA du Doulac si, à la sortie de formation, les jeunes ont encore besoin de passer par une pépinière ou est-ce qu'ils sont en capacité d'être autonomes.		Choix politique fort à faire sur l'accessibilité - soit on considère que financièrement c'est trop lourd donc on interdit l'accès au pont avec des engins trop lourd (les maraichers seront contraint d'évoluer- facteur d'accélération de changement de modèle) soit on refait les ponts, mais pour l'instant il n'y a pas eu de communication.		Crainte sur le projet de pépinière : c'est la capacité d'installation derrière - manque de foncier de libre		
								Question du prix : pour être moins impacté par une baisse des prix il faut avoir des coûts de production les plus bas possibles et généralement ça ne va pas avec une meilleure prise en compte de l'environnement	Frein : manque de communication sur des résultats d'analyse concret qui permettraient d'avancer en toute conscience des problématiques	Ca vaudrait peut être le coût de faire le ratio entre le nombre d'habitant de St Omer et des environs, de faire le ratio entre ce que cela représente en consommation de légume et le comparer avec la surface en légume. Si demain on convertit du CF en maraichage diversifié, jusqu'où faudrait-il rayonner pour tout vendre						
									Frein : d'un point de vue économie agricole, avoir des perceptions ce n'est pas facile							
	03.06.19	Chambre d'agriculture NPDC	Réceptionner l'ensemble des demandes et des appels et de donner les premières informations importantes sur la transmission ou l'installation			SAFER				Frein à l'installation : Financement du porteur de projet	Réfléchir sur quels modes de transmission veut-on sur le territoire du marais audomarois		Accompagnement			
						Chambre de l'agriculture										
			Information / Formations / Répertoire d'Installation			Initiatives Paysannes										
	15.07.19	Chambre d'agriculture NPDC	Création du marché au cadran - SIPEMA						Diminution du nombre de maraichers	Frein social : la méfiance du monde maraicher (envers les étrangers, envers les autres maraichers)					Création de la SIPEMA	
			A l'initiative du projet de remembrement						Evolution du système de culture	Frein : les maraichers ne perçoivent que les contraintes et pas les avantages de cultiver dans le marais	Lorsque la population de maraichers actuelle sera partie et qu'il n'en restera que quelques-uns il faut qu'ils se regroupent sur le marais communal et on met le reste en pâture.	Nécessité d'avoir une parole d'autorité de la collectivité : "le marais n'appartient à vous les maraichers, le marais c'est un bien public, c'est un bien qui appartient à tout le monde, vous le mettez en valeur, mais ce n'est pas à vous, et on tient à ce qu'il puisse continuer à être bien mis en valeur et comme on le souhaite."		Création du remembrement		
			Multiplis expérimentations (cuisine, conservation, gestion de l'eau, portance des sols, techniques de cultures, nuisibles, ravageurs...)						La spécialisation chou-fleur/endrive	Frein : le manque de réflexions collectives						
			Travail sur l'installation et la transmission						Dégradation du marché et baisse de la demande en chou-fleur	Frein : le système de vente peu diversifié	Il faut savoir quel système on met en place, avec qui, comment on vend, comment on encadre les jeunes et qu'on les mette en route mais d'abord il faut faire une réserve foncière.					
			Projet de ferme relais- n'a pas aboutit						Evolution de la commercialisation et de la mise en valeur du chou-fleur	Levier - présence d'un marché de consommation régional important et avec peu de concurrence sur le niveau légumier						
									L'agrandissement des exploitations	Frein : les intérêts individuels à court termes (ex optimisation fiscale)			Stratégie d'acquisition foncière			
									Nuisibles Gestion de l'eau Préservation du sol (et de la tourbe)							
						Evolution réglementaire en produits phyto sanitaires L'optimisation fiscale										

Catégorie	Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Evolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire		
CONSEIL / FORMATION	09.07.19	Pôle Légumes région Nord	Réalisation du suivi technique des producteurs du marais depuis 2001	Suivi des maraichers en individuel et collectif. En collectif, les tours de plaines sont plus difficiles à mettre en place - les gens se déplacent moins - il faut un vrai sujet d'actualité	On pourrait refaire une action technique dans le marais (la dernière date d'il y a 6 ou 7 ans) Cette action ne serait pas limitée aux producteurs du marais	Relation directe avec les maraichers - accompagnement technique (SIPEMA + adhérent du groupe Nord Légume)	On n'implique pas assez les coopérateurs économiques - ceux qui valorisent le produit	Demande du marais d'être classé en ICHN - Mesure qui n'est pas passé	Probleme : Le marne est un marne au cadran, si une partie de la production ne passe plus par le système du cadran, le cadran risque de devenir la cotation de référence	Mettre un Chou Fleur primeur - pour mettre en valeur le CF de Saint Omer	Former et fidéliser une main d'œuvre locale -> aider les gens à la mobilité (certains saisonniers font 2h de route pour travailler)	Travailler sur la technique, sur les outils, sur la réduction des intrants, sur l'agriculture de précision.	Fataliste : besoin d'avoir des jeunes qui fassent avancer les réflexions			
			Evaluation variétale					MAE Berge	Frein le CF est un produit dont l'image souffre, tous les ans depuis 15 ans, sont pris va à la baisse	L'atout du marais c'est sa précocité - travailler sur des cultures qui pourraient avoir une réelle valeur ajoutée en étant produits de façon précoce	Aider les producteurs à gérer le main d'œuvre -> formation en management?					
			Expérience sur le marais	On avait voulu faire un réseau multilégume - ça n'a pas marché car on n'a pas trouvé de fil rouge	Animation groupe émergence sur la réduction des intrants sur les cultures de Chou. Ce groupe a une existence en dehors du PMAZH mais il peut servir d'aide et de retour d'expérience aux autres producteurs.	Suivi avec la SIPEMA	La problématique de diversification n'a pas fonctionné dans le marais - seul certains qui sont sortis du système de la SIPEMA se sont davantage diversifiés. La Coop s'est développé sur le céleris et le chou.	Frein à la diversification : La coop doit pouvoir avoir un potentiel de volume conséquent pour avoir sa place sur le marché.	Evolution de la SIPEMA - Possible fusion supplémentaire à Phalempin - si il n'y a pas assez de producteur et de production - cela peut être un idéal (bassin de production qui pourra se démarquer par rapport au grand ensemble que traite le marché de Phalempin) mais également un problème (manque de concurrence sur le marché)	Travailler sur la préservation de l'outil économique (SIPEMA)	Sur le niveau d'eau - le pôle légume peut apporter son avis d'expert pour trouver un bon niveau répondant à la fois aux enjeux environnementaux et agricoles.					
			Avis et conseil d'expert			Groupe e Travail PMAZH	CF c'est une culture traditionnelle et qui ne nécessite pas une mécanisation trop lourde.	Frein à la diversification; tel que les productions sont faites aujourd'hui, il y a beaucoup de cultures qui ne pourraient pas être faites sur le marais par manque d'accessibilité et à la portance du sol	PMAZH pourrait permettre de comprendre le fonctionnement de l'azote dans un sol comme celui du marais (tourbeux) pour savoir s'il y a de l'intérêt à utiliser les références azotés classiques pour le CF audomarois. C'est un enjeu de connaissance et les producteurs ne perçoivent pas l'intérêt car il n'est pas direct.	Remettre en avant la précocité du marais (Pôle tourisme)	Réflexion sur la transmission des exploitations					
							Baisse du niveau topographique du sol : certains producteurs constatent qu'ils sont inondés sur des parcelles qui n'avaient jamais été inondées.	Atout du CF de Saint Omer - la précocité de la production à des avantages diététiques, gustatifs et olfactif - un CF précoce à moins d'odeurs en cuisson								
							Les deux problèmes aujourd'hui sur la production légumière sont : la main d'œuvre / la réduction des intrants	Frein : les discussions de diversification, labélisation, mise en avant de la précocité du CF de St O ont été nombreuses mais aucun plan d'action n'a jamais été mis en place.								
								Zone figée par sa typographie - contexte géographique qui entraine des cultures spécifiques et en surcoût	Problème du marais c'est qu'il y a un surcoût à la production dans ce milieu - 550e/ha (currage / entretiens des berges / morcellement des parcelles / nuisibles)	En blaguant : on pourrait faire du riz comme en camargue, peut être qu'un jour ce sera adapté (changement climatique)						
									Frein : en ne choisissant qu'un système de production (le bio), la pépinière ne touchera qu'un type de porteur de projet réducteur pour l'installation. On se limite à un seul système alors que le marché est composé de plusieurs système. C'est également un coût énorme pour la collectivité.	Pépinière maraichère bio						
							Enjeu majeur - renouvellement des exploitations (travail avec le PAIT - intérêt fort grâce au mode d'approche du PAIT = + globale)				Frein à la transmission : beaucoup de transmission ou d'échange / vente de terre se fait par bouche à oreille - difficulté de faire passer ça par les institutions	Saint Omer est le premier bassin de production du CF de la région - si les productions de CF baissent (par manque de porteur de projet) on aurait tout intérêt à regrouper toutes les productions de CF de la région dans ce bassin pour garder un bassin fort.				
											Frein à l'installation : On ne peut pas vraiment envisager de changer la production du marais - ce n'est pas une culture qui intéresse spécialement					
								Atout : le fait qu'on ne puisse que faire du légume dans le marais, malgré l'inconvénient que ce sont des cultures qui n'intéresse pas, permet de préserver le système maraicher de l'implantation d'autres cultures	Réflexion sur l'approvisionnement local : La SIPEMA n'est pas dans système mais elle pourrait y être - difficulté serait le surcoût logistique si cette approvisionnement local est en de trop faible quantité							
								Frein: Actions en dehors du marais - les producteurs ne viennent pas	Est-ce que demain, si on veut maintenir le maraichage il ne faut pas changer les typographie et boucher un casier sur 2 ou 3 pour avoir des parcelles plus grandes et limiter les surcoût ? Je ne sais pas si c'est possible ni ce que ça donnerait (demander au pôle relai tourbière)							

Catégorie	Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Évolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire	
CONSEIL / FORMATION	04.07.19	Terre de Liens	Accompagner des porteurs de projets dans leur recherche de foncier pour une installation en agriculture paysanne et/ou biologique,	Groupe local Terre de Liens audomarois (Jacques Flandrin) pour la collecte de fond d'épargne ou de don pour aider à l'installation -> Elodie et Freddy		PNR CMO	Engagement des collectivités publiques	La pression foncière dans le département est très forte et l'accès à la terre est donc très difficile. Les porteurs de projets émergent donc si des parcelles se libèrent. Lorsque la collectivité est volontaire on fait une évaluation de la parcelle et un appel à manifestation d'intérêt à destination des porteurs projets	Levier : agriculture biologique peut être une porte d'entrée - redorer au niveau touristique, image de la ville	Proposer un accompagnement complet à la transmission qui prendrait en compte l'orientation que l'on veut donner au marais - vers des modèles plus soutenables	Accompagnement - rôle de médiateur - partage de donnée	Accompagner les collectivités qui sont propriétaires de foncier sur une stratégie d'orientation du foncier (+appel à manifestation d'intérêt)	Cela dépend de la volonté politique - mais cela pourrait être un réel projet politique que de travailler à redorer l'image du marais en favorisant l'installation et l'agriculture paysanne et/ou bio.	Mémoire de stage de Josépha Allain	
			Accompagnement de propriétaire privé souhaitant orienter leur foncier vers de l'installation			Reseau Inppact (http://www.inppact.org/)	Organiser un moment d'échange entre les agriculteurs proches de la retraite, des porteurs de projets et élus. -> montrer qu'il y a d'autres modèles qui émergent		Levier : Capso - propriétaire de 190 ha de terres agricoles (hors marais) - Groupe foncier	Proposer une zone de test à l'agriculture bio - attirer les porteurs de projet - puis reprise de terre ou location de parcelle de la commune (engagement de la commune)	Avoir une orientation politique foncière favorisant l'installation (notamment en BIO)	Travail sur les friches (extrêmement long) car il faut retrouver les propriétaires privés			
			Accompagner les collectivités territoriales dans leur recherche de piste de gestion de foncier pour le développement d'une agriculture biologique	STAGE: Diagnostic de l'ensemble du foncier agricole mobilisable pour l'installation en agriculture respectueuse de l'environnement sur le PNR CMO (orienté d'abord sur le secteur de la CAPSO) - contact avec 12 communes		SAFER	Croisement à faire au niveau des informations - centralisation des informations (pourrait être le rôle du PNR)		Frein: beaucoup d'énergie a été investi sur le territoire mais rien n'a évolué - Il y a un manque de réponse politique et d'engagement face aux propositions faites par les techniciens et acteurs extérieurs -> les acteurs du changement partent donc s'investir sur d'autres territoires.		Travailler sur des échanges parcellaires	Inviter les maraichers à visiter des parcelles (Elodie et Freddy)			
	20.06.19	CFA Horticole du Doulac	EPLLEFPA - Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles	Formations : - BP responsable atelier production horticole - BPA Travaux aménagement paysagés - BPA Travaux Production Horticole - BPRAPH Responsable d'Atelier de Production Horticole	BPREA : Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (rentrée 2019)	PMAZH - groupe très intéressant qui répond à la fois à des problématiques agricoles et environnementales	Inviter d'avantage les maraichers et expérimenter avec eux	vès des travaux et échanges menés grâce au PMAZH : Rat / Tourbe / Gestion de l'eau / Biodiversité - Installation complexe de jeunes sur de si grandes parcelles - Pyramide des âges - population vieillissante	"J'ai l'impression qu'il y a une énorme décalage entre les pratiques agricoles et la qualité environnementale et culturelle du site."	Manque de démarche collectives	Modèles plus résilients sur le plan environnemental - respectueux de la qualité patrimonial et environnemental du site : - Moins dépendant des intrants - Systèmes de production légumiers plus diversifiés - Systèmes de commercialisation plus diversifiés - bassin de conso local + régional (Lille) Par rapport à l'image du site il faudrait engager les exploitants vers des démarches de qualité beaucoup plus abouties.	Contribuer à la définition du projet agricole du territoire - vers la transition agroécologique pour être en phase avec les attentes sociétales et surtout les nécessités de préservation de l'environnement	- Les compétences	FG : Le marais est quand même une pépite. On est un peu aux antipodes dans ce que l'on voit en termes de pratiques par rapport à cette pépite environnementale, culturelle et paysagère que représente le marais. On peut quand même toujours rêver, je ne dis pas qu'on sera un jour 100% en Maraichage biologique avec des cultures diversifiées commercialisées intégralement sur le bassin de conso audomarois (et un peu plus largement). En tout cas il faut imaginer ce modèle de prod plus diversifié, sous signe de qualité (bio ou autre : marque locale avec cahier des charges locales) et davantage ouverte au public. Le volet tourisme doit pouvoir continuer à se structurer et se diversifier (visite marais, potagers conservatoire et la suite ?).	Fonctionnement de l'organisme : présentation des formations
										A propos des nombreuses études menées précédemment : Comment avons nous partagé ces initiatives avec les acteurs du terrain ? Ont-ils été associés à la mise en place de ces orientations ? Si dès le départ les principaux intéressés ne sont pas associés à la démarche, c'est difficile de leur demander d'agir ensuite	Diversification des cultures permettra une réduction drastique de la dépendance aux intrants, le roulement des cultures, une meilleure maîtrise des ravageurs, casser les cycles des parasites etc.	Travailler sur la question du foncier et de son accessibilité aux nouveaux porteurs de projet	- Etablissement Public => neutralité	- Fonctionnement et histoire de la SIPEMA (et d'autres coopératives présentes sur le territoire)	
									Exploitations peu ouvertes vers l'extérieur et vers la société en général	Modèle adapté aux évolutions sociétales	Favoriser l'expérimentation/ Aider les agriculteurs à se former tant sur les pratiques culturales que sur les questions de transformation / distribution	- Structure pour mettre en place de la formation (apprentissage / continue / perfectionnement)			
			Formation en alternance + continue : Aménagement paysager / floriculture / maraichage	Exploitation maraichage bio	Devenir un lieu d'expérimentation pour le territoire de pratiques respectueuse du milieu	Manque de relation entre le CFA du Doulac et les maraichers	Faire partie des dynamiques de groupes locaux d'agriculteurs	La compétence agricole est répartie sur un nombre important d'acteur ce qui rend difficile la définition d'un projet agricole sur le territoire - Dans une optique de cohérence globale des actions cela peut également être un véritable atout pour le territoire - Il faut identifier quel est le sens commun entre ces structures	Manque d'expérimentation sur le territoire	Créer des lieux d'expérimentation agricoles au niveau local : techniques, en économie, en environnement et social - comment créer des systèmes plus en phase avec le développement durable	Faire le lien entre tous les acteurs du territoire	- Peut répondre à des demandes de formations qui pourraient être demandées par les producteurs.	si on pouvait également réussir à booster l'installation en multipliant les producteurs sur des structures moindres. Ces producteurs devraient intégrer les dimensions environnementales ainsi que les caractéristiques pédologiques du milieu exceptionnel dans lequel ils sont.		
									Manque d'ouverture vers les autres territoires : sortir permettrait de se rendre compte de la richesse du marais et de ses atouts	Groupement de producteur pour la 1ère préparation de légumes pour un approvisionnement local au niveau des restaurateurs (travailler main dans la main avec l'APEI)	- Lieu d'expérimentation et/ou de démonstration				
									Manque de diversification et d'investissement / innovation de la SIPEMA		- Les données issues de l'exploitation sont publiques	ST : Ils ont quand même une richesse : l'eau, la terre fertile, climat favorable (pas d'hivers très rigoureux).			

Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Evolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire				
16.07.19	ARCADE 59 62	Accompagnement des agriculteurs et artisans en difficulté avec un binôme = un salarié + un bénévole (confidentialité)	Accompagnement d'agriculteur (maraîchers ou éleveurs) sur le territoire audomarois (tenu à confidentialité)	Projet de formation collective pour les maraîchers : Soit : - le temps de travail - les techniques de production - les circuits de commercialisation	Reseau Innpact (http://www.innpact.org/)		Le marais Audomarois n'est pas adapté aux grandes structures -> travailler sur le maintien et le développement de petites exploitations stables.	Frein : les démarches administratives passe par internet - vécu comme un abandon		Nécessité d'une prise de conscience politique de la difficulté du métier		"Ne rien attendre et tout espérer" - l'accompagnement permet aux gens de prendre conscience de certaines choses et d'intégrer des contraintes, qui devraient être perçues comme des chances, mais à la fin c'est toujours eux qui décident de l'orientation que prendra leur exploitation. On ne peut rien leur imposer car sinon, si notre solution ne marche pas on perdra la confiance. C'est tout une pédagogie. Le problème c'est la perception du temps. En politique on veut des résultats et voir des choses changer très vite hors l'accompagnement progressif est indispensable. L'avantage d'Arcade c'est qu'on a pas cette espace temps limité pour le changement de pratique, il est adapté à chaque personne.	Point de vigilance : la vente directe entraîne une augmentation du temps de travail (à prendre en compte)				
		Résolution des problèmes économiques, sociaux et juridiques pour le maintien de l'emploi et de l'outil de travail dans le respect des choix des personnes accompagnées			Réseau national = Solidarité paysan			Enjeu : il faut que ce qui est vécu comme une contrainte devienne une chance pour les personnes - il faut que ce qui est vécu comme subi devienne quelque chose de choisi (ex: pb financier - travailler sans argent - entraîne un changement de pratique qui peut sauver l'exploitation et être vertueuse pour l'environnement)						S'inspirer de ce qu'il se fait ailleurs : ex : MEL soutient l'installation maraîchère	Point de vigilance : "on ne peut pas leur demander du jour au lendemain de changer" pour les grandes structures maraîchères. La trésorerie s'est épuisée - l'endettement est tel qu'ils doivent continuer à faire de la quantité - impossible passez en vente direct, ils ne pourraient pas écouler toute leur production - outils de production démesurés.		
		L'approche d'arcade permet d'avoir une vision globale de ce qu'il se passe tant dans l'exploitation, dans le territoire que dans la vie personnelle de l'exploitant -> permet de mettre en place un accompagnement adapté, entouré d'être pour une cohérence globale du "redressement de l'exploitation"			Chambre d'agriculture - apport technique par les techniciens			Levier : l'avantage des installation hors cadre familiale est qu'il y a beaucoup moins de freins en terme historique car les gens peuvent réinventer le système.						Travailler sur la prévention auprès des porteurs de projets sur les difficultés de l'année 3 (anticiper les charges, maîtriser le temps de travail)	Point de vigilance : "diversification des productions est difficile pour quelqu'un qui a toujours eu une exploitation en monoculture" ils ne savent pas faire" - souvent diversification vers le bio (entraîne un cercle vertueux pour les éleveurs)		
					Ils font appel à : Avocats / assistance sociale / comptable ... - "on est un peu des généralistes et on s'entour d'experts"			Tout n'est pas bien fait mais tout est possible. De plus il y a moins de freins économique de la reprise d'exploitation et des éventuelles dettes.						Travailler sur les circuits de développement et de commercialisation	Installation hors cadre familiale - absence de main d'œuvre bénévole		
								"Le levier qui va faire changer n'est pas toujours celui qu'on croit" - enfant, environnement, tourisme							"Le rôle de la ville de saint omer ne pourrait-il pas être d'inclure dans le cahier des charge du bail, validé avec les agriculteurs, des améliorations en terme de prise en compte de l'environnement ?"	Pas en concurrence avec la chambre - car les agriculteurs qu'ils accompagnent se sont retirés de toutes dynamiques collectives - objectif est de leur faire retrouver le goût du collectif par l'intermédiaire des formations qu'ils proposent.	
			De plus en plus de maraîchers (conventionnel / bio) de toute la région, nous contacte = non mesure du temps nécessaire à la production + commercialisation + calcul des charges sociales			Fixer des règles claires et être vigilant à ce qu'elles soient respectées par tous											
05.07.19	Initiatives Paysannes	Initiatives Paysannes (2019 - CEDAPAS + AVENIR + COPASOL + ADEARN) soutenir, développer et promouvoir l'agriculture paysanne : nourricière, citoyenne, créatrice d'emploi et en lien avec les territoires	APTEA (Justine Bertoux)	Idée de Monter un collectif dans le PNRMCO de maraîchers - GIEE Emergence - pratique maraîchage sol vivant (ou fournir une cantine collective)	Reseau Innpact (http://www.innpact.org/)		Jusque là, difficulté d'engager un accompagnement en installation et transmission dans le PNR CMO mais aujourd'hui il y a plus de demande de la part du PNRMCO		Favoriser le travail collectif grâce à des projets concrets sur un objectif commun (mise en garde - doit être un besoin du territoire - très élargi)	Mise en réseau - (notamment entre les maraîchers conventionnels et les petits maraîchers bio)	Sensibiliser les élus sur les enjeux liés à l'installation		Dominique Lataste (sociologue - travaille sur les freins à la transmission)				
					PNR MCO									Mettre en valeur le rôle des maraîchers sur leur territoire	Faciliter la mise en public	Bio en Haut de France - description de la résistance au changement (sensibio ?)	
		Installation			PAIT									Le dispositif de PAIT, pour l'instant, n'a pas permis d'orienter des agriculteurs vers Initiatives Paysanne	Travail de revalorisation de leur métier et montrer qu'il y a des porteurs de projets qui croient en ce métier	Sensibiliser et orienter vers le PAIT (SIPEMA / Pole légume) pour leur permettre de transmettre les premières informations sur la transmission	Jeu sur l'installation agricole : Les Agronautes (MRIC)
		Transmission														envoyer des informations pour la connaissance du territoire	
		Changement de pratique paysanne							Aide à l'accessibilité du foncier								

Date entretien	Organisme	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Éléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Évolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité	Ce que pourrait apporter l'organisme	Marais de demain ? Craintes / Espoirs pour le territoire	Apports de connaissance documentaire			
12.07.19	Conservatoire du littoral	Etablissement public de l'Etat (1975) ui vise à préserver le paysage littoral de l'artificialisation et de la privatisation et de l'ouvrir au plus grand nombre.	Le Conservatoire du littoral est compétent sur tout le marais, c'est-à-dire ..., mais il ne peut acheter que dans les périmètres autorisés.	Coordonner les différents acteurs travaillant sur les différents espaces naturels (Propriétaires fonciers et gestionnaires) pour avoir un suivi complet de ce qui est fait, une analyse globale des enjeux pour éviter qu'un enjeu soit mis de côté. -> créer un optimum en terme d'enjeux	Département du Pas de Calais (foncier)		Histoire du rachat de la ferme du Zuidbrouck (2015) - Gestion par le PNR qui était déjà actif sur cet espace en terme de suivis d'espèces par exemple - un des hot spot de la biodiversité dans le marais	Levier : le GT marais est une instance de gouvernance très pertinente et nous permet de présenter nos actions sur le territoire, nous présenter comme compétent à intervenir, sans multiplier les réunions. Levier : Le PNR MCO à mener de nombreuses études et suivi sur le marais audomarois : notamment qualité des suivis sur la ferme du Zuidbrouck			Vitrine de l'activité agricole du territoire et de l'agro-écologie		Fonctionnement général du conservatoire du littoral			
		Créer une action foncière de mise en valeur de l'espace littoral et des rivages lacustres tout en maintenant les usages traditionnels (notamment en agriculture)	Propriétaire de 180 ha notamment dans le marais Ouest (gestion Eden 62) et la ferme du Zuidbrouck (112ha)		Conservatoire d'espaces naturels (foncier et gestionnaire)		Fonctionnement de la gestion des espaces naturels sensibles	Levier : Beaucoup de dynamiques et de volontés		Possibilité d'intégration d'un exploitant maraicher sur la ferme - bâtiment à disposition - stockage (en réflexion)						
		Le conservatoire a un rôle d'acquisition de foncier mais il délègue la gestion à des gestionnaires (association / département / commune / syndicat mixte ...)	Mise à disposition de terrains pour le pâturage (par un appel à manifestation d'intérêts)		Projet de la ferme du Zuidbrouck = projet agro-environnemental avec une ouverture au public (restauration du moulin / rejoindre les sentiers existant / Vitrine de l'activité agricole sur le territoire)	Département du Nord (foncier et gestionnaire)		Fonctionnement de la procédure d'acquisition d'espaces (pour le conservatoire du littoral, la première acquisition dans le marais = 2009)	Point de vigilance: il ne faut pas s'imposer sur le territoire mais créer des projets concertés, au plus proche du territoire et de la réalité		Etendre son périmètre d'intervention pour constituer des entités foncières et aider au développement d'une agriculture durable					
						Eden 62 (gestionnaire)										
						PNR CMO (gestionnaire)		Fonctionnement hydraulique du casier du Zuidbrouck (objectif est de mettre en place un système permettant à chaque sous casier de rejoindre le système central)								
						Elus (à travers le GT marais)										
						4 éleveurs (ferme du Zuidbrouck)										
						La SAFER										
		01.07.19	EDEN 62		Eden 62 est une structure qui assure la gestion de l'ensemble des Espaces Naturels Sensibles du département (62) et du Conservatoire du littoral, l'aménagement pour que le public puisse découvrir ces espaces et l'animation différents ateliers auprès de différents publics (Grange Nature)	Eden 62 est un syndicat mixte présent sur le territoire depuis les années 90.		Animation du groupe de travail marais		Enjeux identifiés : préservation des espèces animales et végétales (patrimoine naturel très intéressant)	Levier : prise de conscience des acteurs locaux et des services de l'Etat	La place de l'agriculture a régressée: les espaces qu'ils occupent aujourd'hui étaient des territoires agricoles qui ont été abandonnée. L'agriculture s'est industrialisée sur un territoire spécifique - délicat pour la préservation du milieu. L'agriculture est essentiel au marais, elle permet d'entretenir les espaces et de maintenir certaines particularités du territoire. Aujourd'hui tel qu'elle est pratiquée pour l'élevage le maintien des milieux et davantage garantie. Du côté du maraîchage, avec ses contraintes c'est difficile. Il y a quand même une marge de progression - gestion des berges et des niveaux d'eau entre autre.	La CAPSO doit continuer à s'investir notamment sur les politiques de préservation de l'environnement et de réduction des pressions sur le marais - via le PMAZH et le Plan Climat.	Accompagner à l'engagement des mesures et des actions	Inquiet sur l'évolution de l'environnement du marais : un certains nombre de signaux sont alarmants - liés aux changements globaux. Sur le marais il y a de plus en plus de pressions importantes sur les milieux naturels (la plus grosse problématique est la gestion des niveaux d'eau)	Acquisition de parcelle par le département - compétence espace naturels sensibles : il y a une zone de préemption autour de la réserve du Romeleire - dès lors qu'il y a une parcelle en vente dans cette zone, le département est sollicité via une déclaration d'aliéné par les notaires pour savoir s'il souhaite préempter ou non. L'acquisition n'est donc pas à la miable. Le conservatoire peut préempter (si le département lui délègue son droit de préemption mais peut également acheter à la Miable)
					Gestion de 6000 ha sur l'ensemble du département du Pas-De-Calais	L'acquisition de parcelle par le département a commencé dans les années 90. Les parcelles doivent être assez grande pour pouvoir mettre en place des actions de gestion.		CAPSO - PMAZH	Le PMAZH tourne et fonctionne, il a apporté des résultats donc il faut poursuivre dans cette voie et continuer à étendre les expérimentations avec les maraichers.	Problème rencontré sur le marais : Non maîtrise des niveaux d'eau - problème de l'oxidation de la tourbe (dégradation - eutrophisation et banalisation des végétations)	Différence de sensibilisation entre les maraichers (-) et les éleveurs (+) - La production et la concurrence ne sont pas les mêmes. La production maraîchère est plus spécifique et technique	Le modèle maraichers actuellement présent devrait évoluer vers des modèles favorisant une agriculture plus qualitative que quantitative (pression sociétale). Il faudrait donc développer davantage de filière locale pour la valorisation des produits (viandes / lait / maraîchage)		Mise à disposition de données - d'études réalisées sur la réserve	Evolution positive : prise de conscience des enjeux environnementaux par un certains nombre d'acteurs : notamment les éleveurs	Deux types de parcelles : espaces naturels existant : > fort intérêt écologique > Espaces naturels un peu dégradé (chalet) - opération de renaturation
					Communes				Demain il faudrait absolument préserver et maintenir l'élevage car c'est une production qualitative avec une gestion raisonnée des parcelles - fierté des producteurs qui appliquent les mesures mises en place sur les parcelles gérées par Eden 62 sur leurs autres parcelles.	Il faut montrer que les évolutions positives sont possibles - pour les maraichers, pour les éleveurs mais aussi et surtout pour le territoire (faire changer les mentalités)		Inquiet sur l'évolution de l'environnement du marais : un certains nombre de signaux sont alarmants - liés aux changements globaux. Sur le marais il y a de plus en plus de pressions importantes sur les milieux naturels (la plus grosse problématique est la gestion des niveaux d'eau)	Depuis 2009 (rachat réserve Romeleire par le département au PNR CMO) - gestion de la réserve par EDEN			
104 ha de réserve du Romeleire	Les actions de gestion sont mises en place pour répondre aux enjeux identifiés pour la préservation des espèces animales et végétales présentes sur le territoire				Chambre d'Agriculture - travail sur la partie élevage - procédure pour la mise à			Rat musqué : problèmes au niveau des trous dans les digues / travail avec le CBNB pour la réimplantation de la cigüe vireuse qui est mangée par le rat musqué	D'un point de vu maraicher : Il faudrait envirossager la réduction de la taille des exploitations, faire des produits qualitatifs tout en prenant en compte le milieu dans lequel ils travaillent. Il faudrait faire un réel travail sur la gestion des niveaux d'eau (compréhension des enjeux liés à la tourbe)	Porter une politique d'accompagnement et d'information à destination des agriculteurs (éleveurs et maraichers) pour travailler au passage en bio ou à une sensibilisation à la richesse du milieu qu'ils exploitent.		Evolution positive : prise de conscience des enjeux environnementaux par un certains nombre d'acteurs : notamment les éleveurs	Sauf changement de politique, le conservatoire ou le département n'investira pas dans des terres agricoles			

Annexe n°3 : Tableau de synthèse des réflexions menées sur le marais Audomarois depuis 1967 Réalisation : ROZANES C., 2019.

Source				Format de l'étude	Problématiques soulevées	Solutions apportées	Orientation de ces solutions	Autre problématique soulevée	A qui l'action ?
Année	Titre du rapport	Auteur	Commanditaire						
1967	Enquête sur la Zone maraichère de St Omer et les piscicultures et cressicultures du Pas-De-Calais	Cabinet d'Etudes Techniques Albert DERISBOURG	Préfecture de la région Nord	Enquête auprès des maraichers de la région de Saint-Omer	Variation du Niveau de l'eau dans les marais Irrigation des cultures (par aspersion à cause de nouvelles pratiques culturales engrais chimique ont besoin de beaucoup d'eau - nouvelles variétés de CF ont un plus grand besoin d'eau)	contrôle : "ne doit pas descendre au-dessous de la cote de 2,25 à 2,35 de l'échelle placée à l'aval du musoir Nord de l'Ecluse du Haut Pont. " Pas de solution proposées	Pratique		
1972	Schéma régional agroenvironnemental du Nord	OTAM		Etude sur les waterings de la zone de saint omer - incidences sur l'assainissement au niveau des exploitations agricoles - équipements envisageables, atouts, impacts et résultats économiques et financiers attendus pour les exploitants	Difficultés d'accès aux parcelles	Action prioritaire - aménagement des voies d'accès terrestres à l'intérieur du marais (assainissement, maîtrise du plan d'eau, voie d'accès à l'intérieur des parcelles, Curage de fossé = matière organique riche pour nourrir le sol)	Développement et intensification de la production de CF - mécanisation "ce réseau (de wateringue) joue un très grand rôle pour la production agricole, notamment dans les zones basses les plus favorables au chou-fluer		
1974	Travaux et recherches du laboratoire de géographie rurale de Lille, Cahier n°2, spécial marais Audomarois, Institut de Géographie de Lille, 160p	VAUDOIS J.			Pollution des eaux de surface (urbaine et industrielle) Abaissement du plan d'eau - pompage excessif (pour l'alimentation de la région dunkerquoise notamment) Regression du maraichage Implantation anarchique de résidences secondaires et de l'extension des friches	Nécessité d'une politique globale d'aménagement, destinée à préserver et à mettre en valeur le capital représenté par le marais, a donc été ressentie à tous les niveaux.	Politique		
1975	L'agriculture dans le marais audomarois	VAUDOIS J., DESCAMPS F.	District de la région audomaroise	Etude de l'occupation du sol - répartition générale et sectorielle	1. Eclatement spatial des exploitations 2. Dessertes : Difficultés d'accès 3. Economiques (remise en cause du système de production traditionnel mais peu de formation chez les maraichers) 4. Problème de gestion de l'eau 5. Exploitations sans successeurs (-110ha de terres prévus)	Remembrement de certaines parcelles Création de casiers hydrauliques	Economiques - à destination des maraichers et du développement intensif de leur activité	Lien entre agriculture et écologie, proposition d'une agriculture paysagère qui entretiendrait le paysage et les écosystèmes mais qui serait marginalisé et économiquement faible --> subvention	Politiques publiques
1976	Le marais audomarois, document de travail - propositions, 54p	Atelier d'Aménagement Rural de la Direction Départementale de l'Agriculture du Pas-de-Calais, DESCAMPS F.	Oream Nord Pas de Clais - Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la région audomaroise	Synthèse des propositions suite aux études engagées par le District en 1975 et 1976	Coordination de la gestion de l'aménagement Déprise agricole - l'agriculture doit rester l'activité dominante Impact de l'activité touristique sur la qualité du site Préservation de la zone humide et boisée Foncier : préserver l'intégrité de l'espace agricole	"L'aménagement du marais doit être pris en charge par un gestionnaire unique; il est essentiel que toute décision d'aménagement prenne en compte l'ensemble des domaines concernés et, en particulier, les préoccupations d'impact sur les paysages et les milieux naturels" (p31) Actions proposées pour l'activité agricole - Aménagement hydrauliques, Création de dessertes terrestres, remembrement des marais agricoles Proposition d'action - Loisir - Concentration de l'accueil touristique sur la rive ouest (car déprise agricole déjà engagée) MAIS maintien d'espaces de liaisons pour la sauvegarde du milieu naturel Création de réserves écologiques intégrale et de réserves ouvertes au public. Constitution d'un conseil de gestion associant l'université, les sociétés de protection de la nature, le ministère de l'environnement, l'ONF, la Région, les collectivités locales ... pour surveiller le fonctionnement biologique de l'ensemble du marais, la gestion des espaces écologiques et l'initiation du public à l'écologie du marais (maison du marais) Intervention systématique de la SAFER pour préserver les espaces agricoles ou pour accroître le patrimoine naturel	Maintien des activités présentes sur le marais (agriculture, tourisme) tout en conservant les milieux naturels		
1976	Aménagement agricole du marais audomarois	CRINQUETTE M.T., BRASSART R., FEVRIER D.	ISA	Mémoire de fin d'études	Eau / Accessibilité (dessertes)				

Source				Format de l'étude	Problématiques soulevées	Solutions apportées	Orientation de ces solutions	Autre problématique soulevée	A qui l'action ?
Année	Titre du rapport	Auteur	Commanditaire						
1980	<i>Enquête sur l'avenir des exploitations maraîchères dans le marais audomarois</i>	FLANDRIN F.	SIPEMA	Rapport statistique et étude prospective	Abandon d'exploitation faute de relève Recrudescence des ravageurs, manque de temps pour entretenir le marais	Mener une concertation entre politiques et maraîch-er-ère-s pour établir un schéma concret d'aménagement à long terme et définir un mode de gestion des parcelles qui se libèrent et attirer les repreneur-euse-s	Economique et sociale	"espoir: changement de mentalité, perte de l'individualisme"	Politique régionale à long terme
1991	<i>L'installation agricole dans le marais audomarois : réflexion autour d'un concept nouveau, la pépinière d'exploitation</i>	HUCHETTE F.	SIPEMA, D.E.S.S. Développement Rural Université de Lyon II	Etude de faisabilité - enquêtes auprès des enfants de maraîchers et dans les établissements de formation	1. Déprise agricole / 2. Pas de succession qui n'incite pas à agir / 3. Spécialisation / 4.	La pépinière : Lieu d'accueil temporaire proposant des locaux, des aides et des services adaptés aux besoins spécifiques des entreprises en création / Ouvrir la SIPEMA vers l'extérieur / Diversifier	Economique - développement rural		SIPEMA et district de la région de Saint-Omer
1993	<i>Pour un plan de sauvegarde du Marais Audomarois - Zoom sur l'utilisation actuelle du marais dans les secteurs agricoles de Clairmarais - Noordpeene - Saint Omer - Tilques</i>	DUFLOY O.	Parc Naturel Régional NPDC - Audomarois	Rapport d'étude - 1989 / 1992	1. Simplification du système de prod (monoculture) 2. Spécialisation CF été / endives Hiver 3. Vieillessement des exploitants 4. Problème de gestion de l'eau, de l'alimentation et de la dilution des responsabilités 5. Nouvelles emprises non agricole 6. Disponibilité des terres, quelle affectation ? (céréales)	Reconnaissance du site et label pour les produits du marais reconnaissance de la qualité du patrimoine biologique Plan de relance adapté à l'activité agricole Contrat de rivière et schéma d'aménagement et de gestion des eaux Mise en œuvre de politique spécifique en matière agricole et environnementale à partir de zones naturelles d'intérêt majeur définies	Gestion patrimonial - préservation de l'eau, des paysages, de la biodiversité, des savoirs faire et pratiques	Besoin d'une politique globale menée dans l'optique d'une gestion patrimoniale favorable au maintien de l'activité maraîchère et herbagère et compatible avec le milieu naturel et humain qui fait du marais audomarois sa spécificité parmi les zones humides de France.	Politiques publiques
1995	<i>L'agriculture dans la zone audomaroise du parc naturel régional Nord/Pas-De-Calais, Etat des lieux dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional</i>	LASSEUR V.	Parc Naturel Régional NPDC - Audomarois	Etat des lieux sur l'agriculture dans l'audomarois	1. spécialisation de la production / disparition des cultures intercalaire 2. Diminution du nombre de producteur 3. Déprise maraîchère dans les secteurs les moins accessibles 4. Maîtrise difficile des niveaux d'eau en hiver 5. Inaccessibilité de certaines parcelles par voie terrestre 6. Manque de candidats à la reprise	MAE pour les agriculteurs de l'audomarois : - Protection des eaux - Lutte contre l'érosion - Protection de la faune et de la flore	Concilier développement économique et préservation d'un patrimoine biologique et paysager (pour conserver le label de PNR)	"L'agriculture ne se déclinera plus selon un mais des modèles de développement. Pour résister aux turbulences du contexte agricole et économique, les agriculteurs se devront d'être inventifs, de creuser des pistes nouvelles, tant la demande sociale vis à vis de l'agriculture devient plus complexe et variée. Le PNR appuiera les initiatives qui iront dans ce sens, pour que son territoire soit le creusement et le terrain d'expérimentation de solutions nouvelles qui enrichiront la réflexion de la profession agricole toute entière" (p38.)	Politiques publiques + PNR + Monde agricole (proposition doivent venir du local)
1995	<i>La diversification des exploitations agricoles en audomarois</i>	ACCARY C., GRANDE A., PREMEL S., EVIN F.	Parc Naturel Régional du Nord-Pas-de-Calais	Etude socio-économique, Rapport de pré-enquête					
1997	<i>La vente directe sur les communes de la rive artésienne du marais audomarois</i>	BLAREL-MARIEN S.		Enquête auprès des agriculteurs	1. Petites structures 2. Charges importantes 3. Court de production fluctuant	Diversification de l'activité Diversification de la vente (vente directe) Diversification de la production	Economiques et touristique (capter les flux de tourisme "vert")		Politiques publiques
1997	<i>Le marais maraîcher en face de ses réalités</i>	WARTELE R.	Chambre d'agriculture Pas-de-Calais	Diagnostic des exploitations et du marais maraîcher	Problématiques foncières Problèmes financiers - financement par une trésorerie à court terme Image négative que les maraîchers ont d'eux mêmes et de leur activité - n'aide pas à l'installation de jeune ni l'innovation	Amélioration des structures (regroupement parcelles / accès / modernisation matériel / agrandissement exploitation/ entretien des cours d'eau) Commercialisation (expédition et circuit court) Formation (transmettre le savoir faire tout en formant sur la conduite d'entreprise)	Economique - Maraîcher au cœur des solutions (les aspects environnementaux sont abordés dans le sens où ils permettent la diversification et seraient favorable à une nouvelle économie	L'avenir ne passe pas par la compétition ! Développer ne sera pas nécessairement croître	Politiques publiques
1998	<i>Le marais de Saint Omer</i>	WARTELE R.	Chambre d'agriculture Pas-de-Calais	Dispositifs à mettre en place pour l'avenir du marais	Difficultés d'installation - foncier Finance - lié uniquement au CF	Dispositif Ferme Relai Diversification (type d'exploitation / AB / Pluriactivité) Amélioration des structure (protection inondations / gestion eau, qualité, fossés, dessertes routières)	Economique	Approche globale des problèmes du marais cherche à concilier gestion de l'espace et logique de production	Politiques publiques

(3/3)

Source				Format de l'étude	Problématiques soulevées	Solutions apportées	Orientation de ces solutions	Autre problématique soulevée	A qui l'action ?
Année	Titre du rapport	Auteur	Commanditaire						
2003	Valorisation du patrimoine historique et variétal légumier du marais	Detouche Cécile, MFE, ISA de Lille	PNR des Caps et Marais d'Opale	Mise en place d'un processus de valorisation du patrimoine variétal légumier - Entretiens avec les acteurs de la filière	Spécialisation et déprise maraîchère (et ses conséquences)	Création d'une halle de vente / Création d'une marque avec un logo pour différencier les variétés anciennes / Valoriser les espèces non valorisables sur le plan économique dans la banque des gènes	Economique et préservation du patrimoine		PNR et CRRG
2005	Compétences	Présence / actions engagée sur le territoire audomarois	Projet / Ambition	Partenariats engagés	Besoins soulevé en terme de partenariat	Eléments de diagnostic évoqués	Freins ou levier au changement rencontré	Evolutions / propositions envisagées pour l'agriculture du territoire	Rôle que pourrait avoir la collectivité
2009	<i>Le maraîchage dans le marais Audomarois, Etude de la situation actuelle et analyse des coûts liés à la production en zones de marais</i>	PRIESTER F.J.	Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Entretiens auprès de 40 maraîchers	Diminution du nombre d'exploitation maraîchère (arrêt d'activité - réorientation pro) Coût de production élevés dans le marais - environnement particulier	Réduction des coûts de production : indemnité spéciale zone humide ISZH, Création de CUMA marais, rénover les casiers hydrauliques pour réduire les couts de pompage. Stratégies de valorisation du produit : Labellisation / certification du produit (globalgap, HVE, ISO, AB)	Economique	Prévision d'évolution de l'activité faite par WARTELLE R., 1997, Le marais maraîcher en face de ses réalités, Chambre d'agriculture Pas-de-Calais, 100p. Se sont réalisées. Pourquoi déplore-t-on aujourd'hui une situation qui était attendue ?	Besoin : d'une volonté commune des pouvoirs politiques et de la profession maraîchère d'avancer dans le même sens
2009	<i>L'agriculture dans le Marais de Saint-Omer : Quel avenir ? Quelles pistes de pérennisation ?</i>	GRECAT - OPCRA Pays de Saint Omer		Document de travail	Déprise agricole qui laisse des espaces en friches et des boisements / aucune association de matériel ni structure collective n'existe / coûts des contraintes du marais (surcoût de 506€/ha/an)	Indemnisation compensatrice des handicaps naturels liés aux contraintes du milieu : compenser les surcoûts; rémunérer les exploitants pour la mission de service public qu'ils co-assurent	Economique et patrimonial (préservation du maraîchage)		Pouvoirs publics et profession maraîchère
2011	<i>Le marais audomarois. Projet territorial pour une agriculture durable</i> , UFR de Géographie, Histoire et Sciences et Sociétés	Etudiant du master 2 professionnel Espace et Milieux, UFR de Géographie, Histoire et Sciences et Sociétés, Université de Paris Diderot, Paris 7	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale	Etude - réappropriation du territoire par les habitants du marais à travers la mise en place d'une agriculture durable		57 Fiches actions proposées répondants aux pbtiques suivantes : foncier / la gestion du paysage et des boisements / l'agriculture de demain / le tourisme de demain : les espèces invasives envahissantes	Enjeu économique fort mais lien avec les problématiques environnementales		
2018	Dossier de présentation des hypothèses d'évolution de la Réserve de biosphère Du Marais Audomarois			Scénarios quant à l'élargissement de la réserve de biosphère		Absence de révision du périmètre / extension des marges à 31 communes / extension des marges à 38 communes / intégration de la vallée de Hem (58 communes)/ intégration du bassin versant de l'Aa (85 communes) /			

Annexe n°4 : Liste des cartes de jeu utilisées dans l'animation de l'atelier de concertation du 27 août 2019. Réalisation : ROZANES C.,2019 (1/3)

	Enjeux ou pbtique ?	N° de Carte	Données générales	Citations	Acteur-riche
Les grandes généralités (échelle globale, nationale, régionale) - facteurs exogènes	Changements des habitudes de consommation et du marché	1		D'une part la société est prête à évoluer vers des pratiques réellement respectueuses de l'environnement, d'autre part, elle en a besoin.	Distribution
	Loi alimentation (cantine + bio et local)	2	Dès 2022, les restaurants collectifs devront servir au moins 50% de produits bénéficiant de labels ou issus de circuits courts et 20% de produits issus de l'agriculture biologique.		
		3		"Il faudrait profiter de la présence d'un marais maraîcher pour approvisionner les cantines collectives en produits locaux."	Transformation
	Durcissement de la réglementation sur les produits phyto et évolution PAC/MAEC (Ex. SPE)	4	De moins en moins de produits phytosanitaires sont autorisés et mis sur le marché (425 substances actives autorisées en 2008 contre 352 en 2017, dont 75 en biocontrôle)		
		5		"On est en train de remettre en cause la fertilisation azotée sur les prairies. Je n'ai jamais entendu parler d'élevage de cette façon, et ça marche! "	Eleveur
	santé (agriculteur et riverains)	6		"Il faut se méfier des produits phyto, pour la santé de tout le monde !"	conseil
		7		"Les produits chimiques, ils commençaient à me répugner, déjà par les odeurs et puis je sentais que moi-même je n'étais pas très bien."	Maraîcher
	Climat	8	Le marais Audomarois est un territoire très sensible au changement climatique.		
		9		"Face au changement climatique le marais pourrait être un espace béni des dieux, où la présence de l'eau et sa gestion durable permettrait d'avoir des productions agricoles. "	Gestionnaire d'espace naturel
	Biodiversité et environnement	10		L'évolution de l'environnement ne va pas dans le bon sens : il y a une accumulation des petits problèmes: terrains abandonnés, chemins mal entretenus, manque d'entretien des parcelles et des berges.	Eleveur
		11	La perte de biodiversité impacte négativement nos modes de vie et les services rendus à l'Homme et à l'activité agricole.		Rapport de l'IPBES, groupe internationale de chercheurs, sur l'état de la biodiversité, le 6 mai 2019.
	Biodiversité locale	12	Depuis 2003, 16% des espèces de flore aquatique ont disparu dans le marais Audomarois et 37% sont en forte régression.		
		13	Lorsque la tourbe est mise à l'air de manière prolongée, elle est dégradée et le niveau altimétrique du sol baisse. Ce phénomène est irréversible.		
	La tourbe	14	La dégradation de la tourbe entraîne de fortes émissions de Gaz à effet de serre. Rejet estimé entre 6 et 30 tonnes de CO2/hectare/an (un français émet, en moyenne 6,9 tonnes équivalent CO2/an)		
		15		"La tourbe heureusement qu'elle est là pour la stabilité du sol, la matière organique et tout le bazar, ça je sais mais le reste c'est du pipo. La tourbe était là avant moi, elle sera encore là après moi ! "	Maraîcher

(2/3)

	Enjeux ou pbtique ?	N° de Carte	Données générales	Citations	Acteur
Eléments descriptifs	Localisation géographique par rapport aux aires urbaines régionales et internationales	16	Le marais Audomarois est à moins d'une heure de grandes aires urbaines régionales (Boulogne-sur-mer, Calais, Béthunes, Arras, Lens...).		
	Territoire vaste (2 dep / 15 communes ...)	17	La Réserve de biosphère du marais Audomarois se situe sur 2 départements, 3 intercommunalités et 22 communes.		
	Multifonctionnalité du marais - zone humide, biodiversité / marais habité / marais cultivé	18	Le marais Audomarois est : - Une zone humide d'importance internationale - Une réserve de biosphère - Un espace habité - Un espace cultivé		
Espace naturel protégé	Des aires protégées (LABELS)	19	Le marais Audomarois est une Réserve de biosphère reconnue par l'UNESCO et fait partie du Parc naturel régional caps et marais d' Opale.		
	Outils juridiques intervenant dans la préservation	20	De nombreux outils juridiques interviennent pour la préservation de la Réserve de biosphère, tant pour l'acquisition foncière (Conservatoire du littoral, Espaces naturels sensibles) que pour la protection réglementaire (Réserves naturelles nationales ou régionales ...).		
		21		J'ai l'impression qu'il y a un énorme décalage entre les pratiques agricoles et la qualité environnementale et culturelle du site.	Formation
PAYSAGE		22	La cuvette du marais Audomarois présente des paysages façonnés par l'Homme, organisés autour de la gestion de l'eau et des activités humaines.		
		23		Il faut reconsidérer les agriculteurs à leur juste valeur : ils produisent tout en conservant le paysage	Distribution
		24		Il faudrait absolument préserver et maintenir l'élevage car c'est une production qualitative avec une gestion raisonnée, des parcelles qui maintiennent un paysage ouvert et des habitats naturels riches.	Gestionnaire d'espace
TOURISME	Fréquentation	25	Chaque année, on estime qu'un million de visiteurs parcourent le territoire du marais Audomarois.		
	Patrimoine culturel sur le périmètre de la RB	26	La Réserve de biosphère compte un patrimoine culturel très riche (cathédrale, chapelle des jésuites, Moulin de Watten, Blockhaus d'Eperlecques)		
		27		C'est très bien le tourisme, les gens sont heureux de voir le territoire entretenu par les agriculteurs mais ils ne respectent pas l'environnement et leur travail (ils laissent des déchets et vont sur les parcelles ...)	Eleveur
		28		"Le patrimoine maraîcher de l'Audomarois est un maraîchage vivrier"	Distribution
	Valorisation	29		Le marais Audomarois est un bien commun à mettre en valeur!	Conseil
	Montage de projet	30		On ne peut pas s'imposer sur le territoire, il faut plutôt créer des projets concertés, au plus proche du territoire et de la réalité.	Gestionnaire d'espace
	Carte des casiers hydrauliques	55	Il existe 22 casiers hydrauliques dans le marais Audomarois permettant une gestion indépendante du niveau de l'eau dans ces différents espaces.		

	Enjeu ou pbtique ?	N° de Carte	Données générales	Citations	Acteur
Contexte agricole	Evolution du nombre de maraîcher	EXEMPL E (56)	De 1996 à aujourd'hui, le nombre d'exploitants maraîchers est passé de 110 à 28.		
	Vieillesse de la population maraîchère	31	La moyenne d'âge des maraîchers est estimée entre 53 et 54 ans		
		32		"Des maraîchers, il n'y en a bientôt plus."	Maraîcher
	Pbtiques d'Installation et de transmission	33	Les transmissions des terres dans le cadre familial ne permettent plus d'assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs. Il faut avoir recours à des transmissions hors du cadre familial. <small>Demain, Latéco, 2012</small>		
		34		"Il faut que les agriculteurs sachent qu'il existe des porteurs de projet qui croient en leur métier d'agriculteur."	Conseil
	Formation agricole	35		"Le BPREA* va créer localement un vivier de personnes prêtes à s'installer, mais comment on les aide à s'installer ? " *formation agricole orientée maraîchage bio dont l'ouverture est prévue en novembre 2019 à l'UFA horticole du Doulac	Conseil
	Expérimentation	36		"Il faudrait créer un espace qui permettrait d'expérimenter pour répondre aux problématiques propres au marais."	Conseil
	Accessibilité	37	Les ponts essentiels à l'activité agricole du marais Audomarois se détériorent car les équipements sont anciens et fragilisés par la circulation de matériels inadaptés à ces ouvrages		
		38		"Si les ponts sont en mauvais état et qu'ils ne sont pas refaits, on ne pourra plus passer."	Maraîcher
	Evolution des moyens de production et des caractéristiques du matériel agricole	39		"Il ne faut pas être centré sur le marais uniquement, il y a des petits maraîchers à l'extérieur qui parfois ont des bonnes idées."	Jeune maraîcher
	Evolution de l'occupation du sol	40	1947: Le maraîchage et l'élevage représentaient 70% de la surface du marais. 2012 : Le maraîchage et l'élevage représentaient 40 % de la surface du marais.		
		41		"Demain, si rien n'est fait, on ne cultivera que des céréales dans le marais."	Eleveur
		42		"Lorsque la population de maraîchers actuelle sera partie et qu'il n'en restera que quelques-uns, il faut qu'ils se regroupent sur le marais communal et on met le reste en	Conseil
		43		"Du chou-fleur, ça fait 40 ans qu'on en fait, ça va encore durer 40 ans."	Maraîcher
	Evolution des cultures	44		"Les gens ils mangent diversifié, il faut produire diversifié."	Maraîcher
	Nuisibles	45	Depuis 2008, un protocole de régulation de la population de cygne est mis en place		
		46	Face aux dégâts des rats musqués, la brigade de piégeurs sera renforcée par deux nouveaux professionnels en octobre, et outillée de nouveaux types de pièges et d'un protocole de suivi.		
		47		Les cygnes et les rats... Ce n'est pas la peine, je ne vais même pas en parler. C'est eux qui vont nous faire fuir.. Franchement.	Maraîcher
		48	Des espèces exotiques envahissantes sont présentes dans le marais, leur présence a des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives		
		49	En 2018 une station de Jussie a été découverte, la présence de cette espèce exotique envahissante impacte les écosystèmes. La Jussie peut devenir terrestre et envahir les terres agricoles.		
	Co-existence et Diversité des types exploitations agricoles	50		Il faut faire attention avec la notion de modèle agricole. Chaque territoire, chaque parcelle, chaque agriculteur et chaque exploitation a sa spécificité. Les recettes uniformisent les pratiques et donc uniformisent les habitats naturels.	Préservation des ressources naturelles
		51		"On ne peut pas être au champ et à la ville: certains s'occupent de la commercialisation, d'autres de la production."	Maraîcher
	Filières de distribution / Particularité du marché de CF	52		La SIPEMA est un lien fort entre les maraîchers, elle garantit le lien social	Maraîcher
		53	Pour le maraîchage, différents circuits de commercialisation existent : - vente directe (marchés, magasins de producteurs) pour les productions diversifiées - coopératives, négociants, grossistes pour les productions spécialisées		
		54		"Pour être présents sur les marchés il faut peser et pouvoir assurer, à nos clients, des volumes importants et constants dans le temps."	Distribution

ROZANES C, 2019, Accompagner une démarche vers la conception d'une transition agroécologique dans la Réserve de biosphère du marais Audomarois.

Institut d'Aménagement et Urbanisme de Lille, Université de Lille, Mémoire de fin d'étude du master Urbanisme et Aménagement.

Groupe de Travail Marais : Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale.

Spécialité : Ecodéveloppement des territoires. Option : Montage de Projet en Eco territoire.

103 pages + 13 pages d'annexes

Mots clefs	Approche participative ; Concertation territoriale ; Transition agroécologique ; Accompagnement au changement ; Gestion des biens communs ; Diagnostic territorial
Key Word	Participatory approach; Territorial consultation; Agro-ecological transition; Support for change ; Territorial diagnosis ; Commons goods
Résumé	<p>Le marais Audomarois est confronté à des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'activité agricole : renouvellement de la population maraichère, maintien des activités d'élevage, préservation des sols tourbeux, régulation des ravageurs. De plus, les sols, la qualité de l'eau et la biodiversité du marais se dégradent progressivement face aux évolutions endogènes et exogènes du territoire. Le marais Audomarois est aujourd'hui face à un carrefour. Quel avenir les acteur·rices du territoire souhaitent-ils et quels moyens sont-ils prêts à mettre en œuvre pour y arriver ?</p> <p>La mise en place d'un dispositif (TATA-BOX) permet, par une nouvelle approche, d'accompagner le territoire à la conception d'une transition agroécologique. Celui-ci est basé sur une animation participative et un accompagnement au changement. Il favorise le développement de réflexions collectives sur les problématiques territoriales.</p>
Abstract	<p>The Audomarois marsh is confronted with crucial issues for the future of agricultural activity: renewal of the market gardening population, maintenance of livestock farming activities, preservation of peat ground, regulation of invasive species... In addition, the grounds, the water quality and the biodiversity of the marsh are gradually deteriorating because of endogenous and exogenous territorial factors. The Audomarois marsh has reached a crossroads. It must now act. What kind of future do the stakeholders want for their territory and what are they able to do to achieve it?</p> <p>A specific process with a new approach (TATA-BOX) is useful to support the territory in designing an agro-ecological transition. It is based on a participative facilitation and change support. It allows to develop collective thoughts on territorial issues.</p>